



La Stratégie Régionale pour la Biodiversité du Grand Est

2020

Bilan

Préambule

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), adoptée en 2020, constitue un cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est.

L'élaboration de cette stratégie a été pilotée par le Collectif Régional pour la Biodiversité composé de la Région Grand Est, de l'État, des trois Agences de l'Eau du territoire du Grand Est et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce Collectif assure désormais la mise en œuvre de la SRB, en veillant à son déploiement notamment sous la forme d'un rapportage annuel.

En vue d'y répondre, cette production présente l'état d'avancement en décembre 2020 des différentes composantes de la SRB (*cf. schéma ci-dessous*).

Axe stratégique A - Protéger l'existant	Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés	Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir
• 7 défis • 45 actions structurantes	• 8 défis • 57 actions structurantes	• 4 défis • 15 actions structurantes
Axe stratégique D - Limiter les pressions	Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs	Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité
• 6 défis • 32 actions structurantes	• 7 défis • 28 actions structurantes	• 4 défis • 18 actions structurantes

La structure de ce bilan est similaire à la structuration de la SRB, et plus particulièrement à sa feuille de route définie pour la période 2020-2023. Les 6 axes stratégiques structurent les 36 défis et les 195 actions identifiées pour les relever.

S'agissant d'un premier bilan de la mise en œuvre de la SRB, cette production propose de rendre compte des premières orientations prises lors de l'année d'adoption de la stratégie. Une première approche de quantification des actions a été réalisée en se basant sur des taux prédéfinis (0, 15, 25, 50, 75 et 100 %) et différents indicateurs de suivi, permettant ainsi de présenter l'avancement des défis. Les axes structurants font eux l'objet d'un bilan chiffré suivi d'une conclusion.

Les actions dont l'avancement a été jugé conséquent au cours de l'année 2020 sont valorisées dans ce bilan sous la forme d'articles. Ces actions sont au nombre de 15.

La présente production est le résultat d'un travail de synthèse réalisé par le Collectif Régional pour la Biodiversité à une échelle régionale, le contenu de certaines actions peut par conséquent ne pas être exhaustif.

Table des matières

Préambule.....	2
Liste des sigles.....	4
Axe stratégique A - Protéger l'existant.....	7
Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés	26
Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir.....	52
Axe stratégique D - Limiter les pressions	66
Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs	81
Axe stratégique F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité	97
Conclusion	106
Annexes	107

Liste des sigles

Acronyme	Nom complet / Signification
AAPTVB	Appel à Projets Trame Verte et Bleue
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADEUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives
AEs	Agences de l'Eau (présentes sur le territoire du Grand Est)
AERM	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
AERMC	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AGAPE	Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord
AGURAM	Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
APG	Arrêtés de Protection de sites d'intérêt Géologique ou "géotopes"
APHN	Arrêtés de Protection des Habitats Naturels
APN	Associations de Protection de la Nature
APPB	Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
ARIENA	Réseau associatif d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace
ARPGE	Association Régionale de Pêche du Grand Est
ART	Agence Régionale du Tourisme
ASA	Association Syndicale Autorisée
AU	Agence d'Urbanisme
AUDC	Agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons- en-Champagne
AUDRR	Agence d'Urbanisme de Développement et prospective de la Région Rémoise
AURM	Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
AVA	Association des Viticulteurs d'Alsace
CAEU	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
CBA	Conservatoire Botanique d'Alsace
CBN	Conservatoire Botanique National
CBNBP	Conservatoire Botanique du Bassin Parisien
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD	Conseil Départemental
CDPNAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEN	Conservatoires d'Espaces Naturels
CENCA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CENL	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CERFE	Centre de Recherche et de Formation en Eco-éthologie
CIVC	Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
CIM	Commission Internationale de la Meuse
CIPR	Commission Internationale pour la Protection du Rhin
CL	Conservatoire du Littoral
CRAGE	Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est
CRB	Comité Régional Biodiversité

Acronyme	Nom complet / Signification
RÉGION	Conseil Régional Grand Est
CROC	Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSA	Conservatoire des Sites Alsaciens
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIR Est	Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPN	Connaître et Protéger la Nature
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
EDF	Electricité de France
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
ENR	Energies Renouvelables
ENS	Espaces Naturels Sensibles
EPAGE	Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPAMA	Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
EPTB	Etablissement Publics Territoriaux de Bassin
ERC (séquence)	Eviter, Réduire, Compenser
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FNC	Fédération Nationale des Chasseurs
FRCGE	Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
FFRP	Fédération Française de Randonnée Pédestre
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRA	Institut National de la Recherche en Agronomie
JAGE	Jeunes Agriculteurs du Grand Est
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MNE	Meuse Nature Environnement
OFB	Office Français pour la Biodiversité
ODONAT	Office des DONnées NATuralistes
ONF	Office National des Forêts
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA	Plan National d'Action
PNF	Parc National des forêts
PNR	Parc Naturel Régional
PNRA	Parc Naturel Régional des Ardennes
PNRBV	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PNRFO	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
PNRL	Parc Naturel Régional de Lorraine
PNRVN	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
PNTTD	Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchet
PRA	Plan Régional d'Action
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois

Acronyme	Nom complet / Signification
RITTMO	Recherche Innovation Transfert de Technologies pour les Matières fertilisantes Organiques
RMT	Réseau Mixte Technologique
RNN	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de Transport d'Electricité
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCALEN	Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SEM	Société d'Economie Mixte
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
TVB	Trames Verte et Bleue
UNEP	Union Nationale des Entreprises du Paysage
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UFGE	Union Forestière Grand Est
VNF	Voies Navigables de France
ZNIEFF	Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Axe stratégique A - Protéger l'existant

Le Grand Est se dote d'une nouvelle RNN, sur le massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau aux portes de Strasbourg



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées.

Les forêts alluviales rhénanes sont parmi les plus diversifiées et les plus riches en matière de biodiversité des milieux naturels européens qui leur ont valu un classement au titre de Natura 2000 et de site Ramsar transfrontalier « Rhin supérieur / Oberrhein ». Leur valeur biologique et patrimoniale, aujourd'hui largement reconnue, s'est fortement amoindrie suite aux aménagements hydrauliques du Rhin (rectification, canalisation). La sauvegarde des massifs forestiers et le retour des inondations sont des conditions nécessaires au maintien et/ou à la restauration de ces forêts.

Le massif forestier de la Robertsau et de La Wantzenau constitue un massif d'un seul tenant situé au Nord de la Ville de Strasbourg. Une étude des potentialités de restauration de la fonctionnalité est déjà en cours. L'enjeu principal sur cet espace est aujourd'hui de maintenir et restaurer la naturalité et la fonctionnalité d'une forêt alluviale en zone périurbaine.

Défini comme **prioritaire au titre de la Stratégie de création des aires protégées (SCAP)**, le classement en RNN permettra la mise en place d'une protection forte en faveur de la biodiversité sur cet espace.

La DREAL a porté la procédure de création de la réserve, en y associant de nombreux partenaires au niveau local et national lors des consultations ou commissions.

État d'avancement en 2020

Le décret en Conseil d'État du 27 juillet 2020 est venu concrétiser ce projet et permettra d'assurer la préservation à long terme de 710 ha de ce massif forestier, en fixant la réglementation applicable au sein de la nouvelle réserve.

Action phare du plan biodiversité qui prévoit la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales d'ici 2022, la création de cette RNN concrétise l'engagement du Gouvernement dans la **préservation du patrimoine naturel et la lutte contre l'érosion de la biodiversité.**



© Camille Faller

Perspectives

Suite à la création de la réserve en 2020, l'État a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour définir un gestionnaire. La Ville de Strasbourg s'est portée candidate. Le comité consultatif s'est réuni pour la première fois le 11 mai 2021, il a émis un avis favorable à l'unanimité sur la candidature de la Ville de Strasbourg. La convention de gestion sera signée prochainement. Le gestionnaire aura alors 3 ans pour élaborer le premier plan de gestion de la réserve.



© Camille Faller

Le réseau des RNR du Grand Est se renforce !



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées.

La Région Grand Est porte l'ambition de renforcer et de développer son réseau de Réserves Naturelles Régionales (RNR). Comme les RNN, les RNR permettent d'apporter une protection forte et réglementaire à des sites présentant une biodiversité exceptionnelle. Une gestion adaptée est mise en œuvre, de même que des actions d'éducation à l'environnement dès lors que cela est compatible avec les enjeux de protection.

Les procédures de renouvellement de classement, de modification ou d'extension, sont portés par la Région en lien avec les gestionnaires des sites concernés.

État d'avancement en 2020

En 2020, le classement des RNR suivantes arrivait à échéance. Leur classement a été reconduit tacitement :

- RNR de l'Etang de Ramerupt (10) ;
- RNR de la Pelouse de la Côte de l'Etang à Spoy (10);
- RNR des Prairies Humides de Courteranges (10) ;
- RNR de la Tourbière des Charmes (88).

En parallèle, ont été engagés des travaux liés au renouvellement du classement des RNR de la Côte de Delme (57), de la Moselle Sauvage (54), de l'Etang d'Amel (55), avec les objectifs d'étendre certains périmètres, d'augmenter les durées de classement et d'actualiser les règlements.

Enfin, les procédures de classement des RNR des Marais et sablières du Massif de Saint Thierry (51) et des Éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (55) ont été mises en œuvre. Les deux sites ont été classés en RNR officiellement le 21 janvier 2021 pour une durée illimitée. Elles sont gérées respectivement par le CEN Champagne-Ardenne et le CEN Lorraine. Le classement de la RNR de l'Etang d'Amel a été renouvelé pour 12 ans : cela a permis d'ajuster le périmètre et d'actualiser le règlement.

Perspectives

En 2020 puis 2021, les travaux relatifs au renouvellement du classement des RNR de la Côte de Delme et de la Moselle Sauvage se poursuivent, de même que le projet d'extension de la RNR de la Colline du Bastberg et celui de classement du Bischenberg (67).

Il s'agit parallèlement de conforter les 2 RNR nouvellement classées (RNR des Marais et sablières du Massif de Saint Thierry (51) et des Eboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (55) : installation des comités consultatif, élaboration des plans de gestion, mise en œuvre de la signalétique, etc...

Une réflexion pour dresser une liste de futurs sites à classer en RNR est également menée.

RNR des Marais et sablières

du Massif de Saint-Thierry (51)



RNR des Eboulis et pelouses calcaires de

Pagny la Blanche Côte et Champougny (55)



Photos ©AMHiste Région Grand Est

Six nouvelles animations de sites au sein du réseau Natura 2000 de la Région Grand Est



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

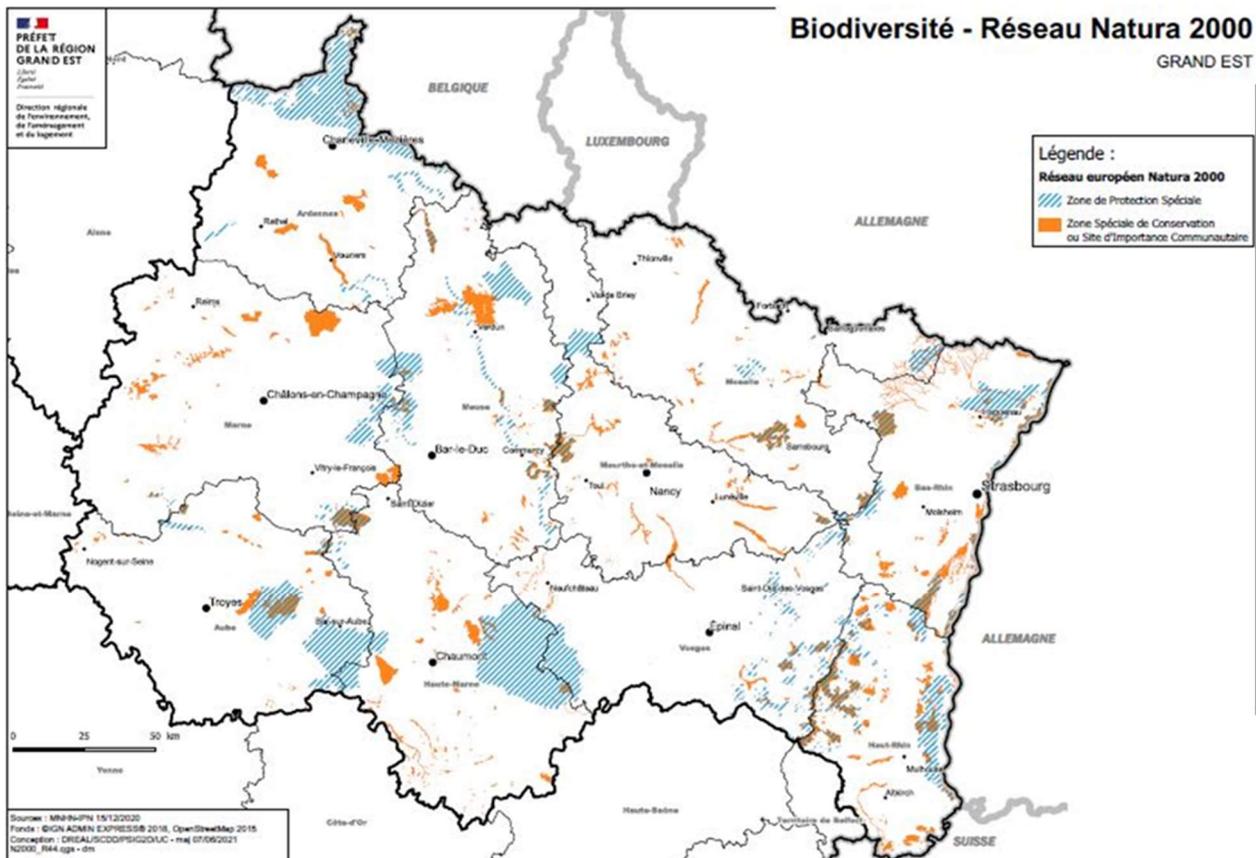
*Cet article s'intègre dans le cadre de l'action A.1.8 -
Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000*

Natura 2000 est un réseau de sites protégés mis en place à l'échelle européenne depuis une trentaine d'années. Son objectif est de préserver la diversité biologique et le patrimoine naturel de l'Europe. Ce réseau protège les espèces, animales et végétales, mais aussi leurs habitats naturels.

Les sites sont choisis pour l'importance de la biodiversité qu'ils accueillent et sont régis par deux Directives Européennes :

- La directive Oiseaux : les sites désignés par cette directive sont nommés Zones de Protection Spéciale (ZPS), et tirent leur importance de l'avifaune qui s'y développe ;
- La directive Habitat Faune-Flore : les sites désignés par cette directive sont nommés Zones Spéciale de Conservation (ZSC), et tirent leur importance des habitats naturels qui s'y trouvent et la biodiversité terrestre et marine qu'ils abritent.

En région Grand Est, on dénombre **226** sites Natura 2000 dont **183 ZSC** et **43 ZPS**, soit **14,5 %** des sites français en nombre. **11 %** du territoire de la région est couvert par les sites Natura, ce qui représente 8,6 % du réseau Natura 2000 terrestre de France.



Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objet la définition d'objectifs et d'orientations de gestion et présente des propositions quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable. Le document d'objectifs est l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage. Il est approuvé par l'autorité administrative.

L'animation Natura 2000 correspond au suivi de la mise en œuvre de toutes les actions prévues dans le DOCOB : actions contractuelles et non contractuelles, régime d'évaluation des incidences, suivi scientifique, communication, sensibilisation et information, articulation avec les autres politiques, gestion administrative et financière, mise à jour du DOCOB, bilan annuel.

Les documents d'objectifs étant élaborés pour la quasi-totalité des sites Natura 2000, le réseau Natura 2000 est dans la phase animation avec l'objectif national de mettre en animation tous les sites Natura 2000 d'ici fin 2021.

Les porteurs et partenaires techniques de ces projets sont l'État (DREAL et DDT), les collectivités porteuses de l'animation ainsi que les structures animatrices. L'animation des sites Natura 2000 est financée par des crédits de l'État et des fonds européens (FEDER ou FEADER selon les ex-régions).

Tous les 3 ans, l'animation d'un site est renouvelée avec élection d'une collectivité structure porteuse. A défaut de collectivités volontaires, il revient à l'État d'assurer l'animation du site Natura 2000.

État d'avancement en 2020

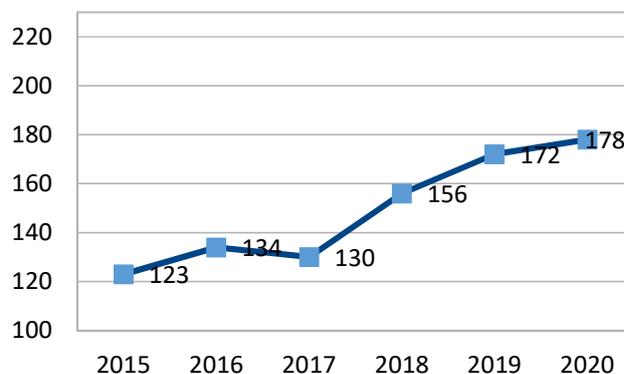
En 2020, six nouveaux sites ont été mis en animation :

- Par la DDT de l'Aube, via des marchés publics pour les sites Natura 2000 suivants :
FR2100308 « Garenne de la Perthe » (ZSC)
FR2100310 « Bois d'Humégnil-Epothémont » (ZSC)
FR2112012 « Marigny, Superbe et vallée de l'Aube » (ZPS)
- Par la DDT de la Marne, via des marchés publics pour les sites Natura 2000 suivants :
FR2100255 « Savart de la Tommelle à Marigny » (ZSC)
FR2100285 « Marais de la Superbe » (ZSC)
- Par le syndicat des Trois Niefs pour le site *FR4100231 « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied »* suite à l'approbation de son DOCOB.

Entre 2015 et 2020, le nombre de sites Natura 2000 en animation est ainsi passé de 123 à 178.

Perspectives

L'objectif 2021 en Grand Est est de poursuivre la dynamique de mise en animation des sites Natura 2000 afin qu'ils soient pleinement fonctionnels. Les DREAL et DDT comptent mettre en animation 26 nouveaux sites, ce qui portera à 205 le nombre de sites en animation (soit 90,7 % des sites).



Nombre de sites Natura 2000 animés en région Grand Est (DREAL)

A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

Les espaces protégés sont des éléments essentiels du réseau écologique du territoire du Grand Est et participent à la résilience des écosystèmes. Il s'agit d'augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés pour assurer un nombre suffisant de réservoirs de biodiversité et une bonne fonctionnalité du réseau écologique.

Action A.1.1 - Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Agences de l'Eau, Gestionnaires d'espaces naturels et réserves, CENs, CL, DDTs, ONF, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un bilan de la SAP a été réalisé, ainsi que l'exploitation et le partage de son diagnostic patrimonial. Des premiers groupes de travail avec les gestionnaires et les animateurs Natura 2000 ont également été initiés en 2020.

Action A.1.2 - Étendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, CENs, CL, ONF, Associations, Etablissement public, DDTs, CRAGE	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous le format d'un article (*cf. actions phares*).

Action A.1.3 - Mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL, Collectivités, SAFER, DREAL, CDs, DDT, DRAAF, PNRs, Associations (Terre de Lien, Civam...)	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La stratégie foncière souhaitée s'inscrit dans une démarche de préservation des espaces les plus sensibles, tout en prenant appui sur différentes étapes dont les principales sont la veille foncière et le développement d'Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Aussi, des échanges ont porté en 2020 sur l'extension de la convention déployée par la SAFER en Lorraine à l'ensemble du territoire régional.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a apporté 214 616 € d'aides en 2020 pour la mise en œuvre d'ORE ou d'acquisition foncière sur des périmètres de protection de captages dégradés (surface concernée : 47.6 ha).

Action A.1.4 - Consolider et accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles

- Coordonnateurs : Région, Départements - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, CL	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.1.5 - Mettre en œuvre la charte du 11^{ème} Parc national des forêts

- Coordonnateur : DDT de la Haute-Marne - Porteurs / Partenaires potentiels : PNF, ONF, DREAL	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

La charte est en cours de lancement, une première réunion technique a eu lieu à ce sujet.

Action A.1.6 - Mettre en œuvre et réviser les chartes des 6 PNRs, consolider le réseau régional et déployer les actions interparcs selon les priorités de la convention Région-PNRs 2020-2022

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, Départements	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une procédure de révision de la charte du PNR de la Montagne de Reims a été engagée par délibération du conseil régional le 19 juin 2020.

Aussi, une convention a été signée entre la Région, les 6 PNR et l'association de ces parcs. Cette convention, déployée jusqu'en 2022, contient 6 projets inter-parcs :

- Les résidences d'architecture et de paysages pour renforcer la vitalité des cœurs de villages et centres-bourgs ;
- L'éducation à l'environnement ;
- La valorisation de la filière des bois locaux et matériaux bio-sourcés ;
- Un plan de communication interparc /Région pour valoriser les PNR et rendre la Région plus lisible ;
- Le développement de l'écotourisme dans les PNR du Grand Est ;
- Les circuits courts et l'alimentation.
-

Action A.1.7 - Créer de nouveaux espaces protégés en utilisant les outils à disposition

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, CENs, CL, Associations, PNRs	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une communication a été engagée entre la DREAL et les DDT autour d'une campagne de protection des sites géologiques, mais également sur la réalisation d'une boîte à outils avec 11 fiches pratiques.

Action A.1.8 - Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, PNRs, CRAGE, Région, Associations	État d'avancement : 50 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action A.1.9 - Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif Régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires d'espaces naturels, DDTs, ONF, PNRs, PNF, Départements, CRAGE, Associations	État d'avancement : 50 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Plusieurs plans de gestion sont en cours, via des portages par des collectivités dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par des Départements ou des associations telles les CEN soutenus notamment par la Région et les Agences de l'eau.

Action A.1.10 - Initier une réflexion sur la préservation des milieux sur les terrains sous maîtrise foncière de l'armée

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Ministère des Armées, partenaires du « life Nature Army », CENs, Associations	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.1.11 - Protéger des espaces naturels en lien avec les collectivités : établissement scolaires, parcs communaux, espaces naturels privés via notamment les appels à projets régionaux

En lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Collectivités, Structures EEDD, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Le Parc Naturel régional des Vosges du Nord a développé au travers du projet "sanctuaire de nature", un outil complémentaire de préservation des milieux naturels et de sensibilisation. Les communes sont incitées à préserver de manière volontaire des espaces naturels emblématiques du territoire : forêt, marais...dont elles ont la maîtrise foncière. Au total, 8 sites ont été désignés sanctuaires de nature, sur des surfaces comprises entre 0,32 et 4,7 ha.

Indicateurs de suivi du défi A.1 - Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée

- ➔ **Surface du territoire en espace protégé (selon définition SAP 10 %) :** 1.13 % (*ambition > à 2 % en 2030*) ;
- ➔ **Surface en Parc National :** 30 569 ha (*surface de la zone cœur du Parc National de forêt en région Grand Est*) ;
- ➔ **Surface en sites classés :** 16 667 ha ;
- ➔ **Surfaces en sites conservatoires (CENs + Conservatoire du Littoral) :** 106 103 ha (*en décembre 2019*) ;
- ➔ **Surface en RNN :** 10 035 ha (*9 449 ha en 2019*) ;
- ➔ **Surface en RNR :** 4 483 ha (*identique à 2019*) ;

- ➔ Surface en APPB : 11 910 ha (en décembre 2019) ;
- ➔ Surface en APHN : 102 ha.

A.2 - Protéger les espèces menacées

Le défi à relever est de préserver la diversité des espèces présentes sur le territoire du Grand Est. Ainsi, les actions se concentreront sur les espèces dont la survie est menacée à court ou moyen terme. Il s'agit de maintenir la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à un effectif suffisant. Il est nécessaire, au sein de cette diversité, de conserver la diversité génétique domestique et sauvage.

Action A.2.1 - Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Association, Région, OFB, ARPGE, CENS, DDTs 	État d'avancement : 75 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Le déploiement des PNA et PRA se poursuit.

Action A.2.2 - Élaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacée de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action A.2.3 - Déployer un programme de connaissance et de restauration des pollinisateurs, sauvages en particulier

En lien avec l'axe C - Mieux connaître pour agir.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Universitaires, Laboratoire de recherche (CERFE), INRA, Grand Nancy, CRAGE, DRAAF, CDs, PNRs, Associations 	État d'avancement : 25 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Trois projets ont été lancés, un sur les pollinisateurs sauvages et deux sur les papillons.

Action A.2.4 - Accompagner le retour des grands prédateurs en bonne intelligence avec les activités humaines afin de contribuer de façon naturelle à la régulation des populations de gibier

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Profession agricole (ex : Associations d'éleveurs), Associations (ex : MNE, CROC), DDTs, OFB, Cerema, Collectivités 	État d'avancement : 15 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Action A.2.5 - Accompagner les centres de soins pour la faune sauvage dans leurs actions de soins, de réinsertion des animaux dans leur milieu naturel, et dans leurs actions de médiation faune sauvage

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Associations, OFB, PNRs, ARPGE, CENS	État d'avancement : 50 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une convention triennale de partenariat a été signée avec quatre centres du Grand Est pour la période 2020-2022, et un soutien exceptionnel a été octroyé du fait de la crise sanitaire. Au total, plus de 9100 animaux ont été accueillis par ces centres en 2020.

A.3 - Intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

→ *Lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

L'urbanisation est l'un des facteurs de destruction des habitats. Certaines solutions peuvent être envisagées pour adapter la planification urbaine et les projets d'aménagement tout en conservant les habitats naturels présents ou en limitant l'impact sur la biodiversité. Il s'agit d'accompagner les porteurs document d'urbanisme et de projets d'aménagement à prendre pleinement en compte le réseau écologique du territoire.



Action A.3.1 - Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.3.2 - Informer les porteurs de documents de planification d'urbanisme le plus en amont possible de l'existence de milieux naturels à préserver sur le territoire

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DREAL, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Bureaux d'études, CAUEs, DDTs, Collectivités, PNRs, CDs, Associations	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une lettre d'information a été réalisée à ce sujet auprès des porteurs de documents de planification d'urbanisme du Grand Est.

Action A.3.3 - Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, PNRs, ARPGE, Cerema, Associations, DDTs 	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Plusieurs inventaires des zones humides ainsi que des études sur la trame verte et bleue sont en cours, en vue d'être intégrés aux documents de planification ou d'urbanisme.

L'appel à projets « Trame verte et bleue » (AAPTVB) incite également les collectivités à mener des études pour mieux identifier les enjeux de leur territoire.

Action A.3.4 - Communiquer et organiser des retours d'expériences sur l'application des règles et critères de protection de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des projets et aménagements et les documents d'urbanisme

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences d'urbanisme, Pays/PETR, Bureaux d'études, CAUE, DDTs, PNRs, ARPGE, Associations 	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action A.3.5 - Encourager la participation des EPAGEs, collectivités gestionnaires des zones naturelles, syndicats de rivières, les CENs et les associations naturalistes comme personnes publiques associées des PLUi au travers des « porter à connaissance »

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAGEs, Collectivités gestionnaires de zones naturelles, Syndicats de rivières, Structures en compétence GEMAPI, PNRs, ARPGE, DDTs, Associations 	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action A.3.6 - Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs 	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

De nouvelles références réglementaires et bibliographiques ont été intégrées dans le guide « Prise en compte des ZH dans les documents d'urbanisme ».

A.4 - Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie

Les espaces naturels sont attractifs et constituent des lieux de loisir appréciés. Ils participent également à l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels du Grand Est sont des atouts à valoriser, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit de prendre en compte la préservation de la biodiversité par l'ensemble des usagers de pleine nature et des professionnels de ces filières en associant pratiques de pleine nature et sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Action A.4.1 - Développer le tourisme local valorisant les espaces naturels et renforcer l'usage des sentiers dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces : espaces dédiés à la découverte des patrimoines, panneaux de sensibilisation, parcours de proximité...

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, FFRP, PNRs, VNF, gestionnaires d'espaces naturels, ONF, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE, réseaux EEDD	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.4.2 - Renforcer le programme Quiétude Attitude des Parcs Naturels en communiquant sur les zones de quiétudes existantes et en planifiant de nouvelles zones de quiétude

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Cette action est en cours de préfiguration, une fiche action a été réalisée à ce sujet au début de l'année 2020 dans le cadre de la candidature Life Biodiv'Est.

Action A.4.3 - Définir un réseau de zones de quiétudes au niveau régional (définition des critères, porteurs, modes de gestion de la fréquentation et de la circulation, encadrement des évènements sportifs de nature et sensibilisation, etc.)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires forestiers, CENs, Associations	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Cet enjeu est porté dans le cadre de la révision de schéma de massif (Programme quiétude attitude du PNR des Ballons des Vosges).

Action A.4.4 - Mettre en place des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires afin de mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature, en lien avec les conseils départementaux

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, CDs, DDTs, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.4.5 - Valoriser le développement d'un programme d'écotourisme responsable transfrontalier via le Plan Rhin Vivant

- Coordonnateurs : AERM, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Aucune réflexion n'a été engagée à ce sujet, 2020 ayant été la première année de la mise en œuvre du Plan Rhin Vivant.

Action A.4.6 - Conditionner les aides aux projets touristiques à l'absence d'impact de l'activité sur la biodiversité et l'environnement

- Coordonnateurs : Région, OFB	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------	-----------------------------------

Action A.4.6 - Accroître l'information sur la biodiversité au sein des offices de tourisme, sport de nature, pêche, chasse...

En lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

- Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DRDJSCS, ART, Fédérations sportives, FDCs, FRCGE, ARPGE, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

→ *Lien avec le Plan Régional Forêt Bois*

La sylviculture modèle les peuplements forestiers de la région Grand Est. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes de production sylvicole et de permettre aux acteurs de la filière de participer à la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, notamment la protection des forêts anciennes et vieux bois, au travers de leurs activités de production et de gestion.

Action A.5.1 - Développer l'exemplarité de l'État et de l'ONF en matière de sylviculture respectueuse de la biodiversité

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, Région, DREAL, CRPF, PNF	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.5.2 - Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la gestion forestière vertueuse (bonnes pratiques, identification des habitats, préservation des arbres « biologiques », préservation des forêts anciennes...)

En lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

- Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, Propriétaires forestiers, PNRs, Gestionnaires Forestiers, Associations	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Un appui auprès des propriétaires forestiers est effectué par la Région et l'État (*impossibilité de chiffrer cet appui annuellement pour l'instant*). Aussi, les communes forestières (COFOR) mènent l'opération « *La forêt fait école* » dont l'objectif est de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux forestiers.

Action A.5.3 - Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRPF, UF Grand Est, ONF, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, CENs, CL, PNF, Départements, PNRs	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Le classement en RNN de la forêt de la Robertsau (Bas-Rhin) va lui permettre de devenir une zone en libre évolution.

Action A.5.4 - Réaliser une carte localisant les îlots de senescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, ONF, collectivités, communes, PNRs, CENs, CL, structures animatrices N2000	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.5.5 - Développer des programmes de gestion des lisières forestières, bords de routes, lignes électriques

- Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Départements, RTE, CRPF, UF Grand Est, PNRs, ONF, Collectivités, Associations, CEREMA	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.5.6 - Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière)

En lien avec le défi C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs, Porteurs de Charte forestière de territoire, Universités, Météo France, Géosol, IGN, Portail DRIAS, CENs, CL, Associations, CSRPN	État d'avancement : 25 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

L'ONF, en lien avec les forêts privées, a procédé à des modélisations d'adaptation des milieux forestiers selon plusieurs scénarios du GIEC. D'autres études ont été lancées pour le choix des essences sur des périmètres définies (CLIMVOSGES) mais aussi pour la mise en place de nouveaux itinéraires (étude CALCLIM réalisée avec la Région Bourgogne Franche-Comté).

Action A.5.7 - Développer des gestions durables par massif pour les propriétaires de forêts de moins de 10 ha

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, CRAGE, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un dispositif de soutien à l'élaboration de gestion durable opérationnelle a été mis en place. Plus localement, une animation spécifique est menée par le CRPF dans le département des Ardennes (Pacte Ardennes).

Action A.5.8 - Développer les circuits courts de valorisation des bois (1ère-2nde transformation) comprenant la valorisation des gros bois et réfléchir à un label sur l'origine du bois et le lieu de transformation

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, DRAAF, CRPF, PNRs	État d'avancement : 15 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La Région a soutenu dans ce cadre une entreprise disposant d'une unité de gros bois.

Indicateurs en lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse des forêts

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Évolution des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux forestiers** : Ces effectifs ont chuté de près de 22 % en région Grand Est depuis 2002 ;
- ➔ **Pourcentage de peuplement forestiers contenant au moins deux essences d'arbres** : 69%.

A.6 - Préserver les paysages remarquables

Le Grand Est est composé de paysages remarquables, reflet d'un patrimoine naturel riche et des interactions avec les activités humaines. Il s'agit de répertorier les paysages remarquables et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur prise en compte dans les projets d'aménagement et leur préservation.

Action A.6.1 - Couvrir la région en atlas départementaux des paysages

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, PNRs, Cerema, Associations	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.6.2 - Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Région, Paysagistes Conseil de l'Etat, DDT, Agences d'Urbanisme, PNRs, France Energie Eolienne, Cerema,	État d'avancement : 15 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Deux guides sont en cours de réalisation, l'un nommé « Paysage et TVB » et le second appelé « Paysage et gravière ».

Action A.6.3 - Renforcer le portage à l'échelle régionale de l'appel à projets national "plans paysage"

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, PNRs, CAUEs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 100 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------

L'appel à projet national a été diffusé par courriel aux collectivités et sur internet pour le grand public.

Action A.6.4 - Préserver et valoriser les entrées de ville en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage dans les zones d'activités commerciales et industrielles

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.6.5 - Renforcer la prise en compte des paysages dans les projets d'autorisation de construction

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Collectivités, DREAL, Paysagistes Conseil de l'Etat, Agences d'urbanisme, CAUEs, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Des premiers travaux ont été engagés à l'automne 2020.

A.7 - Protéger les sols et lutter contre leur dégradation

Les sols sont à la base de nombreux écosystèmes et services écosystémiques. Il s'agit pour préserver leurs qualités et leur bon fonctionnement biologique d'en améliorer la connaissance et de promouvoir des pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à le conserver et le restaurer.

Action A.7.1 - Réaliser une étude sur l'état et la dynamique de la biodiversité des sols en Grand Est

En lien avec le défi C1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Universitaires, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action A.7.2 - Déployer les pistes d'actions issues des travaux du Réseau Mixte Technologique National Sols et Territoire

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : RMT Sols et Territoires, RITTMO, CRAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

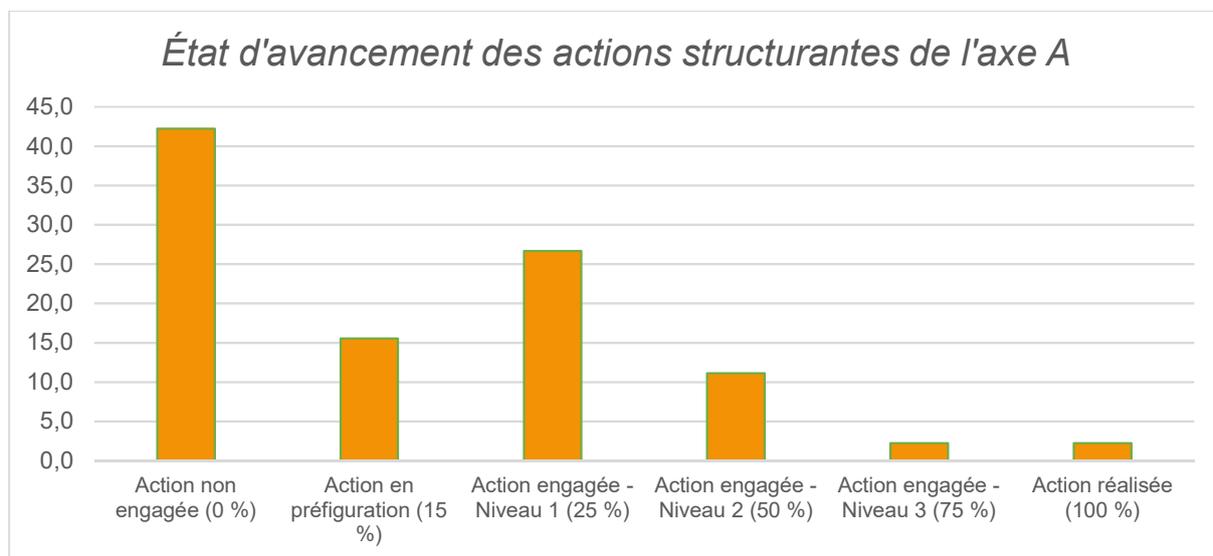
Action A.7.3 - Développer des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion et reconquérir la biodiversité, en ciblant les milieux sensibles à l'érosion des sols

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : ASA, Collectivités à compétence GEMAPI, CRAGE, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une identification des milieux sensibles a été initiée à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a mis en place de son côté, une conditionnalité des aides aux investissements structurants à la mise en place d'hydraulique douce.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe A de la SRB - Protéger l'existant

État d'avancement / Axe concerné	Axe A : Protéger l'existant	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	19	42,2
Action en préfiguration (15 %)	7	15,6
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	12	26,7
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	5	11,1
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	1	2,2
Action réalisée (100 %)	1	2,2
TOTAL	45	100



Axe stratégique B - Reconquérir les milieux dégradés

L'ensemble de ces projets de création ou de restauration des continuités écologiques, en milieu humide, agricole, forestier ou urbain ont permis par exemple de planter plus de **128 km de haies**, de créer plus de **211 ha de zones humides**, d'organiser de nombreuses actions de sensibilisation et surtout de créer des dynamiques territoriales autour de la biodiversité.

Exemples d'actions éligibles à l'appel à projet TVB :

Identifier les continuités écologiques et les préserver
Planter des haies et des vergers haute-tige
Favoriser la biodiversité chez les agriculteurs
Créer un passage à faune au-dessus d'un axe routier
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
Développer un réseau de mares et de zones humides
Renforcer la nature en milieu urbain et périurbain



État d'avancement en 2020

Pour l'année 2020, 16 projets ont été retenus pour un montant d'aides de 2 millions d'euros pour l'ensemble des entités concernées (État, Région, Agences de l'eau).

Aussi, l'AAP TVB a fait l'objet d'une évaluation par un bureau d'étude au cours de cette année. Celle-ci a permis d'identifier les projets réalisés, les résultats sur le terrain mais aussi d'évaluer la dynamique territoriale lancée, la pertinence de l'action publique et les points d'amélioration.

Une stratégie a par ailleurs été lancée pour poursuivre la dynamique territoriale engagée et démultiplier les projets de trame verte et bleue sur le territoire.

Et la suite ?

Les **zones prioritaires** ont été identifiées, correspondant aux grands secteurs de la région n'ayant pas bénéficié de projets de trame verte et bleue. Ce paramètre a été intégré dans le règlement de l'AAP en 2021 pour favoriser ces secteurs et soutenir l'émergence de projets.

La mobilisation d'**acteurs diversifiés** (Fédérations de chasse, entreprises...) est en cours pour permettre de développer des projets à grande échelle sur la région, sur de nouveaux axes (agroforesterie ou trame noire par exemple) et de nouveaux territoires.

De **nouveaux enjeux** apparaissent comme ceux liés à la nature en ville et au changement climatique, face auxquels l'appel à projet doit se repositionner. Ces enjeux seront intégrés dans la réactualisation de la cartographie de la TVB en cours de lancement, et seront abordés dans le groupe de travail Nature en ville » créé dans le cadre du SRADDET.

L'**articulation et la cohérence** entre porteurs de projets de plus en plus nombreux devient primordiale pour l'avenir, et la synergie entre les politiques publiques également (« programme plantons des haies » par exemple).

L'émergence d'une filière « végétal local »

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.1.8 - Faire émerger une filière « végétal local ».



La marque « Végétal local » est une marque collective de l'OFB créée en 2015 à l'initiative des Conservatoires botaniques nationaux, de l'AFAC-Agroforesteries et de Plante & Cité. Elle propose des semences, boutures, plantes et arbres issus de collectes en milieu naturel.

L'objectif de cette marque est de garantir la traçabilité de ces végétaux et la conservation de leur diversité génétique afin d'avoir sur le marché des espèces adaptées pour la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région biogéographique) ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales, ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés.

En Grand Est, la marque est portée par les Conservatoires Botaniques du Bassin Parisien et de Lorraine, mais surtout par Haies Vives d'Alsace (HVA), association membre de l'AFAC-Agroforesterie. Depuis 2013, année de création de l'association, les efforts de production se sont d'abord portés sur la plaine d'Alsace grâce à l'adhésion de la pépinière Wadel-Winger (Hueberstrass - 68) dès le début, puis en 2018 du pépiniériste Naudet et en 2019 de la pépinière des 4 champs (pour l'unité naturelle Champagne).

Avec les nouvelles politiques régionales : appel à projet Trame Verte et Bleue (depuis 2017), confirmée par le SRADDET et la SRB, puis récemment le programme « Plantons des haies » du Plan de Relance, il devenait nécessaire de structurer une filière de production locale pour satisfaire cette demande croissante.

État d'avancement en 2020

Forte de son expérience, HVA a proposé en 2020, un projet visant à permettre à terme de répondre à la demande en plants d'origine locale sur une zone correspondant au Nord-Est de la France pour :

- Accompagner les partenaires identifiés en Champagne, Lorraine et Alsace, pour :
 - les opérations de récolte de graines provenant d'arbres et d'arbustes sauvages,
 - la mise en œuvre de vergers à graines à partir de plants issus des opérations de récoltes ;
- Structurer le partenariat dans l'optique d'une filière économiquement viable ;
- Déployer un outil informatique de gestion et de traçage de la production de graine ;
- Disposer d'une expertise scientifique (génétique) sur la démarche.

Ce projet de 2 ans, budgétisé à 240 823 € est aidé par l'OFB à hauteur de 80% et par l'EMS pour 3000 €. Il est piloté par un comité de suivi constitué de :

- L'OFB ;
- La Région Grand Est ;
- La DREAL Grand Est ;
- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- L'Afac-Agroforesterie ;
- L'Eurométropole de Strasbourg ;
- Le Laboratoire Image, Ville et Environnement de l'Université de Strasbourg.

Dès la première année :

- 2 nouvelles structures ont été formées à la récolte de graines en milieux naturels : une sur les côtes calcaires de l'Est et une en Champagne ;
- 4 vergers à graines ont été lancés par des structures d'insertion (ESAT) ;
- 6 nouveaux pépiniéristes ont pu être accompagnés par HVA.

Perspectives

Un travail de préfiguration d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été enclenché pour garantir un modèle économique autonome et durable à la filière.

Dans le même temps, HVA, toujours soutenu par l'OFB, met à jour pour l'ensemble du Grand Est son outil web « jeplantomahaie.fr », permettant de choisir les arbres et arbustes pour un projet de plantation.



Formation des pépiniéristes © HVA



Plantation du Verger à graines de Hirsingue © HVA

Présentation du déploiement du Plan Rhin Vivant



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action B.3.1 - Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage".

Le Rhin est un axe économique majeur pour l'Europe. Le fleuve et la nappe qui suit son cours sont intimement liés à la prospérité de la plaine d'Alsace et de Bade : navigabilité à grand gabarit vers la mer du Nord et le Danube, production d'énergie hydro-électrique, ressource abondante et sécurisée pour l'alimentation en eau des populations, de l'agriculture et de l'industrie, capacité d'absorption des eaux usées urbaines et industrielles, etc.

Ce développement s'est fait au prix de lourds travaux d'aménagement, conduits au cours des 19^e et 20^e siècles, pour « domestiquer » le fleuve sauvage et ainsi maîtriser ses crues, faciliter la navigation et valoriser sa force hydraulique. Pour autant, ces travaux ont eu des impacts structurels majeurs sur l'hydrosystème, avec pour conséquence des **désordres fonctionnels multiples**, une altération considérable des écosystèmes liés au fleuve et une **forte dégradation des bénéfices multiples que le système alluvial fonctionnel fournissait gratuitement**.

Suite à la prise de conscience de la valeur écologique exceptionnelle des écosystèmes rhénans, et face au constat de leur disparition accélérée, **de nombreuses mesures ont été progressivement mises en œuvre à partir des années 1960** pour protéger les forêts relictuelles, pour restaurer la qualité des eaux et pour revitaliser l'hydrosystème fluvial.

Signé fin 2019 par l'État, la Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Office français de la biodiversité, le Plan Rhin vivant s'inscrit dans cette trajectoire historique. Partant des acquis et de l'expérience capitalisée, il formalise l'ambition partagée de **franchir une nouvelle étape**. Il fixe un cadre qui apporte de la cohérence, de la lisibilité et une **vision prospective partagée** de ce territoire, structuré autour du fleuve, dans sa dimension transfrontalière, culturelle, touristique, économique.



© Collectif Plan Rhin Vivant

Tout en préservant les usages économiques et sociaux du fleuve, le plan vise à favoriser l'émergence, l'accompagnement et le financement de projets portés par les acteurs du territoire :

- D'une part pour **retrouver des processus de fonctionnements hydrologiques et écologiques plus équilibrés**, là où c'est possible, afin de reconquérir la biodiversité des écosystèmes, sauvegarder les paysages rhénans, restaurer les multiples services écosystémiques associés et renforcer la résilience des milieux face au changement climatique et aux activités humaines ;
- Et d'autre part favoriser la **réappropriation culturelle et sociale du Rhin par les populations riveraines**, pour mieux connaître et faire connaître le fleuve, son histoire et les milieux qui lui sont associés et ainsi construire un nouveau regard sur un espace qui peut redevenir un élément fort d'identité territoriale et de lien entre les deux rives.

La démarche Plan Rhin vivant est formalisée par une convention de partenariat 2019-2025 articulée autour de grands principes : coordination de la mise en œuvre par le « collectif » (État, Région Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse et Office français de la biodiversité), qui **mutualise ses moyens financiers et humains** pour accompagner les porteurs de projets, mobilisation des outils financiers existants et aide au montage de programmes européens sur les projets les plus ambitieux.

Depuis la signature de la convention, **20 projets ont été engagés** pour un montant de **6 000 000 €** (dont 70 % financés par le collectif). **3 postes d'animation ont été créés** pour mettre en œuvre le plan Rhin vivant.

État d'avancement en 2020

La mise en œuvre du plan repose très largement sur l'**engagement des acteurs du territoire**. Tout partenaire partageant ces objectifs est ainsi invité à formaliser son engagement par un "acte d'adhésion" adossé à la convention. Progressivement, ces adhésions permettent d'étoffer le plan et d'en faire un **projet de territoire co-construit**, mobilisant les compétences, l'expertise technique et le savoir-faire des partenaires.



© Collectif Plan Rhin Vivant

Cette dynamique est désormais bien enclenchée, puisque les principaux partenaires visés ont déjà formalisé leur adhésion ou le feront en 2021 :

- La totalité des collectivités et structures de la façade rhénane compétentes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Les gestionnaires des 8 réserves naturelles nationales rhénanes : CEN Alsace, Petite Camargue alsacienne et Ville de Strasbourg ;
- Les gestionnaires de la voie d'eau : VNF, EDF et le Port autonome de Strasbourg ;
- Plusieurs associations : Alsace Nature, LPO Alsace, Saumon Rhin, Fédérations de pêche ;
- L'ENGEES (École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg).

De nombreux projets sont déjà engagés (essentiellement en phase étude pour le moment) **tout le long de la rive française du Rhin**. Parmi les projets emblématiques, on peut citer :

- La reconversion en zone humide des anciens bassins de décantation des Mines de potasse d'Alsace sur l'île du Rhin à Fessenheim, portée par la CC Pays du Rhin - Brisach ;
- Une étude de faisabilité sur le potentiel de renaturation des berges du fleuve, finalisée par VNF en juillet 2021 : elle doit désormais se traduire par des opérations pilotes de restauration écologique ;
- Les projets sur les grands massifs alluviaux relictuels : Marckolsheim - Schoenau (étude en cours de démarrage conduite par le SDEA), Robertsau – Wantzenau (étude de faisabilité réalisée par Strasbourg mais pas encore présentée), Offendorf (révision du protocole de gestion hydraulique avant peut-être un projet plus ambitieux), Delta de la Sauer (diagnostic de fonctionnement) ;
- Le projet transfrontalier "Rhinaissance" portant sur le feston de Rhinau : l'étude de faisabilité est en cours de finalisation et doit déboucher sur un scénario ambitieux qui fasse consensus au vu des contraintes du site.

Perspectives

Même si la dynamique est désormais bien lancée, de nombreux défis demeurent pour consolider la réussite du plan Rhin vivant :

- Passer des études de faisabilité à des opérations de restauration écologique, à la hauteur des ambitions initiales, et veiller au bon déroulement de ces opérations ;
- Renforcer le second axe du plan "renouer le lien au fleuve", en favorisant toutes les initiatives en ce sens et en déployant la stratégie de communication ;
- Faire vivre la communauté des acteurs "Rhin vivant" et, au sein de cette communauté, renforcer le travail en réseau des acteurs et la coordination pour la gestion des espaces naturels rhénans ;
- Impliquer plus fortement et plus largement les acteurs économiques installés à proximité du fleuve ;
- Consolider l'approche transfrontalière, tant au niveau régional qu'à travers des projets locaux.

B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

Le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue vise à reconstruire un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de réaliser leur cycle de vie (s'alimenter, se reproduire, se reposer...) et à favoriser leur capacité d'adaptation et de résilience face aux changements de condition de milieu. La restauration de la Trame Verte et Bleue vise, dans le même temps, à améliorer et préserver le fonctionnement des écosystèmes et les services environnementaux qu'ils fournissent et à en accroître leur résilience face aux changements globaux.

Action B.1.1 - Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités locales, Chambres d'agriculture, FRCGE, PNRs, CENs, CL, OFB, DREAL, AEs, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous le format d'un article (*cf. actions phares*).

Action B.1.2 - Rapprocher le déploiement des projets de reconquête de la TVB et les Plans d'actions en faveur des espèces

En lien avec le défi A.2 - Protéger les espèces menacées.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, Associations, PNRs, PNF, CENs	État d'avancement : 25 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Trois projets financés dans le cadre de l'AAPTVB permettent de contribuer aux PNA et PRA. Certains projets TVB ciblent spécifiquement des espèces (azurés par exemple), d'autres tel l'écopont de Saverne cible spécifiquement le Lynx.

Action B.1.3 - Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PETR/Pays, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une lettre d'information a été réalisée auprès des collectivités.

Aussi, une première rencontre portant sur l'AAPTVB a été effectuée en 2018 et avait été très appréciée par les porteurs de projets TVB. Cette rencontre n'a pas pu être renouvelée depuis, faute de temps sur cette année mais aussi en raison du contexte sanitaire.

Action B.1.4 - Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain)

En lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine.

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL	État d'avancement : 25 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Plusieurs projets en zone agricole ont été aidés, notamment le projet « Vinbiodiv » mené dans le vignoble alsacien afin d'y préserver les continuités écologiques.

En zone urbaine, le projet de « Flore 54 » a été appuyé. Ce projet vise à restaurer la trame brune au sein de la métropole du Grand Nancy.

Action B.1.5 - Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et continuités écologiques (trame verte, bleue, noire...) dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, DIR Est, SNCF Réseau, VNF, Concessionnaires autoroutiers, RTE, EDF, CDs, Cerema, PNRs, CRAGE	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Une première journée a été organisée autour d'un réseau défini de gestionnaires (partenaires cités dans l'encadré).

Action B.1.6 - Développer les projets de plantations d'arbres haute-tige le long des routes et canaux du Grand Est, en privilégiant les plants locaux

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Départements, Concessionnaires autoroutiers, VNF, PNRs	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action B.1.7 - Actualiser la cartographie de la Trame Verte et Bleue à partir des dernières données et techniques connues et définir une trame noire

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, CERFE, PNRs, PETR/Pays, Agences d'Urbanisme, ARPGE, Associations	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Le projet est en cours de structuration, un bilan des ex-SRCE a été réalisé.

Action B.1.8 - Favoriser l'émergence d'une filière « végétal local » structurée

En lien avec le défi D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : OFB, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, CBs, Associations, PNRs, Départements 	État d'avancement : 50 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

- ➔ **Nombre de projets financés par l'AAPTVB** : 16 projets (*sur 24 déposés*) ;
- ➔ **Montant annuel de financement de l'AAPTVB** : 1 974 000 € ;
- ➔ **Nombre de projets de reconquête de la TVB engagés en lien avec un PNA/ PRA** : 3.

B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

Le développement des activités humaines a notamment entraîné le renforcement des infrastructures linéaires de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, canaux...), l'extension des zones urbaines, l'exploitation de l'énergie hydraulique. La suppression des obstacles au déplacement des espèces terrestres et aquatiques contribuera à rétablir les continuités écologiques.

Action B.2.1 - Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DDT, EDF, ARPGE, CDs, Cerema, PNRs, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE 	État d'avancement : 15 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La liste des ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité des cours d'eau classés en liste 2 a été finalisée en 2020. 748 ouvrages sont à présent priorités dans le Grand Est : 514 ouvrages priorités sur le bassin Rhin-Meuse, 185 sur le bassin Seine-Normandie et 49 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Action B.2.2 - Prioriser les obstacles aux déplacements des espèces à résorber et développer une stratégie d'action sur les autres ruptures majeures de continuité écologiques terrestres

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, CERFE, Associations, CRAGE, FRSEA, JAGE 	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un réseau des gestionnaires a été mis en place en 2020.

Action B.2.3 - Préparer la résorption des points noirs du SRADET incluant l'éco-pont de Saverne

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires infrastructures, Collectivités, Cerema, Associations	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Cette année a marqué le lancement de la consultation pour l'étude de l'éco-pont de Saverne. Les projets réceptionnés ont été sélectionnés en fonction des critères contenus dans le Plan de Relance.

Action B.2.4 - Faire un suivi et des retours d'expériences des ouvrages existants

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Gestionnaires d'infrastructures, ARPGE, Départements, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Le Cerema est en train de réaliser une étude sur la fragmentation des continuités écologiques par la route nationale 4 (RN4).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.2 - Supprimer les obstacles aux migrations des espèces

- ➔ **Nombre d'ouvrages effacés ou équipés de passes à poisson** : 73 sur le bassin Rhin-Meuse (67 en 2019 sur ce même bassin, objectif de rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027).

B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

Une trame de milieux aquatiques et humides fonctionnels fournit des services particulièrement précieux dans un contexte de changement climatique et contribue à atténuer les événements extrêmes (écrêtement des crues, réduction du ruissellement, soutien des étiages en période de sécheresse...). L'amélioration de la qualité et du fonctionnement de ces milieux passe par la renaturation des cours d'eau, la préservation et la reconquête des milieux humides.

Action B.3.1 - Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage"

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DREAL, AERM, OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, ARPGE, Associations	État d'avancement : 50 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action B.3.2 - Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'III

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : EPAMA, EPTB Meurthe Madon, Syndicat mixte Moselle Aval, Syndicat mixte bassin de l'III, ARPGE, CRAGE, PNRs, CENs, Associations 	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Action B.3.3 - Développer les actions de renaturation et de protection des zones alluviales notamment de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : AESN - Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, Syndicats GEMAPI, EPCI, PNRs, ARPGE, Associations 	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Des travaux de restauration ont été effectués par le SIABAVES sur la Vesle et la Suipe pour un montant de 232 800 €. Aussi, une zone humide alluviale de 6.54 ha a été acquise par le CEN de Champagne-Ardenne à Breuil-sur-Vesle.

Action B.3.4 - Mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : AESN, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRFO, EPTB, Seine Grands Lacs, CRAGE, Associations 	État d'avancement : 25 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Les structures n'ont pu mener à bien la formalisation du document d'orientation et la proposition d'une gouvernance. A la suite d'une rencontre avec la Préfète de région, il a été décidé d'appuyer financièrement l'EPTB et le PNRFO pour le recrutement de 2 ETP pendant 1 an, en vue de finaliser l'action.

Action B.3.5 - Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, DREAL, Collectivités, EPTB, SAGE, PNRs, CENs, Associations 	État d'avancement : 15 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

En 2020, l'AERM a accompagné financièrement la restauration de 575 ha de zones humides.

Action B.3.6 - Encourager une protection stricte des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : SAGE, PNRs 	État d'avancement : 15 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Le SAGE ILL-NAPPE-RHIN élabore un projet de territoire (PTGE) dans le Grand Ried, en vue d'y préserver les cours d'eau phréatiques et milieux aquatiques associés typiques de ce secteur.

Action B.3.7 - Développer les approches globales d'actions au niveau des grands lacs pour améliorer durablement leur état écologique

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, Syndicats GEMAPI, CRAGE, FRSEA, JAGE, Associations	État d'avancement : 15 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un réseau d'acteurs de la baignade dans le Grand Est est en cours de construction, il sera animé à terme par la Région et l'ARS.

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides

- ➔ **Linéaire de cours d'eau renaturé** : 182 km sur le bassin Rhin-Meuse (159 km en 2019 sur ce même bassin, objectif de renaturer 3 200 km de cours d'eau d'ici 2027) ;
- ➔ **Surface de zones humides restaurées** : 575 ha sur le bassin Rhin-Meuse (641 ha en 2019 sur ce même bassin, objectif de restaurer 2 000 ha de zones humides d'ici 2023).

B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les interactions entre l'agriculture et la biodiversité sont nombreuses. Les services fournis par l'agriculture et les milieux agricoles vont de la production d'aliments à l'entretien du paysage et comportent une valeur socio-culturelle forte. La présence d'une biodiversité équilibrée est bénéfique à l'agriculture. L'encouragement des pratiques agricoles favorables à la biodiversité vise à développer les bénéfices réciproques entre agriculture et biodiversité et à promouvoir une agriculture durable. Ainsi, le développement des pratiques agroécologiques pourra s'appuyer sur le développement de paiements pour services environnementaux et de filières valorisant la biodiversité. Les consommateurs, au travers de leurs achats, ont un rôle clé à jouer pour favoriser et soutenir les modes de production favorables à la biodiversité.

Action B.4.1 - Poursuivre le développement des filières agricoles favorables à la ressource en eau, en accroissant le budget de l'appel à projet dédié

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 50 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Le total prévisionnel des aides de l'AMI de l'année 2020 s'élève à 582 950 € pour l'ensemble des financeurs (Agences de l'eau, Région).

Action B.4.2 - Concevoir et mettre en œuvre un système de Paiement pour Services Environnementaux disponible pour tout binôme collectivités/ groupement d'agriculteurs volontaires sur les territoires à enjeux

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités gestionnaires de captage, CRAGE, FRSEA, JAGE, PNRs 	État d'avancement : 50 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a organisé un AMI PSE en 2020. 15 candidatures ont été réceptionnées, donnant lieu à 14 lauréats dont un PSE prêt à être mis en œuvre et 13 études de préfiguration.

Action B.4.3 - Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : AEs, Région, OFB, CRAGE, Bio Grand Est, DREAL, Organismes stockeurs, Collectivités, PNRs, Associations (APAD, BASE...) 	État d'avancement : 75 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La DRAAF recense 34 000 ha convertis en agriculture biologique dans le Grand Est en 2020. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a de son côté financé 8 groupes ECOPHYTO pour un montant total de 225 354 €.

Action B.4.4 - Développer des filières de valorisation des fruits produits par les arbres fruitiers d'alignement et vergers haute-tige (distillation, jus...) en développant des projets communaux intergénérationnels

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Associations d'arboriculteurs, département, CRAGE, Collectivités, PNRs, Départements 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.4.5 - Accompagner les viticulteurs en AOC pour un objectif zéro herbicide

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Agences de l'eau, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : INAO, Syndicats viticoles, DRAAF, AVA, CICV, CRAGE 	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.4.6 - Développer les plans alimentaires territoriaux et le travail avec la restauration collective pour assurer des débouchés aux productions favorables à la biodiversité et l'eau

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, CRAGE, Bio Grand Est, Coopératives agricoles, Départements, PNRs, Associations de consommateurs 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.4.7 - Atteindre les objectifs de la convention de partenariat pour la nappe rhénane : Diminuer de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de 19 captages, et baisser de 50 % le recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 sur la nappe rhénane conformément aux objectifs Ecophyto 2

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, DRAAF, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités 	État d'avancement : 25 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un comité élargi a été organisé en septembre 2020. 4 contrats de solutions territoriaux y ont été mis en place sur :

- Les AAC de Willer et de Spechbach avec la CC du Sundgau ;
- Les AAC de Roeschwoog, Seltz et Herrlisheim avec le SDEA Alsace-Moselle ;
- L'AAC de Rouffach avec la Communauté de communes de la Région de Rouffach ;
- L'AAC de Jepsheim avec Colmar Agglomération.

Action B.4.8 - Dynamiser la politique de protection des captages en encourageant des mesures ambitieuses telles que des cultures à bas niveau d'intrant

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, CRAGE, Région, Départements 	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une analyse comparative des stratégies régionales des autres régions a été réalisée. Cette analyse a débouché sur une concertation autour de la stratégie régionale captages.

Des choix stratégiques ont été fait et un état des lieux des captages a été rédigé. Ce travail préliminaire de rédaction, très chronophage, a donné lieu à des retards.

L'AERM a engagé au total 1 793 429 € en 2020 pour des actions spécifiques aux captages dont le développement de cultures à Bas Niveau d'Impact (BNI).

Action B.4.9 - Faire évoluer les cahiers des charges de productions agricoles en renforçant le volet environnemental (ex : révision de l'AOC « Munster ») et développer les labels environnementaux (HVE, agriculture biologique, marque « Valeur Parc Naturel Régional »)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, INAO, CRAGE, PNRs, Associations de consommateurs 	État d'avancement : 50 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Le nombre d'exploitation agricoles certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) en niveau 3 a quasiment doublé en 2020 dans le Grand Est, passant de 641 exploitations certifiées en 2019 à 1199 en 2020. La très grande majorité des exploitations certifiées (96 %) restent toutefois des exploitations viticoles situées dans les bassins viticoles de Champagne et d'Alsace.

Action B.4.10 - Simplifier la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales et poursuivre leur développement (paiements, cahier des charges)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, ASP, Partenaires professionnels, CRAGE, Collectivités, PNRs, AEs, DREAL, Opérateurs Co-financeurs nationaux, CENs, CL 	État d'avancement : 75 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Les engagements pris pour 5 ans en 2015 ont été prolongés d'une année.

Action B.4.11 - Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DRAAF, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs 	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Des demi-journées de sensibilisation ont été organisés pour les conseillers agricoles, en lien notamment avec les chambres d'agriculture et les conservatoires botaniques.

Action B.4.12 - Encourager la conversion des exploitations agricoles et viticoles à l'agriculture biologique

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DRAAF, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Bio en Grand Est, CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, Région, Coopératives agricoles, Départements, PNRs CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs 	État d'avancement : 50 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Un soutien des conversions est mis en place avec un plafond annuel de 25 000 €/an/exploitation, soit le plus élevé de France. Un soutien à l'animation technique et aux pôles de conversion est également assuré. L'AERM a elle engagé 9,5 millions d'euros pour les MAEC des surfaces en agriculture biologique (MAEC 2020 + reliquat MAEC 2019).

Action B.4.13 - Favoriser la préservation des races agricoles animales menacées d'abandon et des variétés végétales anciennes

- Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.4 - Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

- ➔ **Montant de projets financés dans l'AAP soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau** : 582 950 € ont été engagés en 2020 (835 773 € en 2019) ;
- ➔ **Nombre de dossiers aidés au titre des PSE** : 1 (2 en 2019) ;
- ➔ **Surface en agriculture biologique** : 210 456 ha (176 197 ha en 2019, volonté de convertir plus de 20 000 ha par an en agriculture biologique) ;
- ➔ **Nombre d'exploitations viticoles certifiées Haute Valeur Environnementale (niveau 3)** : 1199 (641 en 2019, volonté d'atteindre 5 000 exploitations agricoles et viticoles certifiées HVE en 2027) ;
- ➔ **Surfaces contractualisées en MAEC** : 155 356 ha (209 330 ha en 2019) ;
- ➔ **Nombre de mesures MAEC en cours** : 472 (519 en 2019).

B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Les infrastructures écologiques en milieux agricoles sont des infrastructures à proximité des parcelles cultivées. Éléments fixes du paysage, elles constituent des habitats semi-naturels entretenus par l'homme à des fins de service pour les cultures et pour l'environnement. Il s'agit par exemple de bandes fleuries, de haies, d'arbres isolés ou de lisières boisées, de prairies, de bordures de chemin... La restauration de tels éléments du paysage permettra d'enrayer l'effondrement d'une biodiversité dite « ordinaire ».

Action B.5.1 - Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves, et développement des filières d'entretien et de valorisation économique du bois produit

- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Organismes Stockeurs, Collectivités, PNRs, Départements	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une [plaquette](#) a été réalisée à ce sujet dans le département de la Haute-Marne.

Action B.5.2 - Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie Régionale en matière d'agroforesterie

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : AERM, OFB, CRAGE, Collectivités, PNRs, Associations	État d'avancement : 15 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Des premiers échanges ont eu lieu en fin d'année 2020.

Action B.5.3 - Financer et déployer les projets de restauration de la biodiversité en espace agricole en partenariat avec collectivités, associations, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, OFB, CRAGE, FCGE, FNC, AERM DRAAF, Départements, PNRs, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Plusieurs projets en zone agricole ont été aidés dans le cadre de l'AAPTVB (*cf. action B.1.4.*).

Indicateurs en lien avec le défi B.5 - Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine

Ces indicateurs sont issus de l'OGEB.

- ➔ **Indicateur d'évolution du cortège d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles dans le Grand Est** : Les effectifs des oiseaux spécialistes des milieux agricoles ont chuté de 31 % en région Grand Est depuis 2002 (contre 38% sur le territoire métropolitain).

B.6 - Reconquérir et préserver les prairies

Les prairies et les milieux ouverts, en particulier les prairies permanentes, sont des milieux riches (en biodiversité et en services écosystémiques rendus) mais aussi très vulnérables dans un contexte économique peu favorable à l'élevage herbager. Pour ces raisons, un défi leur est particulièrement dédié. La préservation et la reconquête des prairies s'appuieront sur la valorisation de produits « à l'herbe » et sur l'amélioration de la connaissance des prairies.

Action B.6.1 - Élaborer et déployer un plan de soutien aux prairies permanentes

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Instituts techniques et de recherche, Collectivités, PNRs CENs	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Le comité de bassin Rhin-Meuse s'est positionné en faveur du soutien aux prairies permanentes et systèmes herbagers.

Action B.6.2 - Appuyer la création d'une filière « à l'herbe » : lait de foin et viande à l'herbe, notamment en développant la labellisation « Spécialité Traditionnelle Garantie »

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, Entreprises agroalimentaires, PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE 	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Des démarches sont appuyées dans le cadre de l'AMI filières avec le soutien à 4 projets issus de l'édition 2019.

Action B.6.3 - Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique

En lien avec le défi C3 - Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, Instituts de recherche, PNRs, CSRPN 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.6.4 - Déployer les projets transfrontaliers en faveur de la préservation et de la restauration des milieux ouverts (soutenir l'émergence de projets tels LIFE « connexions » ou Interreg « Espèces animales en danger »)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, Région, PNRs, CRAGE, Associations 	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Les deux projets cités dans l'intitulé ont été retenus et bénéficient d'un soutien financier de la DREAL.



B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

→ *En lien avec le SRADDET*

Le développement d'espaces urbains engendre l'artificialisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. La biodiversité dans ces espaces urbains est relativement peu présente. Les démarches de végétalisation et de dés-imperméabilisation des surfaces contribuent à développer une biodiversité ordinaire en ville et à atténuer les effets du changement climatique (limitation du ruissellement et du risque d'inondation, îlots de « fraîcheur » ...). En outre, il s'agit de développer de bonnes pratiques de gestion écologique. Un autre aspect de nos

modes de vie urbains est la présence d'éclairages nocturnes qui peut perturber de nombreuses espèces. La gestion de l'éclairage public et des grandes enseignes est à prendre en compte dans une démarche de reconquête de la nature en ville.

Action B.7.1 - Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, AERM - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Aménageurs, Agences d'Urbanisme, PNRs, réseaux EEDD, Cerema, Pays/PETR, Départements, Associations de quartier 	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Le lancement de l'AAP Eau et Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de l'AERM en 2019-2020 a permis de montrer que l'eau et la biodiversité peuvent être un levier d'amélioration concret du cadre de vie des habitants, à condition de travailler avec les politiques de la ville sur des propositions concrètes et d'apporter un réel appui technique sur ces sujets encore mal connus des concepteurs et des aménageurs. Des actions d'études, de travaux mais aussi d'animation ont été engagées sur une quinzaine de quartiers prioritaires de la ville, par des porteurs divers (bailleurs, collectivités, associations). Un [groupe de travail Nature en Ville](#) a été initié dans le cadre de la plateforme régionale du foncier.

Action B.7.2 - Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la dés-imperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Cerema, PNRs, Pays/PETR, Départements 	État d'avancement : 50 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La politique de l'AERM, dotée de 80 millions d'€ sur la période 2019-2024, s'inscrit dans la continuité des actions menées au 10ème programme pour une ville perméable et durable. Avec la mise à disposition d'une page internet dédiée, d'une cartographie de plus de 300 références sur le bassin Rhin-Meuse, de 15 fiches REX et de vidéos explicatives, mais également une doctrine pluviale régionale unique partagée entre services de l'Etat et agences de l'eau, et récemment une foire aux questions pratiques pour les concepteurs, de nombreuses actions ont été menées par l'agence de l'eau pour appuyer son dispositif financier et technique et faire évoluer les pratiques des collectivités, aménageurs et entreprises. Environ 60 % des projets aidés en dés-imperméabilisation mettent en œuvre des techniques vertes, ce qui est une valeur intéressante au vu de la diversité des situations qui ne le permettent pas toujours. Ce travail ne se limite pas aux voiries et parkings et des actions visent également le bâti, les activités économiques.

Action B.7.3 - Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR 	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.7.4 - Evaluer l'impact de la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage nocturne des entreprises, commerces...) en Grand Est en identifiant les sites à enjeux forts et en définissant une stratégie d'actions renforcée sur ces sites

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Région, OFB, Cerema, DDT 57, PNR, Eurométropole de Metz, Collectivités, PNRs, ANPCEN, Pays/PETR 	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Deux études en cours portant sur la trame noire au sein de l'Eurométropole de Metz et du PNR de la Montagne de Reims ont été financées.

Action B.7.5 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : CRAGE, PNRs, Collectivités, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR 	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.7.6 - Promouvoir la diffusion et l'adaptation de l'étude « Services Ecosystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence » (SESAME) aux villes du Grand Est

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Agences d'Urbanisme 	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Le SESAME 1 a été finalisé en 2020. Cette étude, menée avec le Cerema et en partenariat avec Metz Métropole, identifie pour 85 essences d'arbres et arbustes, les services écosystémiques rendus, notamment en termes de qualité de l'air, de support de biodiversité, de régulation du climat local, de séquestration du carbone, de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique.

Action B.7.7 - Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, PNRs, Collectivités 	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.7.8 - Favoriser les espèces mellifères et les essences locales dans les jardins publics, privés et zones industrielles et commerciales et renforcer la gestion favorable à la biodiversité (gestion différenciée, carré « biodiversité » en libre évolution)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations, PNRs, Cerema, Départements 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.7.9 - Définir localement une trame noire et favoriser sa prise en compte systématique dans les documents d'urbanisme

En lien avec le défi B1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, PNRs, Bureaux d'Etudes, Cerema, Agences d'Urbanisme, Pays/PETR, Associations 	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Deux études en cours portant sur la trame noire au sein de l'Eurométropole de Metz et du PNR de la Montagne de Reims ont été financées.

Action B.7.10 - Sensibiliser et accompagner les communes, entreprises et professionnels sur la question de la pollution lumineuse/trame nocturne en amont (et aval) des projets de rénovation, de construction et d'aménagement

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, collectivités, entreprises, Agences d'Urbanisme, PNRs, Pays/PETR 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Indicateurs de suivi en lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

- ➔ **Nombre de projets de dés-imperméabilisation et de végétalisation en ville : 37** sur le bassin Rhin-Meuse (32 sur ce même bassin en 2019, le nombre de dossiers indiqué correspond aux travaux engagés et soutenus techniquement et financièrement).

B.8 - Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier

La présence croissante de grands ongulés dans les massifs impacte le renouvellement des peuplements forestiers. La pression est particulièrement marquée dans certaines zones identifiées dans le Plan Régional Forêt Bois. Dans un contexte de changement climatique, le renouvellement des peuplements est un réel enjeu, aussi bien pour le secteur sylvicole que pour la préservation de la biodiversité des milieux forestiers. Des pratiques de chasse

adaptées sont nécessaires pour retrouver un équilibre entre la présence du gibier et le maintien des massifs forestiers.

Action B.8.1 - Intégrer dans les SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) les préconisations du Plan National de Maitrise du Sanglier pour limiter l'agrainage à la seule dissuasion en mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables. Détailler des modalités de réduction, et d'interdiction complète de l'agrainage sur les zones à plus fort enjeu (y compris zones de sensibilité des oiseaux nicheurs au sol)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FRCGE, FDC, CRAGE, ONF, PNRs, CRPF, UFGE, Associations 	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.8.2 - Mettre en œuvre le programme d'actions du Grand Est pour un rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée (régulation des populations de grands ongulés)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC, ONF, CRAGE 	État d'avancement : 50 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Un bilan des actions du comité paritaire a été présenté en septembre 2020. Ce bilan portait sur :

- L'engagement d'une action pour la mise en place d'une plateforme régionale de données ;
- La présentation du bilan des dégâts par les partenaires cynégétiques ;
- Le bilan de la mise en place d'indicateurs de suivi de la flore par les partenaires forestiers.

Action B.8.3 - Contrôler le respect des règlements de chasse en matière d'agrainage, des plans de chasse, et de l'atteinte des objectifs de régulation de sangliers, cerfs et chevreuils

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, FDC 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.8.4 - Développer les chasses de régulation en cas de non atteinte des objectifs de chasse

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs 	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------

Action B.8.5 - Adapter et appliquer l'outil « sylvafaune » visant à sensibiliser chasseurs et forestiers et à élaborer des plans de chasse grands gibiers adaptés

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, PNRs, DDTs, FDCs, ONF, CRPF, OFB, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action B.8.6 - Encourager les démarches en faveur de la recherche d'un équilibre forêt/gibier reconnues par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifique

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DREAL, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, OFB, DRAAF, FDCs, GRAGE, ONF, PNRs, Universitaires / Recherche, CSRPN 	État d'avancement : 15 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une [boîte à outils](#) a été mise en place dans le cadre du PRFB.

Action B.8.7 - Développer les filières de valorisation des produits de la chasse

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DRAAF - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Collectivités, FDCs, OFB, Direction des Services Vétérinaires 	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une filière de valorisation de gibier sauvage est en cours de structuration dans les Ardennes. Ce projet regroupe la Fédération départementale des chasseurs, le PNR des Ardennes et Ardenne Métropole.

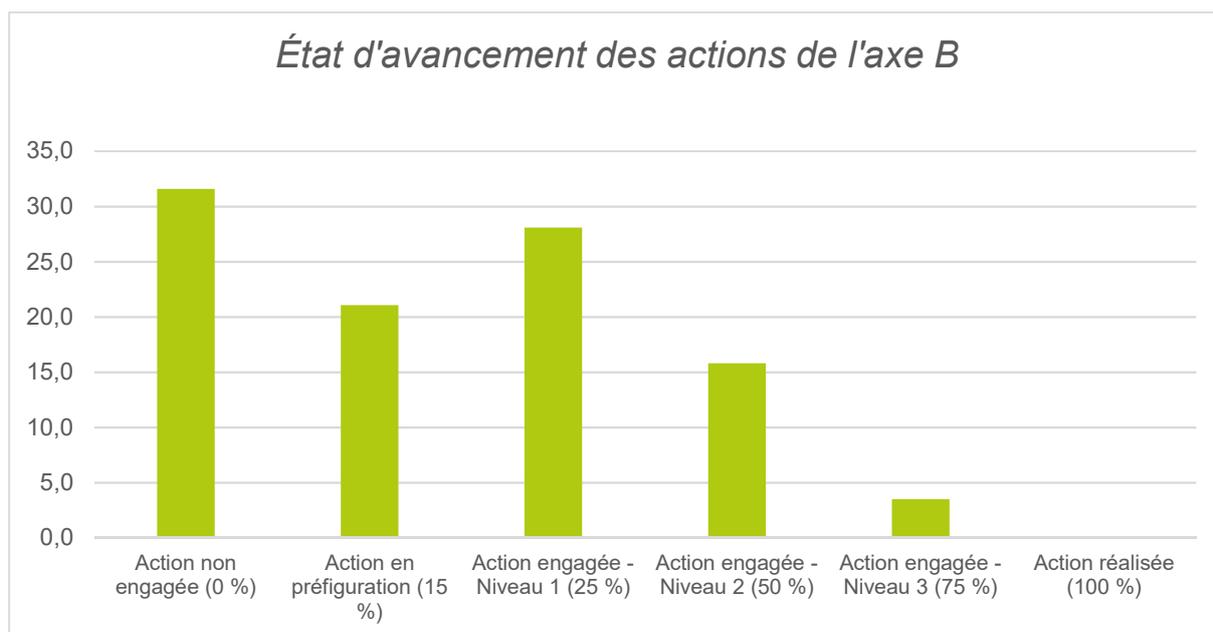
Aussi, l'entreprise « Nermod » basée dans le Massif des Vosges bénéficie de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Cette entreprise valorise des produits à base de gibiers exclusivement sauvages et français.

Action B.8.8 - Proscrire les concentrations artificielles d'animaux par la présence de clôture qui entrave la libre circulation des animaux. Leur pose doit être assortie d'engagement de réduction et de maîtrise des populations responsables des dégâts et être limitée dans le temps. Eviter l'entretien par des herbicides pour préserver la biodiversité des lisières

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : ONF, FDCs 	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe B de la SRB - Reconquérir les milieux dégradés

État d'avancement / Axe concerné	Axe B - Reconquérir les milieux dégradés	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	18	33,3
Action en préfiguration (15 %)	12	19,3
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	16	28,1
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	9	15,8
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	2	3,5
Action réalisée (100 %)	0	0
TOTAL	57	100



Axe stratégique C - Mieux connaître pour agir

L'observatoire Grand Est de la biodiversité, un projet réaffirmé par la SRB



L'Europe s'invente chez nous

*Cet article s'intègre dans le cadre de l'action C.1.1 -
Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité*

La Région Grand Est s'est engagée dès 2016 dans la structuration d'un Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB) en lien avec le Collectif régional.

L'Observatoire est un outil collectif, construit et alimenté par l'ensemble des acteurs régionaux (associations, scientifiques, État, collectivités, Parcs naturels régionaux, etc) en capacité de soutenir la collecte, l'analyse et l'interprétation des données environnementales.

Ce programme a pour ambition de :

- Promouvoir et soutenir la réalisation d'inventaires naturalistes en incluant les groupes mal connus (insectes, mousses, champignons, etc) ;
- Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires ;
- Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de fournir des analyses à des échelles de territoire infra (Etablissements publics de coopération intercommunale, PNR, etc) ;
- Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet).



Les premiers travaux soutenus dans le cadre de l'OGEB ont ainsi permis :

- D'accompagner les structures associatives naturalistes dans leur structuration au sein du réseau ODONAT Grand Est, afin de permettre la pérennisation et l'homogénéisation de la collecte des données à l'échelle régionale ;
- D'accompagner les 3 conservatoires botaniques présents en Grand Est, dans la mise en place d'une coordination régionale ;
- D'initier la collecte de données faunistiques par les structures associatives pour le suivi de 17 indicateurs ;

- De délimiter les régions naturelles de la région Grand Est et de réaliser un premier état des lieux de la connaissance naturaliste régionale (2019, ODONAT Grand Est) ;
- De structurer l'organisation du programme autour de 20 thématiques de travail regroupant 121 questions évaluatives. (Organisation approuvée le CSRPN en décembre 2019).

En 2020, l'élaboration de la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB), a révélé une forte attente de la part des acteurs et conforter l'ambition de ce programme, à savoir : « Faire de l'observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action ».

2020, une année marquée par la première publication de l'observatoire

2020 est une transition pour l'observatoire Grand Est de la Biodiversité. Réaffirmé lors de l'élaboration de la SRB, l'observatoire a finalisé sa structuration durant cette année charnière. Malgré deux confinements consécutifs, l'année 2020 aura permis la finalisation et la priorisation concertée de sa feuille de route ainsi que le démarrage de sa mission de porter à connaissance. Diverses missions ont ainsi été menées et ont permis de faire émerger les fondations construites depuis 2016.

➤ Priorisation concertée de la feuille de route du programme

Afin d'organiser les travaux de l'observatoire, un travail de priorisation a été conduit en 2020, sur les 121 questions, auprès des membres du groupe de travail CSRPN et au sein du Collectif Régional.

Cette démarche, a permis d'aboutir, à la priorisation du cadre de travail du programme en 3 niveaux : priorité forte, priorité moyenne, priorité faible.

Le cadre de référence de l'OGEB priorisé est disponible sur la plateforme biodiversité.grandest.fr

➤ Élaboration et publication de fiches retour d'expérience

L'Observatoire a centralisé les fiches retours d'expérience existantes pour les projets Trame Verte et Bleue (TVB) et le SAGE ILL-NAPPE-RHIN.

En complément, de nouvelles fiches ont été construites sur les thématiques telle que l'acquisition de connaissances, les actions de conservation et de restauration, l'accompagnement/expertise, la sensibilisation et éducation, etc.

Elles sont également disponibles sur la plateforme biodiversité et consultables par le biais d'un moteur de recherche dédié.

- Organisation du second séminaire de l'OGEB, à Metz, le 13 octobre 2020 pour porter à connaissance les résultats des indicateurs suivis et analysés en 2019/2020 (70 participants)
- Installation des « jeudis de l'observatoire »

En 2020, l'OGEB a lancé ses jeudis de l'OGEB. Variable ateliers de travail ou lieux d'échange, ces rendez-vous en webinaire ont attiré en 2020, 130 participants via 3 rendez-vous :

- 19 novembre : **Confinement : Quels effets sur la biodiversité ? Que pouvons-nous en retenir ?** Partage d'observations et échanges...
 - 26 novembre : **« Biodiversite.grandest.fr » la plateforme Biodiversité du Grand Est : quels besoins ? quels développements ?**
 - 10 décembre : **Quelle articulation entre l'OGEB et les observatoires locaux en région ?**
- **Publication de la première brochure de l'OGEB « PANORAMA & CHIFFRES CLÉS SUR LA NATURE – BIODIVERSITE REGIONALE »**

Cette brochure rassemble les résultats inhérents à la thématique intitulée « Biodiversité Régionale ». Ainsi, vous y retrouverez des résultats d'indicateurs mais également des informations destinées à apporter des éléments de réponses aux 9 interrogations à ce jour identifiées en région Grand Est :

- Comment évoluent les espèces menacées ?
- Quelles sont les espèces à forte responsabilité ?
- Quels sont les réservoirs connus de biodiversité ? Comment évolue leur superficie, leur nombre et leur qualité ?
- D'après les connaissances actuelles, quelles espèces et quels groupements végétaux sont présents dans le Grand Est ?
- Comment évoluent les groupements végétaux menacés ?
- Comment évoluent les groupements végétaux protégés ?
- Quelles espèces ont disparues du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont protégées ?

Les ABC, un outil pour préserver la biodiversité dans les territoires



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action C.1.2 - Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une structure intercommunale, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

L'Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- La production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire ;
- La production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

Ces productions doivent être rendues publiques et les données partagées via le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), notamment pour alimenter l'OGEB.

Nés sur une initiative du Parc Naturel Régional de Lorraine dans les années 1990, les ABC ont été mis en avant par le Grenelle de l'environnement en 2007. En Grand Est les ABC ont d'abord été financés par les DREAL dans les 3 ex Régions. Depuis 2017, l'OFB lance chaque année un appel à projets afin d'aider financièrement les communes et « structures intercommunales » dans la réalisation de leur ABC.

État d'avancement en 2020

Il existe 54 Atlas (ou Diagnostic) de la Biodiversité Communale ou intercommunales en Grand Est. En 2020, ce sont **3 nouveaux ABC sur 23 communes** qui se sont lancés :

- Les 20 communes de la Métropole du Grand Nancy ;
- Saint-Loup-Terrier (08) et Saint-Parres-aux-Tertres (10).



Carte des ABC du Grand Est recensés sur <https://abc.naturefrance.fr/> au 15/07/2021

A titre informatif, l'ABC du PNR des Vosges du Nord qui vient de se terminer a généré pour 21 communes du Parc :

- 19 464 lignes de données dans le SINP, qui s'ajoutent aux 51 000 données déjà existantes sur le territoire ;
- 205 relevés phyto-sociologiques ;
- 734 données floristiques ;
- Une soixantaine de journées mobilisant les bénévoles des associations partenaires (LPO, Bufo, Imago) ;
- 4 ABC Days grand public pour explorer différents habitats naturels, découvrir quelques espèces emblématiques et être sensibilisés à l'intérêt de participer aux inventaires ;
- 6 projets scolaires avec 5 écoles différentes.

Perspectives

En 2021, la dynamique se poursuit avec le lancement de 7 nouveaux ABC, sur :

- Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- 8 communes de Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- Clavy-Warby et Prix-les-Mezières (08) ;
- Bazancourt (51) ;
- Etain (55) ;
- Longeville-les-Metz (57).

Lancement du programme « listes rouges » du Grand Est : un outil de connaissance au service du territoire



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons.

Les listes rouges d'espèces menacées ont pour objectif de diagnostiquer l'état de conservation des espèces d'un territoire donné et de les hiérarchiser en termes de risque de disparition. Elaborées selon une méthodologie proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), elles constituent un cadre de référence cohérent et normé pour orienter les politiques et les stratégies de conservation. Elles sont aussi un outil de sensibilisation qui concrétise les menaces qui pèsent sur les espèces.

Les listes rouges existent à différentes échelles : mondiale, européenne, nationale, régionale. Dans le Grand Est les listes rouges selon l'UICN ont été réalisées principalement en Alsace et plus partiellement en Lorraine et Champagne-Ardenne mais n'existent pas à la nouvelle échelle régionale. La réalisation de listes rouges pour le Grand Est correspond à une attente forte de l'ensemble des acteurs mobilisés sur les espèces.

L'objectif est d'établir des listes rouges pour tous les groupes faunistiques suffisamment connus. Cela concerne les oiseaux, mammifères (chiroptères et mammifères terrestres), reptiles, amphibiens, papillons (Rhopalocères et Zygènes), odonates, orthoptères, mollusques (bivalves et gastéropodes), poissons et écrevisses. La faisabilité pour d'autres groupes moins connus, notamment pour certains insectes, est aussi étudiée. Les listes rouges des principaux groupes doivent être produites d'ici 2023.

Un second objectif, lié à l'élaboration des listes rouges, est de disposer pour chaque groupe taxonomique faisant l'objet d'une liste rouge, d'une liste de référence des espèces présentes dans la région. Ces listes de référence constituent un outil de connaissance fondamental de la biodiversité régionale qui pourra être décliné à différentes échelles infra-régionales.

La DREAL Grand Est a répondu favorablement à la proposition d'ODONAT Grand Est qui pilote et coordonne l'ensemble du projet. Les porteurs du projet ont souhaité mobiliser largement les acteurs naturalistes de la région. Les structures partenaires sont multiples avec une forte mobilisation des membres du réseau Odonat Grand Est mais aussi l'implication d'autres producteurs de données tels que l'OFB, la fédération régionale des chasseurs du Grand Est ou l'ONF qui mettent à disposition leurs données et leurs compétences. Toutes ces



© UICN

structures identifient également des experts qui décideront collectivement du niveau de menace attribué à chaque espèce à partir de l'ensemble des données analysées par ODONAT Grand Est et les structures partenaires. Les comités d'experts visent à réunir tous les spécialistes de la région pour chaque groupe taxonomique étudié.

État d'avancement en 2020

Un calendrier global de réalisation a été défini sur la période 2020-2023 avec un lancement progressif des listes selon les groupes taxonomiques. Une organisation générale commune à tous les groupes taxonomiques a été mise en place définissant les différentes étapes de travail. Pour chaque groupe taxonomique est proposé un même déroulé, une même méthodologie et une même procédure de validation. Selon les groupes l'élaboration de la liste rouge nécessitera a priori entre 1 et 2 ans. Il est prévu d'éditer les listes de référence et les listes rouges au fur et à mesure de leur production.

Démarrée en 2019, la phase de construction méthodologique du projet a été finalisée en 2020. Elle a permis de définir les éléments à prendre en compte pour les listes de référence et de proposer la mise en œuvre, en plus des listes rouges au niveau du Grand Est, d'une approche spécifique par territoire biogéographique. Ces éléments méthodologiques ont été validés par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Parallèlement ont démarré les travaux pour l'élaboration des listes rouges sur les premiers groupes taxonomiques.

Le premier comité de pilotage du projet a eu lieu le 25 novembre 2020. Il a réuni une soixantaine de participants représentatifs des contributeurs au projet « Listes rouges Grand Est » mais aussi des futurs utilisateurs de ces outils.

Premier comité de pilotage « Listes rouges » Grand Est du 25 novembre 2020 (DREAL)



Perspectives

Les premières listes rouges seront finalisées et validées par l'IUCN et le CSRPN d'ici fin 2021 pour les mollusques, les reptiles et amphibiens et les odonates.

C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

L'Observatoire Régional de la Biodiversité a pour mission d'améliorer la connaissance sur la biodiversité, aussi bien remarquable qu'ordinaire, et les services rendus et de suivre son évolution dans les différents milieux présents en Grand Est. Le suivi dynamique des enjeux et leur territorialisation ainsi que la mise à disposition des informations permettront d'adapter les réponses à apporter et les actions à mener dans un objectif de préservation et de restauration de la biodiversité Régionale.

Action C.1.1 - Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Associations naturalistes, Chambres consulaires, DRAAF, Départements, CENs, CSRPN	État d'avancement : 75 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action C.1.2 - Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les Atlas de Biodiversité Communaux (ABC)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, Départements, PNRs, Associations naturalistes, CBs, CENs, Bureau d'études, Collectivités, Agences d'Urbanisme, ARPGE, CENs, CL, CSRPN	État d'avancement : 50 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Aussi, un indicateur sur les rhopalocères a été mis en place dans le cadre de l'OGEB.

Action C.1.3 - Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires (indicateurs d'état, de pression et de réponse)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, CBs, CENs Bureau d'études, Collectivités, Etablissements publics, Cerema, PNRs, ARPGE, Départements, FDCs, FRCGE, CSRPN	État d'avancement : 75 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

30 indicateurs ou descripteurs été suivis en 2020, 6 indicateurs sont en cours d'élaboration.

Action C.1.4 - Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de faire des extractions par EPCI, SCOT, territoires...

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectif régional pour la biodiversité, PNRs, Pays/PETR, CSRPN, Associations naturalistes	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action C.1.5 - Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs, CSRPN	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Les premiers résultats (indicateurs et descripteurs) de l'OGEB ont été publiés au sein d'une brochure intitulée « PANORAMA & CHIFFRES CLÉS SUR LA NATURE - BIODIVERSITE REGIONALE ».

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action

- ➔ **Nombre de fiches « retours d'expérience » produites** : 66 ;
- ➔ **Nombre d'atlas de biodiversité communal (ABC)** : 54 (51 en 2019).

C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

L'amélioration de la connaissance naturaliste est un prérequis à la préservation de la biodiversité. De nombreux acteurs et structures produisent des données dont le partage améliore la connaissance sur les espèces et les milieux. Leur mutualisation ainsi que leur harmonisation et leur mise à jour les rendra plus exploitables.

Action C.2.1 - Déployer le Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP) à l'échelle de la Région Grand Est pour favoriser la mise à disposition des données naturalistes

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, CENs, Associations..., ARPGE, PNRs	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un transfert des premières données a été réalisé sur la plateforme GINCO 1 mais la refonte de la plateforme par le SINP national n'a pas permis de l'alimenter avec toutes les données disponibles. Un travail sur l'évolution de la charte SINP Grand Est est également en cours.

Action C.2.2 - Mutualiser, homogénéiser et mettre à jour en continu les ZNIEFF pour disposer d'une donnée fiable et récente des secteurs à fortes capacités biologiques et en bon état de conservation sur l'ensemble de la Région

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Producteurs de données naturalistes : CBs, Associations naturalistes, Départements, CENs, CL, PNRs	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une actualisation des ZNIEFF champenoises et ardennaises est en cours, via la mobilisation des bases de données du réseau associatif pour la faune et du conservatoire botanique pour la flore.

Action C.2.3 - Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Associations naturalistes, ARPGE, Départements, PNRs, CENs	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Trois listes sont en train d'être produites : une sur les mollusques, une sur les reptiles et amphibiens et une troisième sur les odonates.

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi C.2 - Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance

- ➔ **Nombre de données versées au SINP** : 6295 ;
- ➔ **Nombres de ZNIEFF actualisées** : 839 / 1753 ZNIEFF actualisées en Champagne-Ardenne et Lorraine ;
- ➔ **Nombre de listes rouges Grand Est produites** : 3 listes rouge en cours de production.

C.3 - Développer les recherches sur la résilience des écosystèmes et de l'adaptation au changement climatique

Les conséquences de l'évolution du climat restent incertaines quant à leur nature et leur ampleur. Il s'agit de mieux connaître les effets du changement climatique sur la biodiversité et sur les services rendus. Ce défi permettra d'identifier par la suite des leviers d'action pour préserver les écosystèmes et leur capacité de résilience face au changement climatique.

Action C.3.1 - Soutenir et développer des études prospectives sur l'impact du changement climatique et développer des actions sans regret et multifonctionnelles et sites pilotes d'atténuation/ adaptation pour la biodiversité (forêts, prairies, zones humides, lacs...) associant gestionnaires et chercheurs, en lien avec la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique des bassins

En lien avec le défi A.5 - Favoriser la gestion vertueuse de la forêt.

En lien avec le défi B.6 - Reconquérir et préserver les prairies.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : ADEME, OFB, Météo France, Cerema, ENGEES, AEs, EPTB, SAGEs, Chambres consulaires, PNRs, ARPGE, CENs, CL, Associations 	<p>État d'avancement : 25 %</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

Une étude prospective est en train d'être réalisée sur la quantité des ressources qui seront disponibles dans le Grand Est au cours des prochaines décennies. Cette étude vise à anticiper les besoins et ressources en eau dont nous disposerons à l'avenir à l'échelle régionale.

Action C.3.2 - Tester et déployer les nouveaux outils de modélisation de la trame verte et bleue et des dynamiques de population animale/végétale

En lien avec le défi B.1 - Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes 	<p>État d'avancement : 0 %</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Action C.3.3 - Développer des indicateurs permettant de suivre l'impact du changement climatique sur les écosystèmes

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Cerema, Instituts de recherche, PNRs, Associations naturalistes 	<p>État d'avancement : 0 %</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Action C.3.4 - Evaluer le fonctionnement des écosystèmes et son évolution. Interpréter les résultats au regard de l'évolution du climat (ex : sur les communautés vivantes du Rhin et plus particulièrement les poissons grands migrateurs)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, ARPGE, PNRs, CENs 	<p>État d'avancement : 0 %</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

C.4 - Faciliter l'accès à la connaissance pour tous (citoyens, décideurs, aménageurs, ...)

La connaissance existante et à venir doit être mise à disposition de tous, aussi bien les décideurs, professionnels et grand public pour leur permettre d'intégrer la dimension biodiversité dans leurs prises de décision.

Action C.4.1 - Doter tous les Lycées, CFA, formations professionnelles, enseignement agricole de fonds documentaires d'information sur la biodiversité

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, Lycées, Centre de Formation d'Adultes, Formation professionnelle, CRAGE	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action C.4.2 - Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité, une plateforme numérique Régionale qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs

En lien avec le défi C.1 - Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, CENs	État d'avancement : 25 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un prestataire a été sélectionné en vue de concevoir la plateforme, mise en ligne en mars 2021.

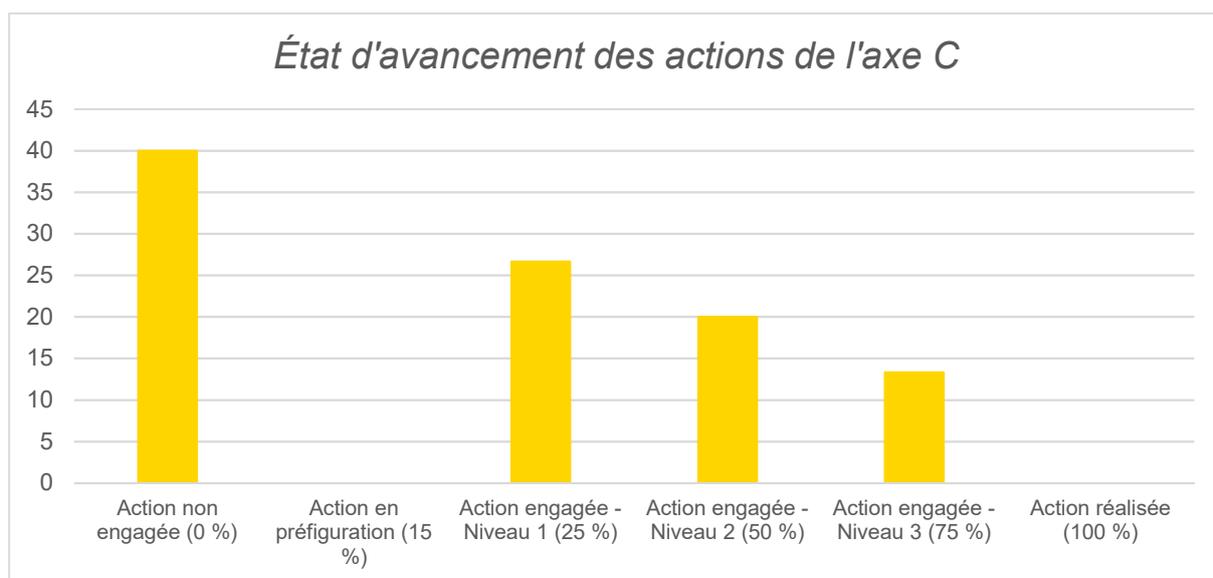
Action C.4.3 - Développer les outils de communication, de pédagogie (sciences participatives) et de vulgarisation pour faciliter l'accès à l'information aux différents publics non-experts

En lien avec le défi E1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, OFB, Réseau EEDD, Départements, CRAGE, PNRs	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe C de la SRB - Mieux connaître pour agir

État d'avancement / Axe concerné	Axe C - Mieux connaître pour agir	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	6	40
Action en préfiguration (15 %)	0	0
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	4	26,7
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	3	20,0
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	2	13,3
Action réalisée (100 %)	0	0
TOTAL	15	100



Axe stratégique D - Limiter les pressions

Création de la base de données « Occupation du Sol » à l'échelle de la Région Grand Est



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



L'Europe s'invente chez nous

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action D.1.2 - Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision.

La connaissance de l'occupation des sols, comprise comme un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire, et en lien direct avec la maîtrise de la consommation du foncier et la préservation des espaces naturels et agricoles, est un enjeu fort en région Grand Est. Ce projet de référentiel fait partie des données socle de la plateforme régionale GéoGrandEst / DataGrandEst.

La création de la base de données « Occupation du Sol à Grande Échelle » de la Région Grand Est (BD OCS GE2) se fait par photo-interprétation de prises de vues aériennes. Source de multiples analyses, elle doit contribuer à répondre aux différents enjeux réglementaires (loi Grenelle, ALUR, Biodiversité, Paysage, SRADDET...), notamment en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et la consommation des espaces.

Il s'agit d'un projet partenarial, piloté par la Région Grand Est et les services de l'État en région. Il mobilise une cinquantaine d'acteurs locaux, impliqués dans une démarche qualité et de co-construction du produit (parc naturel régional, EPCI, ScoT, CREN, départements, agences d'urbanisme, associations...).

L'action est financée à hauteur de 2,8 M€ (38% FEDER, 31% État et 31% Région). Elle s'inscrit dans une politique stratégique de long terme, pour la construction d'un référentiel à grande échelle qui est programmé dans le futur Contrat de Plan État-Région.

Les moyens alloués permettront la réalisation d'une base de données diachronique, comportant 53 postes thématiques, à 4 niveaux de classification, le 5^e niveau permettant de qualifier le degré d'imperméabilisation des sols. La base de données combine couverture et usage des sols, à laquelle s'ajouteront d'autres données et applications, destinées à étoffer l'offre de services auprès des utilisateurs.

État d'avancement en 2020

La production est engagée. Les données sont produites et mises à disposition par département. Elles comportent, chacune, les millésimes 2010 et 2019, avec une couche d'évolutions. Le Bas-Rhin est entièrement réalisé, avec mise à disposition des données SIG correspondantes ; et trois départements sont en cours de production : Vosges, Moselle et Meurthe-et-Moselle.



Extrait des données vectorielles de la BD OCS GE2 (à droite), présentées ici sous forme de zones colorisées, issues de la classification et superposées à une trame qualifiant le degré d'imperméabilisation des sols (points noirs). La photographie aérienne de l'IGN (à gauche) rend compte du site correspondant, à partir duquel ont été construites les données.

Une série de différents produits ou actions d'accompagnement, au stade de prototypes, sont en cours de finalisation :

- Des guides utilisateurs, avec premiers tutoriels et vidéos, en vue d'offrir une prise en main facilitée ;
- Des portraits de territoires, à différentes échelles (EPCI, ScoT, etc.), pour fournir des chiffres clés ;
- Une base de données sur les Emprises d'Activités, localisées et qualifiées, est créée à partir des fichiers fonciers, sur le département test du Bas-Rhin. Elle se déclinera sous forme de deux couches (BD EA et BD EA+), se superposant aux zones d'activités de l'OCS GE2 ;
- Des travaux de recherche sur la production de la tache artificialisée, à partir de prises de vues satellitaires (Sentinel 2), sont engagés avec l'UNISTRA Strasbourg, pour enrichir la BD OCS GE2.



Typologie à 11 types d'activités de la BD EA+

Perspectives pour 2021

La BD OCS GE2 et les premiers produits d'accompagnement seront mis à disposition :

- Achèvement de la BD OCS GE2, sur les départements restants, d'ici fin 2021 ;
- Une version assemblée de la BD, couvrant la région Grand Est, est prévue ;
- Des guides utilisateurs, tutoriels et vidéos ;
- Les portraits de territoires, sur l'ensemble du territoire ;
- Une visionneuse cartographique permettra de naviguer à différentes échelles, proposant divers indicateurs statistiques sur l'état et l'évolution des territoires (à partir de l'échelle communale) ;
- Une base de données sur les Emprises d'Activités, sur l'ensemble des départements (production avançant parallèlement à l'OCS GE2).

« Éviter, Réduire, Compenser », une démarche pour la biodiversité



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action D.2.3 - Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition.

Du 5 au 15 octobre 2020, la Mission régionale animation des polices de l'eau et de la nature (MARPEN) de la DREAL Grand Est a organisé les "Rencontres régionales de la séquence Éviter, Réduire, Compenser" de manière entièrement dématérialisée et animée par une équipe dynamique, en cinq séquences de webinaires.

La séquence « éviter, réduire, compenser » (dite « ERC ») a été introduite en France par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Elle a été complétée par la loi portant sur les objectifs et sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement respectivement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a, quant à elle, consolidé le dispositif, renforcé et précisé le régime juridique de la séquence ERC en consacrant une obligation de résultat.



Pour concilier au mieux développement économique et enjeux environnementaux, tout projet, plan ou programme soumis à évaluation environnementale ou tout projet soumis à diverses procédures relevant du code de l'environnement (autorisation environnementale...) doit dès lors respecter le schéma suivant, dans l'ordre :

1. **ÉVITER** les atteintes à l'environnement ;
2. **RÉDUIRE** ces atteintes, dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées ;
3. **COMPENSER** ces atteintes dans le cas où elles n'ont pu être suffisamment évitées et réduites et s'il reste un impact résiduel notable.

L'objectif est d'éviter une perte nette de biodiversité, voire de tendre vers un gain de biodiversité.

Objectifs de l'action

Le réseau métiers « ERC » vise la mobilisation des acteurs en Grand Est.

La mobilisation de chaque acteur du territoire est primordiale pour garantir de la bonne application et du respect de toutes les phases de mise en œuvre de cette séquence dans le déroulement des projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement. La tâche demeure complexe, les domaines d'application nombreux et variés.

Ces premières rencontres régionales ont permis :

- De partager une vision globale des évolutions réglementaires et des attendus des porteurs de projet ;
- D'appréhender les méthodologies et outils disponibles au niveau national et local ;
- D'échanger sur des sujets à enjeux particuliers dans la région pour capitaliser le retour d'expérience de chacun sur des projets réalisés ou en cours.

Le réseau régional ERC a pour vocation de rassembler les acteurs du territoire : les représentants de l'État et de ses établissements publics, de collectivités territoriales et de leurs groupements, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région, d'associations, d'organismes ou de fondation œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels, d'instances scientifiques et organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques...



Moyens mis en œuvre

5 séquences en webinaire :

Session 1 : Introductive

- Accueil des rencontres régionales ERC, et installation du réseau ERC élargi Grand Est par Mme la Préfète de Région ;
- Actualités ERC, attentes des acteurs, enjeux et perspectives de travail ;
- Fondement de la séquence ERC, apports de la Loi 'Biodiversité' et outils à disposition des porteurs de projets ;
- Retour d'expérience de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale.

Session 2 : Zéro artificialisation nette (ZAN), démarches engagées

Session 3 : Déploiement des obligations réelles environnementales (ORE)

Session 4 : Méthodologies de dimensionnement et approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique

Session 5 : Accompagner la compensation écologique.

Les échanges sont disponibles sur : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/rencontres-regionales-octobre-2020-a19594.html>

Perspectives

Le réseau régional poursuivra son travail d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement sur d'autres thématiques dans les séquences futures.

D.1 - Economiser le foncier naturel, agricole et forestier



→ Lien avec le SRADDET

L'artificialisation des sols (imperméabilisation) est l'une des principales causes de dégradation de la biodiversité. Dans le Grand Est, l'artificialisation des sols croît plus vite que la démographie et l'emploi. Cette dynamique d'étalement urbain constitue une menace pour les espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit donc d'optimiser les espaces déjà artificialisés et de promouvoir un urbanisme plus durable.

Action D.1.1 - Privilégier le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, en mobilisant le foncier en friches au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant une densité adaptée au contexte local

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, DREAL, DDTs, Agences d'Urbanisme, Aménageurs, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

La Région porte une politique d'incitation à la réaffectation des friches, en lien avec les collectivités du territoire. Cette politique se traduit par un soutien financier (jusqu'à 50 %) pour les études ou travaux visant à réhabiliter des friches.

Action D.1.2 - Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DREAL, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 25 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La Région, en copilotage avec l'État (SGARE), avec l'appui opérationnel de la DREAL, met en place un dispositif d'observation de l'occupation des sols à grande échelle en Grand Est, fondé sur la réalisation d'une base de données géographique (BD OCS GE2). Ce travail a déjà été fait sur trois départements lorrains en 2020 (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges).

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action D.1.3 - Utiliser la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable pour mettre en réseau les partenaires et produire de la connaissance et des méthodologies partagées sur les dynamiques foncières

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DREAL, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : EPF, SAFER, Départements, Pays/PETR, Collectivités, Agences d'urbanisme, DRAAF, PNRs, CENs, CL, Cerema, Associations	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

En 2020, les travaux au sein de la plateforme se sont poursuivis : 2 groupes de travail thématiques (observation locale du foncier, friches des zones d'activité), ainsi qu'un séminaire sur la nature en ville ont été organisés.

Des séances de formation et de sensibilisation à destination des techniciens en collectivités ont débuté sur les thématiques suivantes : "comment se forment les coûts du foncier ?", "pourquoi raisonner en coût global ?".

Action D.1.4 - Expérimenter et généraliser des mécanismes de compensation entre consommation de foncier naturel, agricole ou forestier et renaturation des friches dans le cadre de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable

En lien avec le défi D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CRAGE, SAFER, Caisse des Dépôts, PNRs, Départements, Cerema, FRSEA, JAGE 	État d'avancement : 25 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Ce sujet a été étudié au sein du groupe de travail effectué sur les friches, où il était question de faire un premier travail sur les sites naturels de compensation : décryptage du dispositif, freins et leviers existants / potentiels.

Action D.1.5 - Favoriser la concentration des projets et mutualiser les usages d'un même espace : parkings à étage/photovoltaïque, voies d'accès...pour économiser le foncier

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Pays/PETR, Aménageurs, bailleurs sociaux, OFB, Agences d'Urbanisme, SAFER, Caisse des Dépôts 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

D.2 - Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser



→ *Lien avec le SRADDET.*

Il s'agit de limiter les impacts des projets d'aménagements sur la biodiversité en assurant le bon déploiement par les porteurs de projets de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Cela implique que les porteurs de projet s'informent en amont sur les milieux potentiellement touchés, identifient les impacts qui pourraient être engendrés, adaptent les projets pour éviter et réduire ces impacts et compensent les impacts persistants, malgré l'adaptation du projet.

Action D.2.1 - Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement

En lien avec le défi A3 - Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.2.2 - Déployer et renseigner l'outil de géolocalisation des mesures compensatoires pour en faciliter le suivi et le contrôle

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Agences d'Urbanisme, PNRs	État d'avancement : 25 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

L'outil GEOMCE V2 a été déployé par le CGDD, il est accessible aux services instructeurs. Aussi, une note de cadrage à destination des services instructeurs est en cours de préparation et sera déployée en 2021.

Action D.2.3 - Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DREAL, OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, Agences de l'eau, Collectivités, DDTs, Porteurs de projets, Associations, Bureaux d'Etudes, PNRs, Cerema	État d'avancement : 75 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Du 5 au 15 octobre 2020, la Mission régionale d'animation des polices de l'eau et de la nature (MARPEN) a organisé les "Rencontres régionales de la séquence Éviter, Réduire, Compenser" de manière entièrement dématérialisée.

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (cf. actions phares).

Action D.2.4 - S'assurer, pour chaque autorisation délivrée, que les mesures compensatoires sont correctement identifiées, géolocalisées et bénéficient d'une sécurisation foncière et d'usage

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, OFB	État d'avancement : 100 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

La procédure de demande d'autorisation environnementale requiert le dépôt des mesures ERC associées au projet aux fins de l'instruction. Depuis le mois de décembre, cette demande d'autorisation peut se faire par télé-procédure.

Action D.2.5 - Renforcer le suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation écologique

- Coordonnateurs : DRAAF, DDTs - Porteurs / Partenaires potentiels : CDPENAFs, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

D.3 - Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes

La prolifération et l'expansion de nombreuses espèces exotiques envahissantes sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité et déséquilibrent les écosystèmes. Il s'agit de développer des dispositifs de surveillance, de prévention et de gestion collective des Espèces Exotiques Envahissantes en favorisant notamment des réseaux écologiques robustes et en maintenant une biodiversité de qualité.

Action D.3.1 - Déployer la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, OFB, PNRs, ARPGE, Départements, DDTs, FDCs, Associations	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

En vue de déployer la stratégie nationale, une animation est portée depuis 2019 par le CEN Lorraine, co-financée par la DREAL, l'AERM et la Région. Cette animation vise notamment à :

- Décliner en Grand Est des listes Faune/Flore hiérarchisées ;
- Communiquer et diffuser l'information via une plateforme régionale ;
- Animer les réseaux d'acteurs ;
- Élaborer la stratégie Grand Est ;
- Sensibiliser sur les espèces exotiques envahissantes.

Plus d'informations sur le site suivant : <https://www.eee-grandest.fr/>

Action D.3.2 - Mettre en place un réseau détection précoce

- Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.3.3 - Former les professionnels à la gestion détection des EEE

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.3.4 - Mettre en place une plate-forme région d'information et de mise en lien des acteurs

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La plateforme, alimentée de façon régulière, a été mise en ligne à la fin de l'été 2020. Plusieurs fiches d'informations relatives à des EEE ont été produites.

Action D.3.5 - Cartographier les zones contenant les EEE afin de pouvoir suivre leur évolution sur la plateforme région EEE

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, ARPGE DDTs	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.3.6 - Mettre en place des plans de gestion pour les espèces prioritaires

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, DDTs	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Les méthodologies pour l'élaboration des listes faune et flore catégorisées et hiérarchisées ont été construites et testées en 2020 dans le cadre de l'animation EEE en Grand Est. Elles permettent de définir les espèces prioritaires en Grand Est.

Action D.3.7 - Travailler et agir avec les Régions et pays frontalier pour lutter contre la prolifération des EEE

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : CENs, FREDON, PNRs, Départements, DDTs	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

D.4 - Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales

L'intégration de conditions environnementales dans le soutien économique de projets est une façon de mieux concilier les intérêts publics et privés, sensibiliser les entreprises et les collectivités sur les services rendus par la biodiversité. Il s'agit d'intégrer la dimension « biodiversité » dans la conception et la mise en œuvre de projets de toutes natures et d'activités aussi bien privées que publiques.

Action D.4.1 - Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets)

En lien avec le défi B.7 - Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Financeurs projets d'urbanisme et aide économique aux entreprises, PNRs	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

La Région a mis en place en 2020, un appel à projets « Urbanisme Durable ». Cet appel à projet prend en compte l'impact des projets d'aménagement sur la biodiversité à travers notamment ces 2 critères de sélection :

- Les projets doivent présenter une vision globale des continuités écologiques et s'assurer que les projets d'aménagement n'interrompent/ne perturbent pas la TVB voire y contribue ;
- Les projets doivent promouvoir une gestion responsable des ressources et l'adaptation au changement climatique en intégrant les préoccupations liées à la place de la nature en ville.

Action D.4.2 - Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, DRAAF- Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, Associations, Collectivités, PNRs, CENs, CL, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.4.3 - Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets favorables à la biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Chambres consulaires, Associations	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

D.5 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

Ce défi cible la production de déchets, leur collecte et leur recyclage. La présence de déchets, plastiques en particulier (micro et macro-plastiques), impacte les milieux du Grand Est. Les déchets flottants sont susceptibles d'atteindre d'autres régions, puis les océans. Ainsi, la région Grand Est a une responsabilité dans la collecte des déchets flottants sur ces grands fleuves.

Action D.5.1 - Développer la lutte contre les dépôts sauvages et renforcer les actions de police

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Communes, CENs, DDTs, PNTTD (Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets), PNRs, CRAGE, FRSEA, JAGE, OFB	État d'avancement : 15 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Une enquête globale a été réalisée à l'échelle régionale par rapport à la gestion des déchets, intégrant notamment la question des dépôts sauvages.

Action D.5.2 - Mettre en place des systèmes de dégrillage/collecte/tri au niveau des ouvrages hydrauliques des rivières majeures du Grand Est

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : EPTB, EPAGE, Syndicats de rivière	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.3 - Mettre en place des systèmes de collecte au niveau des ouvrages d'assainissement et déversoirs d'orage

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.4 - Développer un suivi des micro et macro-plastiques sur les cours d'eau du Grand Est, et intégrer un indicateur à l'Observatoire Régional de la Biodiversité

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Syndicats de rivière 	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.5 - Rechercher des solutions innovantes de récupération des microplastiques

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Universités, ADEME 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.6 - Intégrer dans les règlements et décrets des nouvelles réserves l'interdiction d'usage de plastiques à usage unique

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : DREAL, Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves 	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.7 - Coordonner et accompagner les actions d'écologies industrielles territoriales, de recyclage des déchets de démolition, et de valorisation locale des biodéchets

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, industries, ADEME 	État d'avancement : 50 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Depuis juillet 2017, l'ADEME et la Région Grand Est ont développé, dans le cadre du programme CLIMAXION, un réseau régional d'écologie industrielle et territoriale (EIT) en Grand Est. Celui-ci a été reconduit pour 2 ans depuis le mois d'avril 2019. Animé par l'association « Idée Alsace » et le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA), ce réseau a vocation à apporter une ingénierie de soutien aux animateurs locaux de démarches d'EIT.

Un observatoire des déchets du BTP est également opérationnel, cet observatoire est renseigné par des données de l'année N-2. Aussi, la Région participe à l'animation de la filière Economie Circulaire (EC) dans le BTP et au réseau « Compost Citoyen » en lien avec d'autres collectivités.

Action D.5.8 - Encourager la consommation d'eau potable plutôt que de l'eau en bouteille

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Syndicats d'eau potable, Départements, réseaux EEDD 	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.5.9 - Favoriser le tri hors domicile des plastiques

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Acteurs des déchets, collectivités, ADEME, réseaux EEDD	État d'avancement : 15 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

L'entreprise CITEO a lancé en janvier 2021 un AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer.

D.6 - Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire

→ *En lien avec le Schéma Régional des Carrières.*

L'exploitation des ressources naturelles est à la base de nombreuses activités : l'agriculture, l'exploitation forestière ou bois énergie, l'extraction de granulats et de matériaux de construction... Une gestion durable des ressources naturelles est à promouvoir, la SRB réaffirme la nécessité de limiter au maximum leur impact sur les milieux.

Action D.6.1 - Assurer un haut niveau de protection des enjeux environnementaux dans le futur Schéma Régional des Carrières

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un travail de hiérarchisation des différents enjeux a été réalisé.

Action D.6.2 - Limiter l'ouverture de nouvelles exploitations de gravières dans le lit majeur des cours d'eau

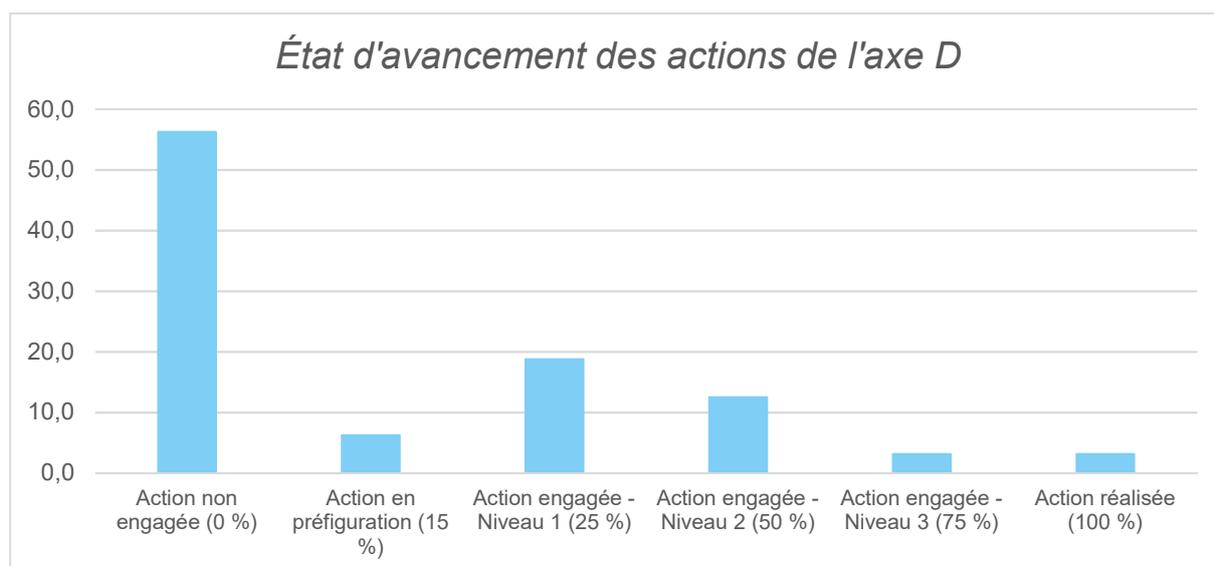
<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action D.6.3 - Renforcer la prise en compte des caractéristiques des milieux naturels dans les obligations de réaménagement des carrières en partenariat avec les associations et collectivités locales

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Entreprises des granulats, UNICEM GE, PNRs, Associations	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe D de la SRB - Limiter les pressions

État d'avancement / Axe concerné	Axe D - Limiter les pressions	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	18	56,3
Action en préfiguration (15 %)	2	6,25
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	6	18,8
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	4	12,5
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	1	3,1
Action réalisée (100 %)	1	3,1
TOTAL	32	100



Axe stratégique E - Mobiliser tous les acteurs

Signalétique réglementaire des Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotopes - Financement et pose de 200 panneaux normalisés



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

*Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.1.7 -
Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-
fréquentation de certains milieux à protéger.*

Un besoin de signalisation des aires protégées et de pédagogie quant à leur fréquentation a été souligné dès les travaux de préparation de la SRB (ateliers territoriaux, séminaires).

Il n'existe pas d'obligation réglementaire imposant la signalétique dans les périmètres des arrêtés de protection de biotope (APPB) et des arrêtés de protection des habitats naturels (APHN). Toutefois, un rapport d'état des lieux et de la mise en œuvre des APPB sur le territoire national réalisé en décembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et UMS Patrinat porte une attention particulière sur la nécessité de mise en place de signalétique sur ces zones protégées. Par ailleurs, la possibilité de contrôle de l'application de la réglementation implique une information préalable des riverains.

Cette absence de signalétique ne permet pas d'informer le grand public sur les limites des périmètres d'un APPB ou d'un APHN et peut générer des infractions involontaires ou volontaires aux interdictions ou limitations fixées.

Les objectifs sont de :

- Permettre au public de connaître les limites des zones protégées et les mesures de réglementation prescrites lorsqu'il pénètre sur un périmètre APPB ou APHN ;
- Faciliter le travail de la police de l'environnement en informant sur le terrain de la réglementation existante sur un périmètre APPB ou APHN.

Il est nécessaire d'apporter les moyens techniques et financiers par la mise en place de panneaux sur l'ensemble des sites de notre région. Pour répondre à ces attentes :

- Un modèle type de panneau réglementaire harmonisé à échelle Grand Est apporte désormais une information simple et claire sur les enjeux et mesures de préconisation des APPB et APHN et facilite les contrôles sur les périmètres. Ce modèle unique permet de simplifier la réalisation, la fabrication et la mise en place de signalétique sur les périmètres dans un souci de cohérence et d'harmonisation régionale ;
- Des moyens financiers ont été mobilisés par la DREAL, pour la réalisation et la pose de ces panneaux.

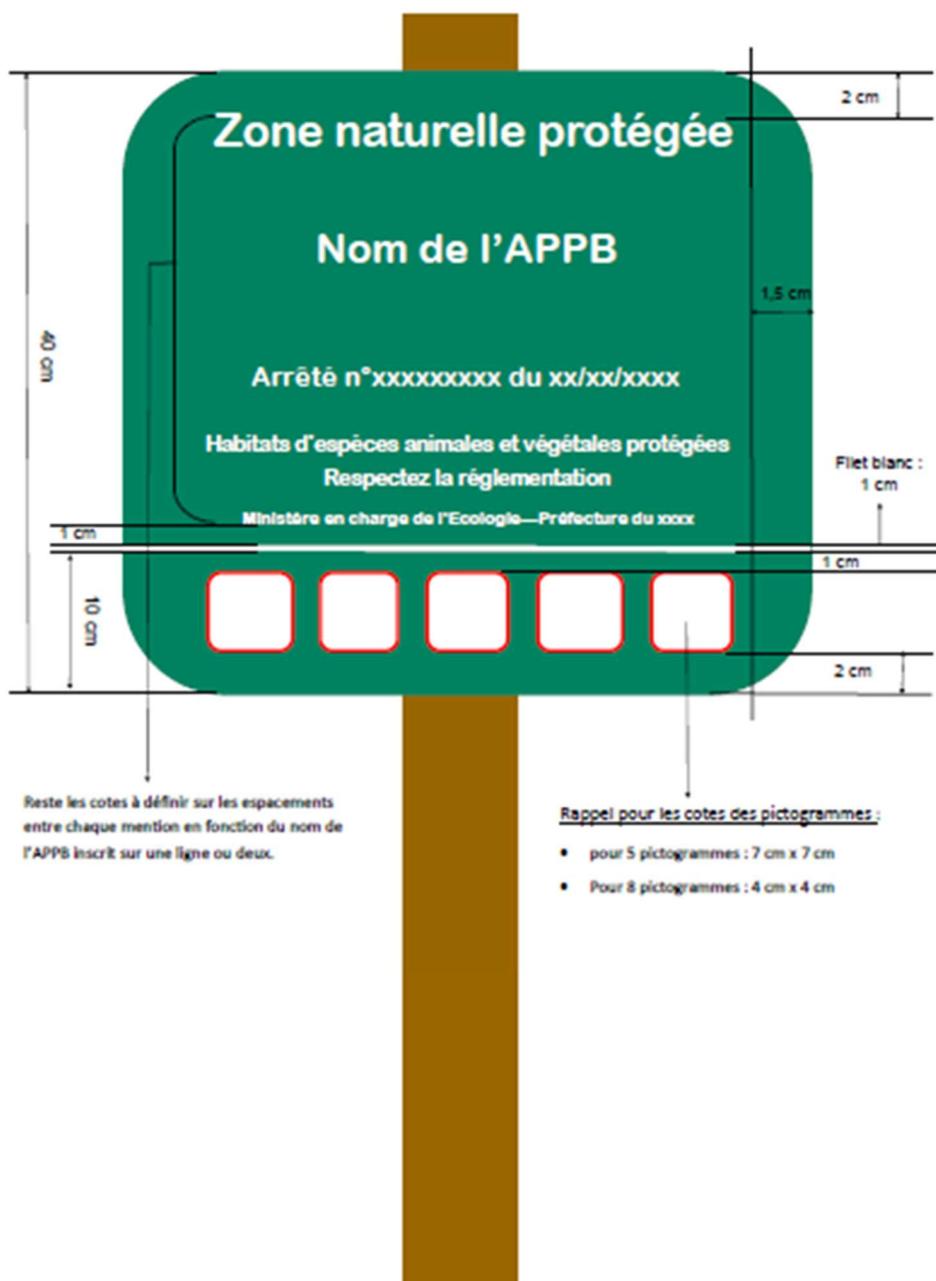
État d'avancement en 2020

La DREAL Grand Est a lancé un groupe de travail sur l'harmonisation d'un modèle type de panneau réglementaire à échelle Grand Est en partenariat avec les 10 DDT du Grand Est et l'OFB.

Le modèle type de panneau a également été validé en 2020 et les moyens alloués par le ministère ont permis la réalisation et la pose de 200 panneaux sur 17 APPB répartis sur le Grand Est.

Perspectives

Cette action se poursuit en 2021, l'objectif étant de parvenir à la mise en place de signalétique sur l'ensemble des 121 APPB et APHN du Grand Est.



Présentation d'un panneau normalisé (DREAL Grand Est).

Les territoires s'engagent pour la biodiversité en Région Grand Est



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.2.3 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...).

"Engagés pour la nature" est une initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'OFB. Elle se décline pour les entreprises, les territoires et les partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Pour faire face à l'urgence et au défi de la reconquête de la biodiversité, les territoires sont l'échelon le plus pertinent pour insuffler l'énergie nécessaire et fédérer les acteurs régionaux.

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité. Ce programme est une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et de Régions de France, à laquelle l'OFB et les Agences de l'eau contribuent activement.



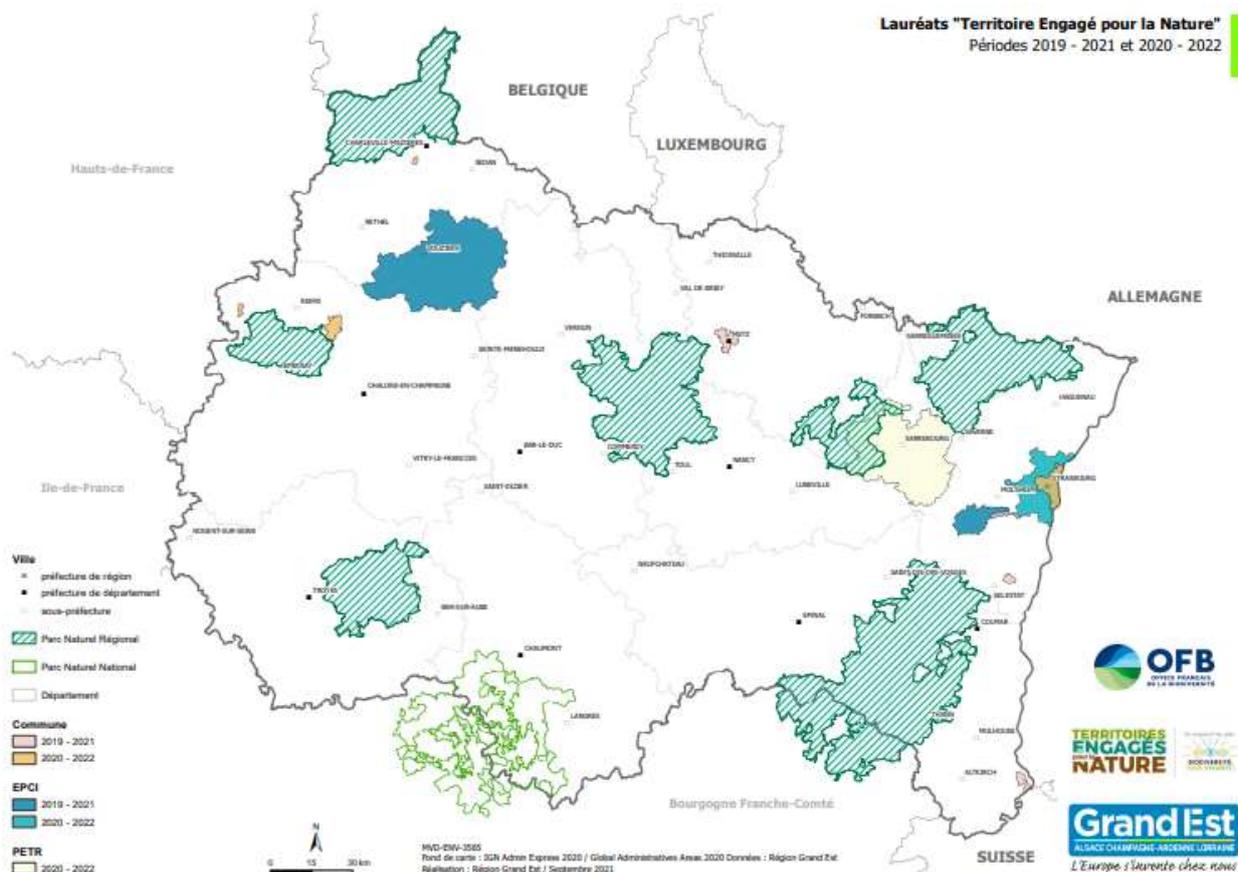
En Grand Est, la SRB affiche une ambition de 100 collectivités engagées et reconnues TEN d'ici 2022. Le dispositif est animé par l'ORB et la Région Grand Est et porté par le Collectif régional.

La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » apporte à la collectivité :

- Un accompagnement par des chargés de mission de la Région, l'OFB, la DREAL et des Agences de l'eau, pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux et assurer son financement maximal ;
- Un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies ;
- Un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- La facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...) ;
- Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature » ; ainsi 3 TEN du Grand Est seront présents au congrès mondial de la Nature à Marseille en septembre 2021.

État d'avancement en 2020

En Grand Est, le dispositif a été lancé en 2019. En 2020, 6 nouvelles collectivités se sont engagées : la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, le PTER du Pays de Sarrebourg (57) ainsi que les communes de Val-de-Vesle (51) Serzy-et-Prin (51) et Warnécourt (08).



Les collectivités peuvent postuler au fil de l'eau via le site <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/grand-est>. Un jury régional composé des chargés de mission de la Région, de l'OFB, de la DREAL et des Agences de l'eau consulte deux fois par an, les PNR et les DDT avant de reconnaître les collectivités candidates.

C'est en présence du préfet de Moselle, du Président de la Région Grand Est, des directeurs généraux de l'Office français de la biodiversité et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, que s'est déroulée le 25 septembre 2020, la première remise de diplômes du Grand Est. La cérémonie festive et médiatique a été retransmise sur ViaMoselle.tv : <https://www.facebook.com/moselle.tv/videos/768200577299125> et sur les réseaux sociaux des partenaires.

Perspectives

Dans la continuité et pour la 2ème année consécutive, 6 collectivités reconnues TEN en 2020 se verront remettre un trophée le 2 octobre 2021 lors de la cérémonie des « trophées régionaux pour la biodiversité » organisée avec le Fond de Dotation Sainte Croix Biodiversité. Aussi, un premier club des engagés s'est réuni le 20 avril 2021. Les 12 premiers TEN ont pu se présenter et échanger sur leurs principales réalisations.

Préserver la biodiversité, un acte citoyen



L'Europe s'invente chez nous

Cet article s'intègre dans le cadre de l'action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement.

L'appel à initiatives citoyennes, déployé par la Région, vise à favoriser l'adhésion des citoyens en les rendant acteurs sur des sujets de transition. Il vise également à soutenir et à aider à développer des actions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique et pour améliorer le cadre de vie au quotidien, dans une perspective d'essaimage potentiel de certains projets sur le territoire régional. Il s'agit également d'inciter les initiatives de reconquête de la biodiversité ordinaire (haies, vergers, mares, jardins...), préservation des ressources en eaux locales (zones humides, berges de rivières, pollutions, économies d'eau, gestion des déchets aquatiques...) et d'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleurs, amélioration de la fonctionnalité des sols, ...).

Cet appel à initiatives citoyennes s'adresse à tout porteur de projet ayant un statut de personne morale de droit privé (associations locales, associations de quartier, associations de parents d'élèves, société coopérative d'intérêt collectif, ...) ou citoyens de la région Grand Est (seul ou en collectif) portant un projet d'intérêt collectif. L'objectif de cet appel à projet étant de financer des microprojets via des opérations citoyennes et locales, le type de porteur de projet est un critère important dans le processus de sélection.

Les initiatives citoyennes doivent avoir pour finalité la transition écologique et solidaire et la protection de l'environnement. Elles s'inscrivent dans l'une au moins des quatre thématiques suivantes :

- Thématique « énergie » : « Soyez créatifs dans les énergies renouvelables et agissez pour faire des économies d'énergie » ;
- Thématique « économie circulaire » : « Imaginez des circuits de production et de consommation relocalisés et économes en ressources » ;
- Thématique « biodiversité » : « Protégez et valorisez la biodiversité près de chez vous » ;
- Thématique « eaux » : « Protégez, valorisez et restaurez nos ressources en eau tant superficielles que souterraines pour s'adapter au changement climatique ». L'aide régionale est une dépense d'investissement ;
- Sont donc éligibles : les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet (par exemple : achat et installation de matériels et équipements, réalisation de travaux, de prestations diverses).

Bilan des sessions AIC de 2020

2 sessions ont été organisées en 2020, 144 projets ont été soutenus pour un montant total d'aide régionale de 827 077 € (108 associations, 35 citoyens et 1 SCIC).

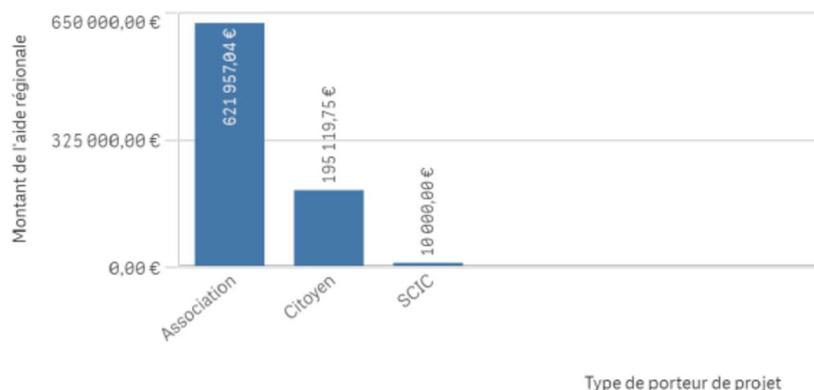
Un budget de 500 000 € en investissement a été alloué en 2020 pour ce dispositif. Il a remporté un vif succès et le budget a été dépassé après la première session.

La thématique de la biodiversité a été la plus importante dans les projets sélectionnés (112) suivi de l'économie circulaire (84), puis l'eau (54) et enfin l'énergie (28). Un projet peut relever de plusieurs thématiques.

Perspectives

L'appel à initiatives citoyennes est prolongé sur 2021 pour deux sessions. Les initiatives valorisées sont diverses, elles vont de la pose de nichoirs à l'appui à l'installation d'une épicerie engagée dans la préservation de l'environnement.

Montant total de l'aide régionale



Création d'un verger pédagogique



Nichoirs



Collecte et transport de biodéchets

E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

Il s'agit de sensibiliser largement les jeunes... et les moins jeunes aux enjeux de la biodiversité de leur environnement proche et de la région Grand Est pour, par la suite, favoriser l'engagement pour la biodiversité (cf. défi E.4).

Action E.1.1 - Soutenir les projets innovants d'EEDD et la diffusion des outils numériques

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Réseau EEDD, Associations, CPNs, CPIEs, PNRs, ARPGE, Départements, CENs	État d'avancement : 100 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Le contexte sanitaire a incité les acteurs à dématérialiser certaines de leurs actions. Des projets qui n'avaient pas d'ambition numérique au départ ont évolué pour se réaliser à distance.

Action E.1.2 - Poursuivre le soutien aux têtes de réseaux et associations d'éducation à l'environnement

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Réseau EEDD, Associations, ARPGE, Départements, PNRs	État d'avancement : 75 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Des travaux sur la nouvelle convention 2021-2023 destinée aux têtes de réseaux ont été rédigés, permettant notamment un nouveau dispositif de soutien à l'investissement. Le soutien annuel aux animations dédiées au jeune public a été voté lors de la commission plénière du conseil régional d'avril 2020.

Action E.1.3 - Collaborer avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, Agences de l'eau, Région, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.1.4 - Élargissement des actions d'éducation à l'environnement du grand public en encourageant l'engagement concret dans des projets citoyens et le passage à l'acte (développement d'une observation naturaliste participative, opérations 24h de la biodiversité)

En lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Réseau EEDD, PNRs, Associations, Départements, CENS 	État d'avancement : 100 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Action E.1.5 - Mise en place d'un tableau de bord de l'éducation à l'environnement en Grand Est pour couvrir les zones et thématiques blanches

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, OFB, Réseau EEDD, PNRs 	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Action E.1.6 - Sensibiliser de manière ciblée pour accompagner la suppression du plastique à usage unique (commerces, zones sensibles...)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, DREAL, réseau EEDD, PNRs, Associations, Entreprises, Collectivités, Départements 	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Action E.1.7 - Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-fréquentation de certains milieux à protéger

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : DREAL - Porteurs / Partenaires potentiels : Gestionnaires de réserves, OFB, Départements, PNRs, Entreprises, CENS, réseaux EEDD 	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.1 - Sensibiliser les jeunes et le grand public

- ➔ **Nombre d'associations aidées** : 68 (*58 en 2019*) ;
- ➔ **Nombre et type d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité sur le territoire** : 3 projets numériques soutenus dans le cadre de l'appel à projet "EEDD3.0" ;
- ➔ **Nombre de sorties nature réalisées** : 152 (*136 en 2019*).

E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

Il s'agit d'intégrer la biodiversité comme un atout dans les choix entrepreneuriaux et politiques au même titre que la rentabilité pour les entreprises ou le développement économique pour les collectivités. La sensibilisation et l'information à destination de décideurs s'appuiera sur les réseaux existants. Elle pourra notamment aborder les services rendus par la biodiversité, dont acteurs publics et privés profitent, la nécessité et la manière de les préserver au travers de retours d'expérience.

Action E.2.1 - Organiser des formations à destination des élus après chaque élection, en partenariat avec des associations locales d'élus, en s'appuyant notamment sur les notions liées aux services fournis par la nature

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Associations de maires, Réseau EEDD, Associations, FREDON, PNRs, Agences d'Urbanisme, Départements, Cerema	État d'avancement : 75 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Action E.2.2 - Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.2.3 - Développer une communication et un argumentaire dédié aux acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services fournis par la nature

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : Région, OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema, CENs, Associations	État d'avancement : 15 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

En 2020, la CCI Alsace Eurométropole, soutenue par l'AERM, dédie plusieurs ateliers aux entreprises alsaciennes pour les sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité et de la nature en ville sur leurs sites. Ces ateliers ont vocations à essaimer en Grand Est.

Action E.2.4 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, SEM, Pays/PETR, CCI, PNRs	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action E.2.5 - Monter un groupe de travail biodiversité avec les CCI pour faciliter les synergies entre acteurs publics et privés

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : OFB, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, PNRs, CENs, Associations 	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.2 - Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)

- ➔ **Nombre de Territoires Engagés pour la Nature (TEN)** : 6 (6 en 2019) ;
- ➔ **Nombre de Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC)** : 5 sur le bassin Rhin-Meuse (2 sur ce même bassin en 2019).

E.3 - Développer une communication opérationnelle

Une communication opérationnelle visera à faire passer des messages ciblés sur l'état de la biodiversité et les actions menées et à mener pour la préserver. Il s'agira d'adapter les moyens, supports et discours aux acteurs cibles. Des actions de communication seront déployées dans l'objectif de sensibiliser et susciter l'envie d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.3.1 - Réaliser une campagne de communication ciblée vers le grand public et la nécessité d'agir localement (utilisation de données locales et objectives, média grand public, discours pédagogiques) en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (journée mondiale et semaine de la biodiversité, des zones humides, de la forêt...) et en valorisant les nombreuses actions existantes sur le territoire et des sorties terrain

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité - Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, Réseau EEDD, gestionnaires d'espaces naturels, CPNs, CPIEs, PNRs, CENs, CL, CSRPN, Associations 	État d'avancement : 15 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Action E.3.2 - Développer une communication et un argumentaire dédiés aux décideurs et acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services rendus par la nature

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Association des maires, Réseau EEDD, PNRs, Cerema, PNRs, CSRPN, Associations 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

E.4 - Favoriser l'engagement

La préservation de la biodiversité passera par un engagement large des citoyens qui pourra se traduire dans les actes et les choix quotidiens (consommation, logement, déplacement, mode de vie). Il s'agira d'offrir l'opportunité à tous d'agir en faveur de la biodiversité.

Action E.4.1 - Développer, former et animer un réseau Grand Est d'éco-citoyens engagés en faveur de la biodiversité au même titre que le réseau des guides composteurs ou familles à énergie positive

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : AERM- Porteurs / Partenaires potentiels : Région, ADEME, Collectivités, Associations, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.4.2 - Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, Citoyens, CENs	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action E.4.3 - Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 0 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.4.4 - Poursuivre le déploiement du dispositif « commune nature » en intégrant un niveau distinguant l'excellence sur les pratiques favorables à la biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Associations, CPNs, CPIEs, OFB, Agences de l'eau, Collectivités, PNRs, ARPGE, Départements	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un niveau bonus permettant l'intégration de critères plus ambitieux en matière de biodiversité (adaptation au changement climatique, développement de la nature en ville, limitation de l'imperméabilisation des sols, création de couloirs écologiques...) a été préfiguré en 2020 pour une mise en œuvre lors de la session 2021.

Action E.4.5 - Organiser des défis/concours/trophées/expositions sur la protection de la biodiversité dans tous les lycées et collectivités de la Région

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Rectorat, Lycées, PNRs, Départements	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.4.6 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : CCI, Collectivités, Associations, Agences de l'eau, PNRs	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Indicateurs de suivi en lien avec le défi E.4 - Favoriser l'engagement

→ **Nombre de projets citoyens financés** : 144.

E.5 - Faire monter en compétence les professionnels

De nombreux secteurs d'activités, et par conséquent de nombreux professionnels, impactent directement ou indirectement les milieux et la biodiversité. Il s'agit de former les professionnels sur les bénéfices rendus par la biodiversité et la manière dont leurs pratiques pourraient être adaptées pour la préserver voire la restaurer.

Action E.5.1 - Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : OFB, Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DRAAF, CENs	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.5.2 - Construire les formations à destination des architectes et maîtres d'œuvre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales, végétalisation et biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : AERM- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, ADOPTA, FREDON, CAUEs, PNRs, Agences d'Urbanisme, Cerema	État d'avancement : 75 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a formé 140 personnes de bureaux d'études en 2020 et organise régulièrement des formations vers les concepteurs.

Action E.5.3 - Monter des actions de sensibilisation à destination des professionnels et techniciens du BTP sur les impacts de leurs métiers vis-à-vis de la biodiversité et les pratiques vertueuses

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : Fédération BTP, ADOPTA, PNRs	État d'avancement : 0 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action E.5.4 - Développer un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est ou adapter les modules existants en formation-action

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Chambres consulaires, Réseau EEDD, instituts de recherche, OFB, ARPGE, Cerema, PNRs, CENs	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

E.6 - Renforcer et mutualiser l'ingénierie

Les compétences techniques nécessaires à la réalisation de diagnostic, la conception de projets de préservation et de restauration de milieux et de trame verte et bleue sont présentes sur le territoire du Grand Est, disséminées dans différentes structures. Afin de faciliter l'accès à l'ingénierie, il s'agira de l'identifier, la localiser et le cas échéant couvrir les « zones blanches » pour faciliter l'émergence de projets.

Action E.6.1 - Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, CENs, CL Collectivités, Départements	État d'avancement : 25 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un premier travail a été réalisé avec le service en charge de la géomatique au niveau de la Direction de la Transition Énergétique, Écologique et de l'Environnement (DTEEE) de la Région Grand Est.

Action E.6.2 - Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil : infiltration, gestion différenciée/plantations (FREDON, union paysagiste, CRPF, lien avec le végétal local...)

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, OFB, PNRs, CENs, Collectivités, DREAL, Associations, ADOPTA, FREDON, UNEP Grand Est, CRPF, Départements 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence

Il s'agit de permettre aux acteurs décidés à agir en faveur de la biodiversité d'accéder plus facilement aux informations relatives aux financements disponibles.

Action E.7.1 - Créer et tenir à jour un site de référencement, à faire connaître de toutes les collectivités, qui recense les différents financeurs, aides, soutiens techniques et acteurs de la biodiversité

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Agences de l'eau, DREAL, OFB, Associations, PNRs 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

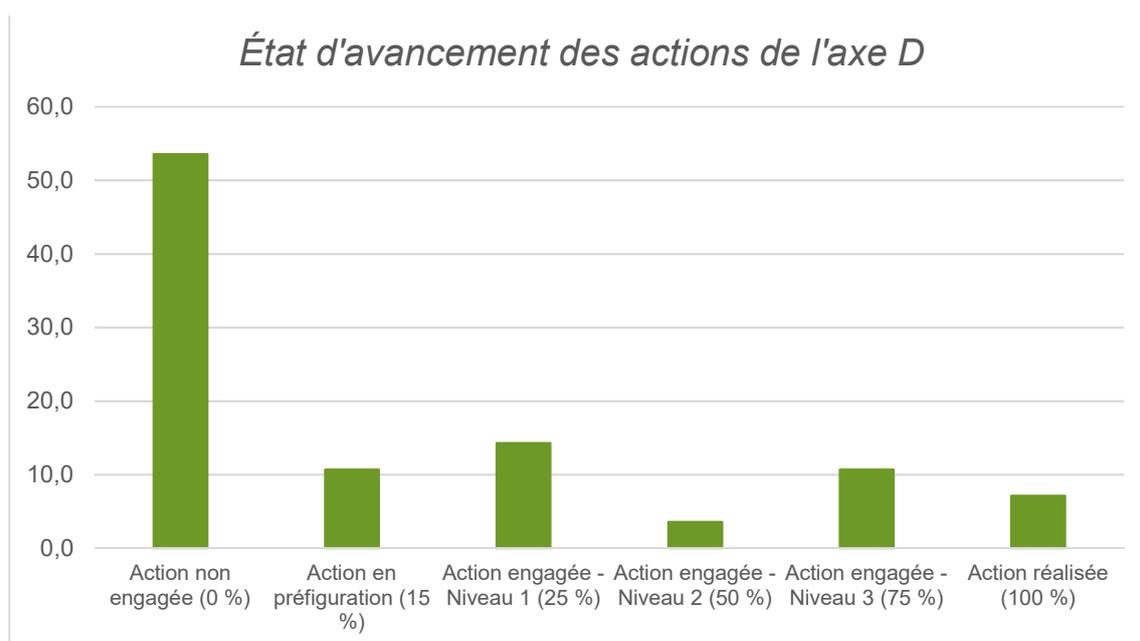
Action E.7.2 - Prévoir, dans la mesure du possible, des modalités identiques de suivi et de justifications administratives sur les appels à projets cofinancés

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité 	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Un jury et un règlement commun existe pour l'AAP TVB, mais des règles d'instruction différentes demeurent en fonction des co-financeurs.

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe E de la SRB - Mobiliser tous les acteurs

État d'avancement / Axe concerné	Axe E - Mobiliser tous les acteurs	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	15	53,6
Action en préfiguration (15 %)	3	10,7
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	4	14,3
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	1	3,6
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	3	10,7
Action réalisée (100 %)	2	7,1
TOTAL	28	100



**Axe stratégique F - Améliorer
l'efficacité et la cohérence des
politiques publiques en matière de
biodiversité**

La SRB, une stratégie adoptée et suivie par le CRB



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



Cet article s'intègre dans le cadre de l'action D.2.3 - Développer le rôle central du Comité Régional de la Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité.

Les CRB ont été institués par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ces comités, placés auprès du Président du Conseil Régional et du Préfet de région, constituent le lieu privilégié d'informations, d'échanges et de consultation sur tout sujet ayant trait à la biodiversité au sein de la région. Dans chaque région, le CRB est notamment associé à l'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).



L'installation du CRB Grand Est a eu lieu lors de son installation en réunion du 12 mars 2019. Cette instance est présidée depuis conjointement par le Président du Conseil Régional et la Préfète de Région. Elle comprend 127 membres répartis en 5 Collèges : collectivités territoriales, État et établissements publics, organisations socio-professionnelles, associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées.

*Réunion d'installation du 12 mars 2019
(© Marine Arzur)*

Une année 2020 marquée par l'adoption de la SRB

L'adoption de la SRB constitue la première grande décision du CRB. En approuvant cette stratégie, le CRB a défini un cadre commun d'intervention pour tout sujet ayant trait à la biodiversité pour la période 2020-2027.

Par cette décision, le Collectif régional de la biodiversité s'est également engagé à produire un rapportage annuel de la mise en œuvre de la SRB.

Perspectives

Le CRB s'est réuni à plusieurs reprises en 2021 :

- Le 11 janvier 2021, où les échanges ont porté sur la gouvernance de l'instance et la stratégie élaborée pour préserver la biodiversité ;
- Le 12 avril 2021, date à laquelle le CRB s'est réuni en présence de Mme Bérengère ABBA, Secrétaire d'État à la Biodiversité. Cette réunion a permis notamment de consulter l'instance quant à l'élaboration de la 3ème Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), dont l'adoption est prévue en décembre 2021 ;
- Une autre réunion est prévue le 16 novembre 2021, où ce premier bilan portant sur la mise en œuvre de la SRB sera présenté.

Différents ateliers ont également été organisés régulièrement pour échanger et co-construire des propositions sur différentes thématiques (gouvernance, solutions d'adaptations fondées sur la nature, TVB, SAP), et un Bureau du CRB a été installé au cours de l'année 2021 en vue de préparer notamment les plénières du CRB.

F.1 - Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, et locales

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité et les milieux, alors même que des alternatives sont envisageables, sans altérer l'objectif premier de ces politiques. Il s'agit de renforcer la cohérence entre les politiques publiques en intégrant la préservation de la biodiversité, et cela à toutes les échelles du territoire.

Action F.1.1 - Les services de l'État et du Conseil Régional prendront systématiquement en compte les enjeux biodiversité et feront preuve d'exemplarité environnementale dans l'ensemble des actions de construction ou rénovation menées sur le territoire sous leur maîtrise d'ouvrage (notamment rénovation des cités administratives)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Région	État d'avancement : 0 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action F.1.2 - Prendre en compte l'enjeu biodiversité dans les autres stratégies économiques, sociales, éducatives, culturelles à l'échelle de la Région Grand Est (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agriculture, Schéma Régional Biomasse...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, Maisons de l'emploi	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action F.1.3 - Concilier la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, bois énergie, méthanisation) en s'assurant de la bonne application de la doctrine Eviter Réduire Compenser

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : OFB, Ademe, Région, AEs, DDTs, Collectivités, PNRs, Associations, France Energie Eolienne, EDF, CRAGE, FRSEA, JAGE	État d'avancement : 15 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un groupe de travail sur l'Atlas régional éolien a été relancé. Aussi, trois DDT champenoises (Ardennes, Aube et Marne) ont réalisé des réunions sur le développement des énergies renouvelables.

Action F.1.4 - Intégrer dans chaque marché public de maîtrise d'œuvre (et de travaux) un volet sur la biodiversité afin que les projets puissent être réfléchis dès le début avec un regard sur la biodiversité et favoriser les matériaux bio-sourcés

En lien avec le défi D.2 - Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, Chambre des métiers et de l'artisanat, DREAL 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action F.1.5 - Initier un groupe de travail sur la neutralité de l'empreinte biodiversité des collectivités

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : Collectivités, Universités, Caisse des Dépôts, Entreprises, CRAGE, CCI, PNRs, ADEME, Syndicats d'énergie, Pays/PETR 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action F.1.6 - Encourager l'intégration de la thématique biodiversité dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateurs : Région, Agences de l'eau - Porteurs / Partenaires potentiels : Porteurs de SAGE, CRAGE, FRSEA, JAGE 	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

F.2 - Clarifier la gouvernance de la biodiversité

Les acteurs œuvrant en faveur de la biodiversité sont nombreux, certains avec des domaines et des compétences définies. Il s'agira de rendre lisible la répartition des missions entre acteurs.

Action F.2.1 - Signer et faire vivre une convention de partenariat entre les membres du Collectif régional pour la biodiversité

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité 	État d'avancement : 100 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

Une convention a été signée entre les différents membres du Collectif régional pour la biodiversité (Région, Services de l'Etat, OFB, Agences de l'eau).

Action F.2.2 - Produire une infographie « qui fait quoi » dans le Grand Est en matière de biodiversité

En lien avec le défi E.7 - Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : Départements	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action F.2.3 - Développer le rôle central du Comité Régional Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région / DREAL- Porteurs / Partenaires potentiels : Membres du CRB	État d'avancement : 25 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------

Cette action fait l'objet d'un développement sous la forme d'un article (*cf. actions phares*).

Action F.2.4 - Renforcer le rôle des PNR, EPTB et EPAGE dans la concrétisation des projets en matière de biodiversité

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : PNRs, EPTB, EPAGE, CENs	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

F.3 - Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale

La biodiversité ne connaît pas de frontière. L'intégration de la dimension transfrontalière et transrégionale vise à coordonner les actions menées en faveur de la biodiversité et à coopérer pour rendre les actions plus efficaces. Les domaines d'actions possibles sont divers et pourront s'appliquer à la préservation des continuités écologiques, à la lutte contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes ou encore une coordination en matière de police de l'environnement.

Action F.3.1 - Favoriser la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de connaissance et la gestion (continuité écologique, données, espèces menacées, espèces migratrices, espèce exotiques envahissantes...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 0 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Action F.3.2 - Élaborer et mettre en œuvre 4 plans fleuve

En lien avec le défi B.3 - Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Collectif régional pour la biodiversité- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Commissions internationales de bassin, Agences d'Urbanisme, PNRs, ARPGE, Collectivités, CENs, CL, Cerema, DDTs, OFB, Associations naturalistes, CBs	État d'avancement : 25 %
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Un séminaire transfrontalier "plan rhin vivant" a été organisé en octobre 2020.

Action F.3.3 - Poursuivre la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de police de l'environnement (filiale trafic espèce, filière déchets...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : OFB- Porteurs / Partenaires potentiels : DDTs, DREAL, PNRs, PNTTD	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

Action F.3.4 - Soutenir les projets transfrontaliers (LIFE, INTERREG, plans fleuves, préservation et restauration de continuités écologiques transnationales, Natura 2000 ...)

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateur : Région- Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, AERM, Collectivités, PNRs	État d'avancement : 0 %
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

F.4 - Assurer des contrôles de la réglementation

Une importante réglementation existe concernant l'environnement et la préservation de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les contrôles et de communiquer sur le rôle et les actions d'une police de l'environnement.

Action F.4.1 - Concevoir et communiquer sur les plans de contrôle « eau et nature » et sur les bilans

Lien avec le défi E.3 - Développer une communication opérationnelle.

<ul style="list-style-type: none">- Coordonnateurs : DDTs- Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB, CENs	État d'avancement : 25 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Quatre DDT ont mené des actions de communication sur les contrôles, principalement concernant la thématique des sécheresses (communiqué de presse mis en ligne sur le site internet de l'État et relayé par la presse).

Action F.4.2 - Proposer des modules biodiversité en formation initiale dans différents corps de métiers (agriculteurs, industriels, urbanistes...), intégrant les aspects règlementaires

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : DREAL, Région, AERM, DRAAF, Asso d'initiation à l'environnement, CRAGE, CCI, Bureaux d'études, CRAGE, CENs 	État d'avancement : 50 %
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Action F.4.3 - Former les magistrats aux enjeux environnementaux

Lien avec le défi E.5 - Faire monter en compétences les professionnels.

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : OFB - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB 	État d'avancement : 15 %
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

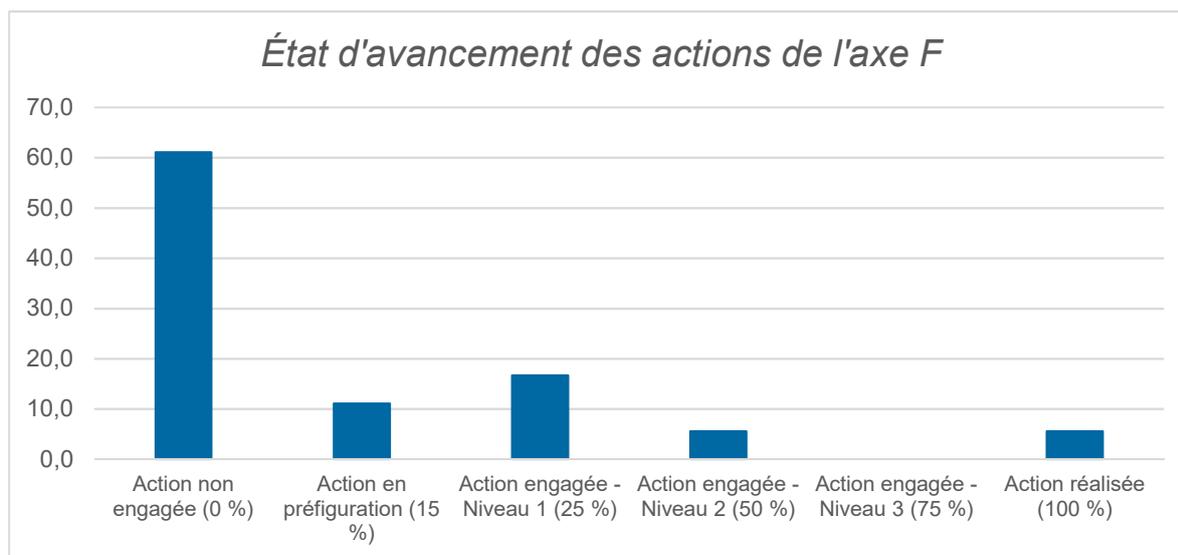
Une DDT a mené un contrôle coordonné et médiatisé sur la quiétude en présence du Préfet et du Procureur à l'occasion du déconfinement estival de 2020.

Action F.4.4 - Développer des polices de proximité à même de réaliser de la pédagogie et des contrôles (déchets sauvages, arrachage de haies, etc...) : gardes champêtres, brigade vertes, agents assermentés des conservatoires, PNR, PNN...

<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur : Région - Porteurs / Partenaires potentiels : MISENs, DREAL, OFB 	État d'avancement : 0 %
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Bilan de l'état d'avancement de l'Axe F de la SRB - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité

État d'avancement / Axe concerné	Axe F - Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité	
	Nombre d'actions	(En % / axe)
Action non engagée (0 %)	11	61,1
Action en préfiguration (15 %)	2	11,1
Action engagée - Niveau 1 (25 %)	3	16,7
Action engagée - Niveau 2 (50 %)	1	5,6
Action engagée - Niveau 3 (75 %)	0	0
Action réalisée (100 %)	1	5,6
TOTAL	18	100



Conclusion

La SRB, adoptée en juillet 2020, est le cadre commun d'intervention pour l'ensemble des acteurs de la biodiversité de la région Grand Est. Ce bilan portant sur la mise en œuvre de cette stratégie au cours de l'année 2020, la présente production constitue un état initial des politiques en faveur de la biodiversité lors de l'adoption de la SRB. Elle permet par la même occasion d'évaluer les dynamiques qui ont été initiées/engagées depuis, des avancements ayant eu lieu entre juillet et décembre 2020.

Le bilan réalisé présente des résultats disparates dans l'état d'avancement des différentes actions. Ce résultat est somme toute logique, certaines actions faisant l'objet d'une mobilisation des acteurs depuis plusieurs années et d'autres étant plus difficiles à initier de par les ambitions qu'elles concrétisent.

Les principaux enseignements chiffrés de ce bilan sont les suivants :

- Près de la moitié des actions (47.5 %) n'avaient pas été initiées en décembre 2020 ;
- Plus de 10 % (10.8 %) étaient en préfiguration à cette même période, correspondant à un état d'avancement d'environ 15 % ;
- Près de 22 % des actions étaient engagées à hauteur de 25 % et 11 % à un niveau plus ou moins égal à 50 % ;
- Moins de 10 % (8.5 %) étaient engagées à plus de 75 % ou déjà réalisées fin 2020 ;
- Si l'on effectue la moyenne des états d'avancements affectés aux différentes actions de la SRB, on obtient un état d'avancement global de près de 20 % (19.5 %).

Les résultats obtenus prouvent le fait qu'une dynamique existe et témoignent de la mobilisation de nombreux acteurs au sein du territoire régional. Le nombre d'actions non engagées voire non initiées reste important mais s'explique par le fait qu'il est difficile de s'engager dans la mise en place de 195 actions sur une même année. Le contexte particulier de cette année n'a également pas favorisé le déploiement de certaines actions.

L'investissement de chacun demeure néanmoins conséquent si l'on souhaite atteindre le résultat défini dans la feuille de route pour 2023. L'engagement des différentes actions nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs et la recherche d'autres leviers de financement. Deux leviers sont en train d'être déployés en vue d'y parvenir dans notre région : le Plan de Relance et le LIFE Biodiv'Est qui sera à terme une traduction concrète de nombreuses actions de la SRB.

Annexes

Annexe n°1 : Composantes de la SRB



Annexe n°2 : Défis de la SRB

AXE STRATÉGIQUE A PROTÉGER L'EXISTANT

- 🌿 **A1** Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée
- 🌿 **A2** Protéger les espèces menacées
- 🌿 **A3** Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine
- 🌿 **A4** Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie
- 🌿 **A5** Favoriser la gestion vertueuse des forêts
- 🌿 **A6** Préserver les paysages remarquables
- 🌿 **A7** Protéger les sols et lutter contre leur dégradation



AXE STRATÉGIQUE B RECONQUÉRIR LES MILIEUX DÉGRADÉS

- 🌿 **B1** Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue
- 🌿 **B2** Supprimer les obstacles aux migrations des espèces
- 🌿 **B3** Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides
- 🌿 **B4** Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- 🌿 **B5** Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine
- 🌿 **B6** Reconquérir et préserver les prairies
- 🌿 **B7** Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse
- 🌿 **B8** Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier



AXE STRATÉGIQUE C MIEUX CONNAÎTRE POUR AGIR

- 🌿 **C1** Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action
- 🌿 **C2** Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance
- 🌿 **C3** Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique
- 🌿 **C4** Faciliter l'accès à la connaissance pour tous



AXE STRATÉGIQUE D LIMITER LES PRESSIONS

- ▮ D1 Economiser le foncier naturel, agricole et forestier
- ▮ D2 Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser
- ▮ D3 Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes
- ▮ D4 Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales
- ▮ D5 Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire
- ▮ D6 Encadrer les activités d'exploitation des ressources naturelles



AXE STRATÉGIQUE E MOBILISER TOUS LES ACTEURS

- ▮ E1 Sensibiliser les jeunes et le grand public
- ▮ E2 Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)
- ▮ E3 Développer une communication opérationnelle
- ▮ E4 Favoriser l'engagement
- ▮ E5 Faire monter en compétence les professionnels
- ▮ E6 Renforcer et mutualiser l'ingénierie
- ▮ E7 Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence



AXE STRATÉGIQUE F AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ET LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

- ▮ F1 Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, régionales et locales
- ▮ F2 Clarifier la gouvernance de la biodiversité
- ▮ F3 Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale
- ▮ F4 Assurer des contrôles de la réglementation



Construisons
notre avenir
en Grand Est

NB : La présence de ce logo indique un lien avec le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires du Grand Est.

Annexe n°3 : Liste des ambitions de la SRB

Les ambitions ayant été fixées avec des échéances à l'horizon 2027 (voir 2030), celles-ci ne font pas l'objet d'une évaluation dans ce premier bilan.

Axe	Défi	Ambition
Axe A : Protéger l'existant	A1. Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée	Au moins 2 % du territoire en espaces protégés en 2030 soit a minima 50 000 ha supplémentaires
		Déclinaison au niveau régional de la nouvelle Stratégie en faveur des Aires Protégées
		Création ou extension de 15 nouvelles réserves naturelles d'ici 2027 pour préserver les espèces et les milieux remarquables
		Développement des dispositifs de gestion des espaces protégés
	A2. Protéger les espèces menacées	Poursuite des 19 Plans Régionaux d'actions 10 nouveaux plans de soutien aux espèces ou milieux menacés de disparition, emblématiques de la région... dont 5 plans de soutien aux espèces ou groupes d'espèces « oubliées »
	A3. Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine	100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques
		Préservation des espaces naturels structurants pour la biodiversité (SRADDET)
	A4. Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie	Développement de 10 projets écotouristiques protégeant la biodiversité régionale et la mettant en valeur
		Création de 100 espaces de quiétude sans fréquentation touristique lors des périodes sensibles pour la faune et la flore
	A5. Favoriser la gestion vertueuse des forêts	3% d'îlots de vieux bois* minimum sur l'ensemble des forêts publiques, 8 % dans les secteurs à enjeux
		3% d'îlots de vieux bois* minimum sur l'ensemble des forêts publiques, 8 % dans les secteurs à enjeux
	A6. Préserver les paysages remarquables	Couverture du territoire régional en atlas départementaux des paysages
	A7. Protéger les sols et lutter contre leur dégradation	Création d'un indicateur de la biodiversité sol dans l'Observatoire Régional Biodiversité
	B1. Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue	1000 kilomètres de haies – buissons plantés d'ici 2027 pour permettre la création d'habitat et le déplacement de la faune dans les espaces agricoles et urbanisés
	B2. Supprimer les obstacles aux migrations des espèces	Création de 10 passages à faune sur des infrastructures majeures d'ici 2027
		Rendre franchissable 1 000 ouvrages hydrauliques d'ici 2027

Axe	Défi	Ambition
Axe B : Reconquérir les milieux dégradés	B3. Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et reconquérir les milieux humides	Engagement de 4 plans fleuves pour restaurer les berges et la qualité des eaux (en lien avec le défi F5. Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale)
		3 200 km de cours d'eau renaturés d'ici 2027
		3 200 km de cours d'eau renaturés d'ici 2027
		2 000 ha de zones humides restaurées
		Tendre vers un arrêt du drainage agricole des parcelles humides, pour limiter l'impact des sécheresses sur les ruisseaux et rivières
	B4. Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité	Des systèmes de paiement pour services environnementaux disponibles pour tout binôme collectivités/groupement d'agriculteurs ou forestiers volontaires sur les territoires à enjeux
		Tripler la surface en agriculture biologique et signes de qualité Conversion de 20 000 ha par an en bio
		Baisse de 50 % de l'usage de phytosanitaire d'ici 2025 (objectif plan Ecophytos 2+)
		5 000 exploitations agricoles et viticoles certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE)
	B5. Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine	1 million d'arbres plantés d'essences indigènes d'ici 2027 en milieu urbain ou agricole
	B6. Reconquérir et préserver les prairies	Maintien des surfaces en prairies
		Augmenter de 10 % les surfaces en prairies dans les zones à enjeu « eau » (aires d'alimentation de captage, proximité de cours d'eau)
		Lancement d'un plan de soutien aux prairies permanentes (y compris landes et chaumes) du Grand Est : filières, élevage, connaissance/recherche, adaptation au changement climatique...
	B7. Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse	Systématiser les projets de désimperméabilisation et végétalisation des villes (cours d'école, places, parkings...) pour créer des îlots de fraîcheurs pendant les canicules
B8. Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier	Adaptation des pratiques de chasse afin d'atteindre les objectifs de chasse sur les massifs forestiers régionaux	
	Réduction de l'agrainage à la stricte dissuasion pouvant aller à l'arrêt total sur les zones à forts enjeux de régénération des forêts, de préservation de la biodiversité et de maintien des prairies	

Axe	Défi	Ambition
Axe C : Mieux connaître pour agir	C1. Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action	Un observatoire régional de la Biodiversité structuré pour évaluer et orienter les actions Une connaissance améliorée sur les groupes d'espèces méconnus (groupement végétaux, insectes, champignons, etc.)
	C2. Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance	Des données accessibles, à jour et homogènes sur l'ensemble de la région, et utiles aux territoires et collectivités locales
	C3. Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique	Un programme de recherche sur les enjeux de la biodiversité : changement climatique, prospective, pratiques agricoles et sylvicoles, modélisation trames vertes/bleues, biodiversité du sol, stockage carbone
Axe D : Limiter les pressions	D1. Economiser le foncier naturel, agricole et forestier	Une réduction de la consommation du foncier naturel, agricole et forestier d'au moins 50 % d'ici 2030 et tendre vers 75% d'ici 2050
	D2. Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser	Tout nouvel aménagement compatible avec les continuités écologiques
		Une base de données des mesures compensatoires cartographiées pour mieux suivre l'application de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »
	D3. Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes	Une filière « végétal local » structurée pour fournir tous les chantiers de plantation du Grand Est : plants forestiers, prairies, plantes aquatiques... (cf. action B1.8)
		Une plateforme Espèces Exotiques Envahissantes du Grand Est pour signaler les espèces et accompagner leur gestion
	D4. Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales	Conditionnalité environnementale dans les subventions et dans les appels d'offres avec un système de bonus pour les projets les plus vertueux
	D5. Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire	Des points de collecte et de valorisation des déchets aquatiques sur toutes les rivières majeures de la région, notamment pour réduire les rejets de plastiques en mer
Interdire l'usage des plastiques à usage unique dans les zones à fort enjeu biodiversité		
D6. Encadrer les activités d'exploitation des ressources naturelles	Un Schéma Régional des Carrières intégrant un haut niveau de protection des secteurs patrimoniaux	

Axe	Défi	Ambition	
<p style="text-align: center;">Axe E : Mobiliser tous les acteurs</p>	<p>E1. Sensibiliser les jeunes et le grand public</p>	<p>Un réseau d'associations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable et de structures naturalistes pérenne et structuré capable d'innover des cercles nouveaux et d'accompagner l'évolution des pratiques</p> <p>Des projets d'établissement sur la Biodiversité généralisés dans les écoles, lycées et lycées agricoles</p>	
	<p>E2. Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)</p>	<p>100 Territoires Engagés pour la Nature</p> <p>70 Contrats Territoire Eau et Climat (CTEC)</p> <p>200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité</p>	
	<p>E3. Développer une communication opérationnelle</p>	<p>Une communication annuelle sur l'évolution de la biodiversité régionale (en lien avec le défi C4 Faciliter l'accès à la connaissance pour tous)</p>	
	<p>E4. Favoriser l'engagement</p>	<p>Un fond d'aide aux initiatives citoyennes pour l'environnement pour soutenir les projets locaux (vergers, jardins partagés, espace biodiversité dans les quartiers...)</p> <p>Déploiement large de la démarche commune nature étendue aux enjeux de biodiversité</p>	
	<p>E6. Renforcer et mutualiser l'ingénierie</p>	<p>Un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est : artisanat, agriculture, paysagiste, BTP, industrie, tourisme, sport</p>	
	<p>E6. Renforcer et mutualiser l'ingénierie</p>	<p>Une cartographie régionale de l'ingénierie en matière de Biodiversité pour permettre sa mutualisation et la couverture de zones blanches</p> <p>Une mission régionale de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil</p> <p>Optimiser les coopérations et encourager toutes formes d'expérimentation</p>	
	<p>E7. Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence</p>	<p>Création d'une assistance aux élus et porteurs de projets sur les choix de plantations, infiltration des eaux, gestion des espaces naturels...</p>	
	<p style="text-align: center;">Axe F Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité</p>	<p>F1. Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, régionales et locales</p>	<p>Une empreinte biodiversité neutre : Faire en sorte que tous les investissements des collectivités soient sans incidence sur la biodiversité ou l'améliore</p>
			<p>Un schéma de Massif des Vosges déclinant l'ensemble de ses objectifs à partir de l'enjeu transversal de la transition écologique et énergétique</p>
			<p>Des pressions nouvelles des Energies Renouvelables limitées (éolien, bois énergie, méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité...) sur la Biodiversité</p>

Axe	Défi	Ambition
	F2. Clarifier la gouvernance de la biodiversité	Une gouvernance du Comité Régionale Biodiversité et du Collectif régional pour la biodiversité établie
		Une infographie « qui fait quoi » en Grand Est pour la Biodiversité
		Une gouvernance du Comité Régionale Biodiversité et du Collectif régional pour la biodiversité établie
	F3. Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale	Des collaborations accrues et de nouveaux projets avec les pays et régions voisines sur la restauration des continuités écologiques et la protection des espèces menacées
	F4. Assurer des contrôles de la réglementation	Une police de l'environnement plus visible et mieux comprise Une communication sur la réglementation et renforcement des contrôles locaux en matière d'impact sur la biodiversité : les haies, zones humides, pollutions, dépôts sauvages de déchets, agrainage, prairies...
		Renforcement des contrôles locaux en matière d'impact sur la biodiversité : les haies, zones humides, pollutions, dépôts sauvages de déchets, agrainage, prairies...
		Renforcement des contrôles locaux en matière d'impact sur la biodiversité : les haies, zones humides, pollutions, dépôts sauvages de déchets, agrainage, prairies...

Annexe n°4 : État d'avancement des actions structurantes de la SRB

Axe	Défi	Actions structurantes	État d'avancement	% d'avancement	
Axe A : Protéger l'existant	A1. Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés avec une gestion adaptée	A.1.1	Décliner et animer la Stratégie nationale des Aires Protégées (SAP) au niveau régional	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.1.2	Etendre les Réserves naturelles existantes et créer de nouvelles réserves en priorité sur les zones à enjeux du Grand Est et faiblement protégées	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.1.3	Mettre en œuvre une stratégie foncière de préservation et de gestion des espaces les plus sensibles (veille foncière, acquisitions, développement des Obligations réelles environnementales (ORE), offre de compensation, Espaces Naturels Sensibles, ...)	Engagée - niveau 2	25,00%
		A.1.4	Consolider et accroître le réseau des Espaces Naturels Sensibles	En préfiguration	0,00%
		A.1.5	Mettre en œuvre la charte du 11ème Parc national des forêts	En préfiguration	15,00%
		A.1.6	Mettre en œuvre et réviser les chartes des 6 PNRs, consolider le réseau régional et déployer les actions interparcs selon les priorités de la convention Région-PNRs 2020-2022	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.1.7	Créer de nouveaux espaces protégés en utilisant les outils à disposition : APPB, APHN, APG, réserves biologiques Identifier les habitats les plus patrimoniaux pouvant faire l'objet d'une protection via des APHN	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.1.8	Mettre en animation 100 % des sites Natura 2000	Engagée - niveau 2	50,00%
		A.1.9	Doter les espaces protégés d'une gestion adaptée, de manière à préserver, conserver la fonctionnalité des milieux. Permettre des expérimentations en matière de gestion	Engagée - niveau 2	50,00%
		A.1.10	Initier une réflexion sur la préservation des milieux sur les terrains sous maîtrise foncière de l'armée	Non initiée	0,00%
		A.1.11	Protéger des espaces naturels en lien avec les collectivités : établissement scolaires, parcs communaux, espaces naturels privés via notamment les appels à projets régionaux / Lien Défi E1	Non initiée	0,00%
	A2. Protéger les espèces menacées	A.2.1	Déployer les 19 Plans Nationaux et Régionaux d'Actions en faveur d'espèces menacées et de leurs milieux associés existants	Engagée - niveau 3	75,00%
		A.2.2	Elaborer et déployer 10 nouveaux plans de soutien aux espèces emblématiques de la région menacées de disparition dont 5 nouveaux plans aux espèces oubliées	Non initiée	0,00%
		A.2.3	Déployer un programme de connaissance et de restauration des pollinisateurs, sauvages en particuliers / Lien Axe C	Engagée - niveau 2	25,00%
		A.2.4	Accompagner le retour des grands prédateurs en bonne intelligence avec les activités humaines afin de contribuer de façon	En préfiguration	15,00%

			naturelle à la régulation des populations de gibier		
		A.2.5	Accompagner les centres de soins pour la faune sauvage dans leurs actions de soins, de réinsertion des animaux dans leur milieu naturel, et dans leurs actions de médiation faune sauvage	Engagée - niveau 2	50,00%
	A3. Mieux intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine	A.3.1	Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles	Non initiée	0,00%
		A.3.2	Informers les porteurs de documents de planification d'urbanisme le plus en amont possible de l'existence de milieux naturels à préserver sur le territoire / Lien Défi D2	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.3.3	Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine (PLUi notamment)	Engagée - niveau 2	50,00%
		A.3.4	Communiquer et organiser des retours d'expériences sur l'application des règles et critères de protection de la biodiversité ordinaire dans l'ensemble des projets et aménagements et les documents d'urbanisme	Non initiée	0,00%
		A.3.5	Encourager la participation des EPAGEs, collectivités gestionnaires des zones naturelles, syndicats de rivières, les CENs et les associations naturalistes comme personnes publiques associées des PLUi au travers des « porter à connaissance »	Non initiée	0,00%
		A.3.6	Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme (compétences attendues, contenu des études avec accent sur le recensement des zones humides, choix de méthode pour appliquer la démarche ERC, critères environnementaux renforcés etc.) / Lien défi D2	Engagée - niveau 1	25,00%
	A4. Faire de la biodiversité un atout majeur d'attractivité touristique et du cadre de vie	A.4.1	Développer le tourisme local valorisant les espaces naturels et renforcer l'usage des sentiers dans le respect de la sensibilité des milieux et des espèces : espaces dédiés à la découverte des patrimoines, panneaux de sensibilisation, parcours de proximité...	Non initiée	0,00%
		A.4.2	Renforcer le programme Quiétude Attitude des Parcs Naturels en communiquant sur les zones de quiétudes existantes et en planifiant de nouvelles zones de quiétude	Non initiée	0,00%
		A.4.3	Définir un réseau de zones de quiétudes au niveau (définition des critères, porteurs, modes de gestion de la fréquentation et de la circulation, encadrement des événements sportifs de nature et sensibilisation, etc.)	Engagée - niveau 1	25,00%
		A.4.4	Mettre en place des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires afin de mettre en œuvre une politique de développement maîtrisé des sports de nature, en lien avec les conseils départementaux	Non initiée	0,00%

		A.4.5	Valoriser le développement d'un programme d'écotourisme responsable transfrontalier via le plan Rhin Vivant	Non initiée	0,00%
		A.4.6	Conditionner les aides aux projets touristiques à l'absence d'impact de l'activité sur la biodiversité et l'environnement	Non initiée	0,00%
		A.4.7	Accroître l'information sur la biodiversité au sein des offices de tourisme, sport de nature, pêche, chasse... / Lien Défi E3	Non initiée	0,00%
	A5. Favoriser la gestion vertueuse des forêts	A.5.1	Développer l'exemplarité de l'Etat et de l'ONF en matière de sylviculture respectueuse de la biodiversité	Non initiée	0,00%
		A.5.2	Sensibiliser et former les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à la gestion forestière vertueuse (bonnes pratiques, identification des habitats, préservation des arbres « biologiques », préservation des forêts anciennes...) / Lien Défi E5	En préfiguration	15,00%
		A.5.3	Constituer progressivement un réseau de forêt en libre évolution	En préfiguration	15,00%
		A.5.4	Réaliser une carte localisant les îlots de senescence et de vieillissement dans les forêts domaniales et communales	Non initiée	0,00%
		A.5.5	Développer des programmes de gestion des lisières forestières, bords de routes, lignes électriques	Non initiée	0,00%
		A.5.6	Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour la forêt et développer des itinéraires sylvicoles d'adaptation (mixité des peuplements, choix des essences, futaie irrégulière) / Lien Défi C3	Engagée - Niveau 1	25,00%
		A.5.7	Développer des gestions durables par massif pour les propriétaires de forêts de moins de 10 ha	En préfiguration	15,00%
		A.5.8	Développer les circuits courts de valorisation des bois (1ère-2nde transformation) comprenant la valorisation des gros bois et réfléchir à un label sur l'origine du bois et le lieux de transformation	En préfiguration	15,00%
		A6. Préserver les paysages remarquables	A.6.1	Couvrir la région en atlas départementaux des paysages	Non initiée
	A.6.2		Réaliser et diffuser des guides en adéquation avec les travaux menés par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction générale de la prévention des risques pour une meilleure prise en compte des paysages dans l'ensemble des composantes de l'aménagement (photovoltaïque, éolien, extraction alluvionnaire, TVB, zones commerciales ...)	Engagée - niveau 1	25,00%
	A.6.3		Renforcer le portage à l'échelle régionale de l'appel à projets national "plans paysage"	Réalisée	100,00%
	A.6.4		Préserver et valoriser les entrées de ville en intégrant les enjeux de biodiversité et de paysage dans les zones d'activités commerciales et industrielles	Non initiée	0,00%
	A.6.5		Renforcer la prise en compte des paysages dans les projets d'autorisation de construction	Engagée - niveau 2	50,00%
	A.7.1		Réaliser une étude sur l'état et la dynamique de la biodiversité des sols en Grand Est / Lien Défi C1	Non initiée	0,00%

	A7. Protéger les sols et lutter contre leur dégradation	A.7.2	Déployer les pistes d'actions issues des travaux du Réseau Mixte Technologique National Sols et Territoire	Non initiée	0,00%
		A.7.3	Développer des solutions basées sur la nature pour lutter contre l'érosion et reconquérir la biodiversité, en ciblant les milieux sensibles à l'érosion des sols	Engagée - niveau 1	25,00%
Axe B : Reconquérir les milieux dégradés	B1. Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue	B.1.1	Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.2	Rapprocher le déploiement des projets de reconquête de la TVB et les Plans d'actions en faveur des espèces / Lien Défi A2	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.3	Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.4	Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain) / Lien Défi B5	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.5	Organiser et animer le partage et la diffusion des bonnes pratiques auprès des gestionnaires d'infrastructures pour améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité et trame verte et bleue dans la gestion des abords d'infrastructures linéaires	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.6	Développer les projets de plantations d'arbres haute-tige le long des routes et canaux du Grand Est, en privilégiant les plants locaux	Non initiée	0,00%
		B.1.7	Actualiser la cartographie de la Trame Verte et Bleue à partir des dernières données et techniques connues et définir une trame noire	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.1.8	Favoriser l'émergence d'une filière « végétal local » structurée / Lien Défi D3	Engagée - niveau 2	50,00%
	B2. Supprimer les obstacles aux migrations des espèces	B.2.1	Décliner le plan d'actions pour une politique apaisée de restauration des continuités écologiques et hydrauliques	En préfiguration	15,00%
		B.2.2	Prioriser les obstacles aux déplacements des espèces à résorber et développer une stratégie d'action sur les autres ruptures majeures de continuité écologiques terrestres	Engagée - niveau 1	25,00%
B.2.3		Préparer la résorption des points noirs du SRADDET incluant l'éco-pont de Saverne	Engagée - niveau 1	25,00%	
B.2.4		Faire un suivi et des retours d'expériences des ouvrages existants	Non initiée	0,00%	
B3. Renaturer les cours d'eau et les plans d'eau dégradés et	B.3.1	Déployer le plan Rhin Vivant visant la restauration de 100 km de "Rhin sauvage"	Engagée - niveau 2	50,00%	
	B.3.2	Déployer une stratégie de préservation et restauration ambitieuse de la Biodiversité sur les vallées alluviales de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et de l'Ille	en préfiguration	15,00%	
	B.3.3	Développer les actions de renaturation et de protection des zones alluviales notamment de la Marne, de l'Aube et de l'Aisne	Engagée - niveau 1	25,00%	
	B.3.4	Mettre en place une gouvernance adaptée et un programme d'actions sur le site Ramsar Etangs de la Champagne humide	Engagée - niveau 1	25,00%	

	reconquérir les milieux humides	B.3.5	Identifier, caractériser et engager des plans d'actions en faveur de la préservation et restauration des milieux humides dans les zones à enjeux	En préfiguration	15,00%
		B.3.6	Encourager une protection stricte des zones humides dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.3.7	Développer les approches globales d'actions au niveau des grands lacs pour améliorer durablement leur état écologique	Non initiée	0,00%
	B4. Encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité	B.4.1	Poursuivre le développement des filières agricoles favorables à la ressource en eau, en accroissant le budget de l'appel à projet dédié	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.4.2	Concevoir et mettre en œuvre un système de Paiement pour Services Environnementaux disponible pour tout binôme collectivités/ groupement d'agriculteurs volontaires sur les territoires à enjeux	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.4.3	Développer les pratiques et les filières respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation des sols) en s'appuyant sur les groupes d'intérêts économiques et environnementaux et les groupes Ecophyto 30 000	Engagée - niveau 3	75,00%
		B.4.4	Développer des filières de valorisation des fruits produits par les arbres fruitiers d'alignement et vergers haute-tige (distillation, jus...) en développant des projets communaux intergénérationnels	Non initiée	0,00%
		B.4.5	Accompagner les viticulteurs en AOC pour un objectif zéro herbicide	Non initiée	0,00%
		B.4.6	Développer les plans alimentaires territoriaux et le travail avec la restauration collective pour assurer des débouchés aux productions favorables à la biodiversité et l'eau	Non initiée	0,00%
		B.4.7	Atteindre les objectifs de la convention de partenariat pour la nappe rhénane: Diminuer de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de 19 captages, et baisser de 50 % le recours à l'ensemble des produits phytosanitaires d'ici 2025 sur la nappe rhénane conformément aux objectifs Ecophyto 2	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.4.8	Dynamiser la politique de protection des captages en encourageant des mesures ambitieuses telles que des cultures à bas niveau d'intrant	Engagée - niveau 1	25,00%
		B.4.9	Faire évoluer les cahiers des charges de productions agricoles en renforçant le volet environnemental (ex : révision de l'AOC « Munster ») et développer les labels environnementaux (HVE, agriculture biologique, marque « Valeur Parc Naturel Régional »)	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.4.10	Simplifier la mise en œuvre des Mesures Agri-Environnementales et poursuivre leur développement (paiements, cahier des charges)	Engagée - niveau 3	75,00%

		B.4.11	Favoriser le développement des surfaces agricoles d'intérêt écologique et les couverts favorables aux pollinisateurs	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.4.12	Encourager la conversion des exploitations agricoles et viticoles à l'agriculture biologique	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.4.13	Favoriser la préservation des races agricoles animales menacées d'abandon et des variétés végétales anciennes	Non initiée	0,00%
	B5. Renforcer la présence d'infrastructures écologiques en milieux agricoles de plaine	B.5.1	Accroître les mesures de suivi et de préservation des haies et des ripisylves, et développement des filières d'entretien et de valorisation économique du bois produit.	en préfiguration	15,00%
		B.5.2	Lancer une réflexion sur l'opportunité d'une stratégie Régionale en matière d'agroforesterie	en préfiguration	15,00%
		B.5.3	Financer et déployer les projets de restauration de la biodiversité en espace agricole en partenariat avec collectivités, associations, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture	en préfiguration	15,00%
	B6. Reconquérir et préserver les prairies	B.6.1	Elaborer et déployer un plan de soutien aux prairies permanentes	en préfiguration	15,00%
		B.6.2	Appuyer la création d'une filière « à l'herbe » : lait de foin et viande à l'herbe, notamment en développant la labellisation « Spécialité Traditionnelle Garantie »	engagée - niveau 1	25,00%
		B.6.3	Lancer un projet de recherche sur la résilience des systèmes prairiaux face au changement climatique / Lien Défi C3	Non initiée	0,00%
		B.6.4	Déployer les projets transfrontaliers en faveur de la préservation et de la restauration des milieux ouverts (soutenir l'émergence de projets tels LIFE « connexions » ou Interreg « Espèces animales en danger »)	engagée - niveau 1	25,00%
	B7. Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse	B.7.1	Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB	engagée - niveau 1	25,00%
		B.7.2	Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings	engagée - niveau 2	50,00%
		B.7.3	Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU	Non initiée	0,00%
		B.7.4	Evaluer l'impact de la pollution lumineuse (éclairage public, éclairage nocturne des entreprises, commerces...) en Grand Est en identifiant les sites à enjeux forts et en définissant une stratégie d'actions renforcée sur ces sites	Engagée - niveau 1	25,00%

		B.7.5	Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes	Non initiée	0,00%
		B.7.6	Promouvoir la diffusion et l'adaptation de l'étude « Services Ecosystémiques rendus par les Arbres, Modulés selon l'Essence » (SESAME) aux villes du Grand Est	Non initiée	0,00%
		B.7.7	Etablir une charte de l'arbre dans les communes volontaires	Non initiée	0,00%
		B.7.8	Favoriser les espèces mellifères et les essences locales dans les jardins publics, privés et zones industrielles et commerciales et renforcer la gestion favorable à la biodiversité (gestion différenciée, carré « biodiversité » en libre évolution)	Non initiée	0,00%
		B.7.9	Définir localement une trame noire et favoriser sa prise en compte systématique dans les documents d'urbanisme / Lien Défi B1	En préfiguration	15,00%
		B.7.10	Sensibiliser et accompagner les communes, entreprises et professionnels sur la question de la pollution lumineuse/trame nocturne en amont (et aval) des projets de rénovation, de construction et d'aménagement	Non initiée	0,00%
	B8. Adapter les activités de chasse afin de préserver l'équilibre forestier	B.8.1	Intégrer dans les SDGC (Schéma Départemental de Gestion Cynégétique) les préconisations du Plan National de Maitrise du Sanglier pour limiter l'agrainage à la seule dissuasion en mettant en œuvre des mesures simples, claires, facilement contrôlables. Détailler des modalités de réduction, et d'interdiction complète de l'agrainage sur les zones à plus fort enjeu (y compris zones de sensibilité des oiseaux nicheurs au sol)	Non initiée	0,00%
		B.8.2	Mettre en œuvre le programme d'actions du comité paritaire sylvo-cynégétique de façon suivie et concertée (régulation des populations de grands ongulés)	Engagée - niveau 2	50,00%
		B.8.3	Contrôler le respect des règlements de chasse en matière d'agrainage, des plans de chasse, et de l'atteinte des objectifs de régulation de sangliers, cerfs et chevreuils	Non initiée	0,00%
		B.8.4	Développer les chasses de régulation en cas de non atteinte des objectifs de chasse	Non initiée	0,00%
		B.8.5	Adapter et appliquer l'outil « sylvafaune » visant à sensibiliser chasseurs et forestiers et à élaborer des plans de chasse grands gibiers adaptés	En préfiguration	15,00%
		B.8.6	Encourager les démarches en faveur de la recherche d'un équilibre forêt/gibier reconnues par les acteurs forestiers et cynégétiques et validés par le monde scientifiques	En préfiguration	15,00%
		B.8.7	Développer les filières de valorisation des produits de la chasse	En préfiguration	15,00%

		B.8.8	Proscrire les concentrations artificielles d'animaux par la présence de clôture qui entrave la libre circulation des animaux. Leur pose doit être assortie d'engagement de réduction et de maîtrise des populations responsables des dégâts et être limitée dans le temps. Eviter l'entretien par des herbicides pour préserver la biodiversité des lisières	Non initiée	0,00%
Axe C : Mieux connaître pour agir	C1. Faire de l'Observatoire Régional de la Biodiversité l'outil de suivi de l'état de la biodiversité en Grand Est pour orienter l'action	C.1.1	Installer l'Observatoire Régional de la Biodiversité	Engagée - niveau 3	75,00%
		C.1.2	Réaliser des inventaires naturalistes et de collecte de données sur les groupes mal connus : développer notamment les atlas de biodiversité communaux	Engagée - niveau 2	50,00%
		C.1.3	Développer les indicateurs de la biodiversité par milieux et thématiques prioritaires (indicateurs d'état, de pression et de réponse)	Engagée - niveau 3	75,00%
		C.1.4	Territorialiser les descripteurs et indicateurs, afin de faire des extractions par EPCI, SCOT, territoires...	Non initiée	0,00%
		C.1.5	Publier les résultats de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité (brochure, site internet)	Engagée - niveau 2	50,00%
	C2. Améliorer l'organisation, l'harmonisation et la mise à jour de la connaissance	C.2.1	Déployer le Système d'Information sur la Nature et les paysages (SINP) à l'échelle de la Région Grand Est pour favoriser la mise à disposition des données naturalistes	Engagée - niveau 1	25,00%
		C.2.2	Mutualiser, homogénéiser et mettre à jour en continu les ZNIEFF pour disposer d'une donnée fiable et récente des secteurs à fortes capacités biologiques et en bon état de conservation sur l'ensemble de la Région	Engagée - niveau 1	25,00%
		C.2.3	Harmoniser et déployer les listes rouges à l'échelle de la Région Grand Est pour disposer d'un panorama du degré de menace existant sur les principaux taxons	Engagée - niveau 2	50,00%
	C3. Développer la recherche sur la résilience des écosystèmes et l'adaptation au changement climatique	C.3.1	Soutenir et développer des études prospectives sur l'impact du changement climatique et développer des actions sans regret et multifonctionnelles et sites pilotes d'atténuation/ adaptation pour la biodiversité (forêts, prairies, zones humides, lacs...) associant gestionnaires et chercheurs, en lien avec la mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique des bassins / Lien Défi A5 & B6	Engagée - niveau 1	25,00%
		C.3.2	Tester et déployer les nouveaux outils de modélisation de la trame verte et bleue et des dynamiques de population animale-végétale / Lien Défi B1	Non initiée	0,00%

		C.3.3	Développer des indicateurs permettant de suivre l'impact du changement climatique sur les écosystèmes / Lien Défi C1	Non initiée	0,00%
		C.3.4	Evaluer le fonctionnement des écosystèmes et son évolution. Interpréter les résultats au regard de l'évolution du climat (ex : sur les communautés vivantes du Rhin et plus particulièrement les poissons grands migrants)	Non initiée	0,00%
	C4. Faciliter l'accès à la connaissance pour tous	C.4.1	Doter tous les Lycées, CFA, formations professionnelles, enseignement agricole de fonds documentaires d'information sur la biodiversité / Lien Défi E1	Non initiée	0,00%
		C.4.2	Créer via l'Observatoire Régional de la Biodiversité, une plateforme numérique Régionale qui compile l'ensemble des données relatives à la biodiversité et favoriser son accès à l'ensemble des acteurs / Lien Défi C1	Engagée - niveau 1	25,00%
		C.4.3	Développer les outils de communication, de pédagogie (sciences participatives) et de vulgarisation pour faciliter l'accès à l'information aux différents publics non-experts / Lien Défi E1	Non initiée	0,00%
Axe D : Limiter les pressions		D1. Economiser le foncier naturel, agricole et forestier	D.1.1	Privilégier le renouvellement urbain en luttant contre la vacance, en mobilisant le foncier en friches au sein de l'enveloppe urbaine et en favorisant une densité adaptée au contexte local	Non initiée
	D.1.2		Apporter des éléments de connaissance sur l'artificialisation des sols et les facteurs de consommation d'espace (OCS GE2, données artificialisation, portrait foncier) pour permettre l'aide à la décision	Engagée - niveau 1	25,00%
	D.1.3		Utiliser la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable pour mettre en réseau les partenaires et produire de la connaissance et des méthodologies partagées sur les dynamiques foncières	Engagée - niveau 2	50,00%
	D.1.4		Expérimenter et généraliser des mécanismes de compensation entre consommation de foncier naturel, agricole ou forestier et renaturation des friches dans le cadre de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable / Lien Défi D2	Engagée - niveau 1	25,00%
	D.1.5		Favoriser la concentration des projets et mutualiser les usages d'un même espace : parkings à étage/photovoltaïque, voies d'accès...pour économiser le foncier	Non initiée	0,00%
	D2. Eviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser	D.2.1	Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement / Lien Défi A3	Non initiée	0,00%
		D.2.2	Déployer et renseigner l'outil de géolocalisation des mesures compensatoires pour en faciliter le suivi et le contrôle	Engagée - niveau 1	25,00%

		D.2.3	Mettre en place une communauté de travail élargie pour partager sur les réussites, les difficultés rencontrées dans le déploiement de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et mieux appréhender les nouveaux outils à disposition	Engagée - niveau 3	75,00%
		D.2.4	S'assurer, pour chaque autorisation délivrée, que les mesures compensatoires sont correctement identifiées, géolocalisées et bénéficient d'une sécurisation foncière et d'usage	Réalisée	100,00%
		D.2.5	Renforcer le suivi des mesures mises en œuvre dans le cadre de la compensation écologique	Non initiée	0,00%
	D3. Développer une gestion opérationnelle intégrée des espèces exotiques envahissantes	D.3.1	Déployer la stratégie nationale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Engagée - niveau 2	50,00%
		D.3.2	Mettre en place un réseau détection précoce	Non initiée	0,00%
		D.3.3	Former les professionnels à la gestion détection des EEE	Non initiée	0,00%
		D.3.4	Mettre en place une plate-forme région d'information et de mise en lien des acteurs	Engagée - niveau 2	50,00%
		D.3.5	Cartographier les zones contenant les EEE afin de pouvoir suivre leur évolution sur la plateforme région EEE	Non initiée	0,00%
		D.3.6	Mettre en place des plans de gestion pour les espèces prioritaires	Engagée - niveau 1	25,00%
		D.3.7	Travailler et agir avec les Régions et pays frontalier pour lutter contre la prolifération des EEE	Non initiée	0,00%
	D4. Lier le soutien économique de projets à des conditions environnementales	D.4.1	Renforcer les critères de conditionnalité "biodiversité" des aides pour les projets d'urbanisme (y compris rénovation énergétique) et d'aide économique aux entreprises (ex : entretien préalable sur l'impact environnemental des projets) / Lien Défi B7	Engagée - niveau 1	25,00%
		D.4.2	Développer les systèmes de valorisation des exploitations agricoles mettant en place de bonnes pratiques environnementales telles que la conservation des structures écologiques existantes, la préservation des prairies, la restauration d'espaces agricoles dégradés... (paiements pour service environnementaux, PAC 2021-2027...)	Non initiée	0,00%
		D.4.3	Créer un "bonus biodiversité" sur des politiques publiques ciblées pour des projets favorables à la biodiversité	Non initiée	0,00%
	D5. Réduire les plastiques et autres déchets dans la nature et développer l'économie circulaire	D.5.1	Développer la lutte contre les dépôts sauvages et renforcer les actions de police	En préfiguration	15,00%
		D.5.2	Mettre en place des systèmes de dégrillage/collecte/tri au niveau des ouvrages hydrauliques des rivières majeures du Grand Est	Non initiée	0,00%
		D.5.3	Mettre en place des systèmes de collecte au niveau des ouvrages d'assainissement et déversoirs d'orage	Non initiée	0,00%
		D.5.4	Développer un suivi des micro et macroplastiques sur les cours d'eau du Grand	Non initiée	0,00%

			Est, et intégrer un indicateur à l'Observatoire Régional de la Biodiversité		
		D.5.5	Rechercher des solutions innovantes de récupération des microplastiques	Non initiée	0,00%
		D.5.6	Intégrer dans les règlements et décrets des nouvelles réserves l'interdiction d'usage de plastiques à usage unique	Non initiée	0,00%
		D.5.7	Coordonner et accompagner les actions d'écologies industrielles territoriales, de recyclage des déchets de démolition, et de valorisation locale des biodéchets	Engagée - niveau 2	50,00%
		D.5.8	Encourager la consommation d'eau potable plutôt que de l'eau en bouteille	Non initiée	0,00%
		D.5.9	Favoriser le tri hors domicile des plastiques	En préfiguration	15,00%
	D6. Encadrer les activités d'exploitation des ressources naturelles	D.6.1	Assurer un haut niveau de protection des enjeux environnementaux dans le futur Schéma Régional des Carrières	engagée - niveau 1	25,00%
		D.6.2	Limiter l'ouverture de nouvelles exploitations de gravières dans le lit majeur des cours d'eau	Non initiée	0,00%
		D.6.3	Renforcer la prise en compte des caractéristiques des milieux naturels dans les obligations de réaménagement des carrières en partenariat avec les associations et collectivités locales	En préfiguration	15,00%
Axe E : Mobiliser tous les acteurs	E1. Sensibiliser les jeunes et le grand public	E.1.1	Soutenir les projets innovants d'EEDD et la diffusion des outils numériques	Réalisée	100,00%
		E.1.2	Poursuivre le soutien aux têtes de réseaux et associations d'éducation à l'environnement	engagée - niveau 3	75,00%
		E.1.3	Collaborer avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives	Non initiée	0,00%
		E.1.4	Elargissement des actions d'éducation à l'environnement du grand public en encourageant l'engagement concret dans des projets citoyens et le passage à l'acte (développement d'une observation naturaliste participative, opérations 24H de la biodiversité) / Lien Défi E4	Réalisée	100,00%
		E.1.5	Mise en place d'un tableau de bord de l'éducation à l'environnement en Grand Est pour couvrir les zones et thématiques blanches	Non initiée	0,00%
		E.1.6	Sensibiliser de manière ciblée pour accompagner la suppression du plastique à usage unique (commerces, zones sensibles...)	Non initiée	0,00%
		E.1.7	Sensibiliser le grand public pour limiter la sur-fréquentation de certains milieux à protéger	Engagée - niveau 1	25,00%
	E2. Sensibiliser et engager les décideurs (élus, entreprises...)	E.2.1	Organiser des formations à destination des élus après chaque élection, en partenariat avec des associations locales d'élus, en s'appuyant notamment sur les notions liées aux services fournis par la nature	engagée - niveau 3	75,00%
		E.2.2	Création d'un réseau des professionnels ainsi que d'un réseau d'élus engagés en faveur de	Non initiée	0,00%

			la biodiversité qu'il convient d'animer via notamment des visites entre pairs		
		E.2.3	Développer une communication et un argumentaire dédié aux acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services fournis par la nature	Non initiée	0,00%
		E.2.4	Recenser les acteurs territoriaux prépondérants sur le territoire pour les accompagner dans la réduction de leur impact et identifier les réseaux à animer (SEM, SCOT, architectes...)	Engagée - niveau 1	25,00%
		E.2.5	Monter un groupe de travail biodiversité avec les CCI pour faciliter les synergies entre acteurs publics et privés	Non initiée	0,00%
	E3. Développer une communication opérationnelle	E.3.1	Réaliser une campagne de communication ciblée vers le grand public et la nécessité d'agir localement (utilisation de données locales et objectives, média grand public, discours pédagogiques) en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (journée mondiale et semaine de la biodiversité, des zones humides, de la forêt...) et en valorisant les nombreuses actions existantes sur le territoire et des sorties terrain	En préfiguration	15,00%
		E.3.2	Développer une communication et un argumentaire dédiés aux décideurs et acteurs économiques, basés sur l'attractivité et les services rendus par la nature / Lien Défi E2	Non initiée	0,00%
	E4. Favoriser l'engagement	E.4.1	Développer, former et animer un réseau Grand Est d'éco-citoyens engagés en faveur de la biodiversité au même titre que le réseau des guides composteurs ou familles à énergie positive	Non initiée	0,00%
		E.4.2	Mettre en place un fond d'initiatives citoyennes pour favoriser les actions associatives et citoyennes en faveur de l'environnement	Engagée - niveau 2	50,00%
		E.4.3	Développer les chantiers participatifs et autres actions de sciences participatives (inventaires de suivi, etc.)	Non initiée	0,00%
		E.4.4	Poursuivre le déploiement du dispositif « commune nature » en intégrant un niveau distinguant l'excellence sur les pratiques favorables à la biodiversité	Engagée - niveau 3	75,00%
		E.4.5	Organiser des défis/concours/trophées/expositions sur la protection de la biodiversité dans tous les lycées et collectivités de la Région	Non initiée	0,00%
		E.4.6	Créer une charte d'engagement en faveur de l'environnement à destination des élus, chefs d'entreprises, citoyens...	Non initiée	0,00%
	E5. Faire monter en compétence les professionnels	E.5.1	Promouvoir les formations à l'agroécologie et aux enjeux de la biodiversité dans l'enseignement agricole et la mise en pratique sur les fermes des lycées agricoles	Non initiée	0,00%
		E.5.2	Construire les formations à destination des architectes et maîtres d'œuvre aux enjeux d'infiltration des eaux pluviales, végétalisation et biodiversité	Engagée - niveau 3	75,00%
		E.5.3	Monter des actions de sensibilisation à destination des professionnels et techniciens du BTP sur les impacts de leurs métiers vis-à-vis de la biodiversité et les pratiques vertueuses	Non initiée	0,00%

		E.5.4	Développer un module de formation eaux-biodiversité dans les principales formations professionnelles du Grand Est ou adapter les modules existants en formation-action	Non initiée	0,00%
	E6. Renforcer et mutualiser l'ingénierie	E.6.1	Cartographier l'ingénierie en matière de biodiversité pour pouvoir mieux la mobiliser et la mutualiser dans les projets de restauration/protection.	Non initiée	0,00%
		E.6.2	Mettre en place une mission de coordination de l'ingénierie à même de structurer des réseaux de conseil et de mobiliser les structures de conseil : infiltration, gestion différenciée/plantations (FREDON, union paysagiste, CRPF, lien avec le végétal local...)	Engagée - niveau 1	25,00%
	E7. Faciliter l'information sur les dispositifs de soutien financier et leur cohérence	E.7.1	Créer un site de référencement, à faire connaître de toutes les collectivités, qui recense les différents financeurs, aides, soutiens techniques et acteurs de la biodiversité.	Non initiée	0,00%
		E.7.2	Prévoir, dans la mesure du possible, des modalités identiques de suivi et de justifications administratives sur les appels à projets cofinancés	Engagée - niveau 1	25,00%
Axe F Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques en matière de biodiversité	F1. Intégrer la reconquête de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles, économiques et sociales, régionales et locales	F.1.1	Les services de l'Etat et du Conseil Régional prendront systématiquement en compte les enjeux biodiversité et feront preuve d'exemplarité environnementale dans l'ensemble des actions de construction ou rénovation menées sur le territoire sous leur maîtrise d'ouvrage (notamment rénovation des cités administratives)	Non initiée	0,00%
		F.1.2	Prendre en compte l'enjeu biodiversité dans les autres stratégies économiques, sociales, éducatives, culturelles à l'échelle de la Région Grand Est (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Agriculture, Schéma Régional Biomasse...)	Non initiée	0,00%
		F.1.3	Concilier la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque au sol, hydroélectricité, bois énergie, méthanisation) en s'assurant de la bonne application de la doctrine Eviter Réduire Compenser / Lien Défi D2	En préfiguration	15,00%
		F.1.4	Intégrer dans chaque marché public de maîtrise d'œuvre (et de travaux) un volet sur la biodiversité afin que les projets puissent être réfléchis dès le début avec un regard sur la biodiversité et favoriser les matériaux bio-sourcés / Lien Défi D2	Non initiée	0,00%
		F.1.5	Initier un groupe de travail sur la neutralité de l'empreinte biodiversité des collectivités	Non initiée	0,00%
		F.1.6	Encourager l'intégration de la thématique biodiversité dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Non initiée	0,00%
		F.2.1	Signer et faire vivre une convention de partenariat entre les membres du collectif Régional pour la biodiversité	Réalisée	100,00%

F2. Clarifier la gouvernance de la biodiversité	F.2.2	Produire une infographie « qui fait quoi » dans le Grand Est en matière de biodiversité” / Lien Défi E7	Non initiée	0,00%
	F.2.3	Développer le rôle central du Comité Régional Biodiversité dans les grandes orientations régionales en matière de biodiversité	Engagée - niveau 1	25,00%
	F.2.4	Renforcer le rôle des PNR,EPTB et EPAGE dans la concrétisation des projets en matière de biodiversité	Non initiée	0,00%
F3. Intégrer la dimension transfrontalière et transrégionale	F.3.1	Favoriser la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de connaissance et la gestion (continuité écologique, données, espèces menacées, espèce exotiques envahissantes...)	Non initiée	0,00%
	F.3.2	Elaborer et mettre en œuvre 4 plans fleuve / Lien Défi B3	Engagée - niveau 1	25,00%
	F.3.3	Poursuivre la coopération et coordination transfrontalière et transrégionale en matière de police de l'environnement (filière trafic espèce, filière déchets...)	Non initiée	0,00%
	F.3.4	Soutenir les projets transfrontaliers (LIFE, INTERREG, plans fleuves, préservation et restauration de continuités écologiques transnationales, ...)	Non initiée	0,00%
F4. Assurer des contrôles de la réglementation	F.4.1	Concevoir et communiquer sur les plans de contrôle « eau et nature » et sur les bilans / / Lien Défi E3	Engagée - niveau 1	25,00%
	F.4.2	Proposer des modules biodiversité en formation initiale dans différents corps de métiers (agriculteurs, industriels, urbanistes...), intégrant les aspects réglementaires / Lien Défi E5	Engagée - niveau 2	50,00%
	F.4.3	Former les magistrats aux enjeux environnementaux / Lien Défi E5	En préfiguration	15,00%
	F.4.4	Développer des polices de proximité à même de réaliser de la pédagogie et des contrôles (déchets sauvages, arrachage de haies, etc...) : gardes champêtres, brigade vertes, agents assermentés des conservatoires, PNR, PNN...	Non initiée	0,00%

Annexe n°5 : Synthèse de l'état d'avancement des actions structurantes de la SRB

Etat d'avancement / Axe concerné		Action non engagée (0 %)	Action en préfiguration (15 %)	Action engagée - Niveau 1 (25 %)	Action engagée - Niveau 2 (50 %)	Action engagée - Niveau 3 (75 %)	Action réalisée (100 %)	TOTAL
Axe A : Protéger l'existant	Nombre	19	7	12	5	1	1	45
	(en % / axe)	42,2	15,6	26,7	11,1	2,2	2,2	100
Axe B : Reconquérir les milieux dégradés	Nombre	18	12	16	9	2	0	57
	(en % / axe)	31,6	21,1	28,1	15,8	3,5	0	100
Axe C : Mieux connaître pour agir	Nombre	6	0	4	3	2	0	15
	(en % / axe)	40	0	26,7	20,0	13,3	0	100
Axe D : Limiter les pressions	Nombre	18	2	6	4	1	1	32
	(en % / axe)	56,3	6,3	18,8	12,5	3,1	3,1	100
Axe E : Mobiliser tous les acteurs	Nombre	15	3	4	1	3	2	28
	(en % / axe)	53,6	10,7	14,3	3,6	10,7	7,1	100
Axe F : Améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques	Nombre	11	2	3	1	0	1	18
	(en % / axe)	61,1	11,1	16,7	5,6	0	5,6	100
TOTAL	Nombre	87	26	45	23	9	5	195
	(en % / axe)	47,5	10,8	21,9	11,4	5,5	3,0	100

Bilan 2020 de la SRB - État d'avancement des actions structurantes

